



**GRIR – Groupe de recherche et  
d'intervention régionales**

*La revitalisation des espaces centraux*  
**Enjeux et voies d'avenir pour les villes moyennes**

*Sous la direction de*

**Pierre-André TREMBLAY**

et

**Suzanne TREMBLAY**

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI**  
**2012**



## ***LA REVITALISATION DES ESPACES CENTRAUX***

### ***Enjeux et voies d'avenir pour les villes moyennes***

Textes publiés à la suite du colloque « La revitalisation des espaces centraux. Enjeux sociaux et voies d'avenir pour les villes moyennes » qui s'est tenu les 18 et 19 novembre 2010 à l'Université du Québec à Chicoutimi.

Coordination de l'édition : Suzanne TREMBLAY

Édition finale et mise en forme : Yvon JOLY, Mélissa LAPOINTE et  
Guylaine MUNGER

© **Université du Québec à Chicoutimi**

555, boul. de l'Université

Chicoutimi (Québec)

G7H 2B1

Dépôt légal – 1<sup>er</sup> trimestre 2012

Bibliothèque et Archives Canada

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

**ISBN : 978-2-923095-52-3**





**Publications**  
Groupe de recherche et  
d'intervention régionales

## **Présentation du GRIR**

La création du GRIR résulte de la rencontre de deux volontés : l'une, institutionnelle et l'autre, professorale. Sur le plan institutionnel, après un débat à la Commission des études sur l'opportunité d'un Centre d'études et d'intervention régionales (CEIR) à l'UQAC, les membres de la commission décidaient, le 4 avril 1981, de « différer la création d'un centre d'études et d'intervention régionales, de favoriser l'éclosion et la consolidation d'équipes en des groupes de recherche axés sur les études et intervention régionales ». Deux ans plus tard, la Commission des études acceptait et acheminait la requête d'accréditation, conformément à la nouvelle politique sur l'organisation de la recherche. Reconnu par l'UQAC depuis 1983, le GRIR s'intéresse aux problèmes de développement des collectivités locales et régionales d'un point de vue multidisciplinaire.

## **Les objectifs du GRIR**

Le GRIR se définit comme un groupe interdisciplinaire visant à susciter ou à réaliser des recherches et des activités de soutien à la recherche (séminaires, colloques, conférences) en milieu universitaire, dans la perspective d'une prise en main des collectivités locales et régionales en général, et sagamiennes en particulier. Les collectivités locales et régionales, objet ou sujet de la recherche, renvoient ici à deux niveaux d'organisation de la réalité humaine. Le premier niveau renvoie à l'ensemble des personnes qui forment un groupe distinct par le partage d'objectifs communs et d'un même sentiment d'appartenance face à des conditions de vie, de travail ou de culture à l'intérieur d'un territoire. Le deuxième niveau est représenté par l'ensemble des groupes humains réunis par une communauté d'appartenance à

cette structure spatiale qu'est une région ou une localité, d'un quartier, etc.

En regard des problématiques du développement social, du développement durable et du développement local et régional, le GRIR définit des opérations spécifiques de recherche, d'intervention, d'édition et de diffusion afin de susciter et concevoir des recherches dans une **perspective de prise en main des** collectivités et des communautés locales et régionales; d'encourager un partenariat milieu/université; de favoriser l'interdisciplinarité entre les membres; d'intégrer les étudiants de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles; de produire, diffuser et transférer des connaissances.

### **Les activités du GRIR**

À chaque années, le comité responsable de l'animation scientifique invite plusieurs conférenciers et conférencières du Québec et d'ailleurs à participer aux activités du GRIR. C'est ainsi que des conférences sont présentées rejoignant ainsi plus de 500 personnes issues non seulement de la communauté universitaire (étudiants, employés, professeurs, etc.), mais aussi du milieu régional. Le comité responsable de l'édition scientifique publie chaque année des publications de qualité. Ce volet du GRIR offre à la communauté universitaire et aux étudiants des études de cycles supérieurs l'occasion de publier des actes de colloque, des rapports de recherche ou de synthèse, des recherches individuelles ou collectives. Vous pouvez consulter la liste des publications sur notre site internet : <http://grir.uqac.ca/>

*L'Équipe du GRIR*

## REMERCIEMENTS

Ce colloque n'aurait pu avoir lieu sans l'appui financier des personnes et des organismes suivants, qui ont droit à toute notre reconnaissance :

- Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et le ministre Serge Simard;
- le Fonds FODAR du développement académique du Réseau de l'Université du Québec;
- le Centre de recherche sur le développement territorial (CRDT);
- le Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES);
- le Réseau québécois de recherche partenariale en économie sociale (RQRP-ÉS);
- le Groupe de recherche et d'intervention régionales (GRIR) de l'Université du Québec à Chicoutimi;
- le Décanat des études de cycles supérieurs et de la recherche de l'Université du Québec à Chicoutimi;
- le Département des sciences humaines de l'Université du Québec à Chicoutimi.

Nous tenons à remercier les diverses personnes qui se sont déplacées pour partager leurs réflexions et de leurs expériences ainsi que les participants venus entendre les conférenciers. Monsieur Jean-François Aubin mérite des remerciements tous particuliers pour avoir accepté de prononcer la conférence de clôture.





## TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS .....	iii
INTRODUCTION	
Pierre-André TREMBLAY, Suzanne TREMBLAY .....	1
LA QUESTION DES ESPACES CENTRAUX : D’HENRI LEFEBVRE AU <i>SMART GROWTH</i>	
Pierre FILION, Anna KRAMER .....	7
MOBILISATION CITOYENNE ET REVITALISATION DES ESPACES CENTRAUX : QUELLE INTÉGRATION? UN REGARD CROISÉ ENTRE QUÉBEC ET MARSEILLE	
Caroline PATSIAS .....	33
LES ESPACES COMMUNAUTAIRES ET D’ÉCONOMIE SOCIALE COMME LIEU D’ANCRAGE DE L’INNOVATION SOCIALE TERRITORIALE	
Jacques CAILLOUETTE, Jeannette LEBLANC, Annie MARCHAND, Paul MORIN .....	61
LA REVITALISATION DES ESPACES CENTRAUX DES VILLES MOYENNES : ENJEUX ET DYNAMIQUES SOCIALE, ÉCONOMIQUE ET COMMUNAUTAIRE. LE CAS DE L’ARRONDISSEMENT CHICOUTIMI À SAGUENAY, AU QUÉBEC	
Pierre-André TREMBLAY, Suzanne TREMBLAY .....	85
LA REVITALISATION INTÉGRÉE ET LA <i>DÉMARCHE DES PREMIERS QUARTIERS</i> À TROIS-RIVIÈRES	
Jean-François AUBIN .....	105

LA REVITALISATION DES ESPACES CENTRAUX : ENJEUX ET VOIES D'AVENIR POUR LES VILLES MOYENNES : MOBILISER POUR ENRICHIR SON QUARTIER Julie BERGEVIN.....	115
L'EXPÉRIENCE DE L'ÉCO-KARTIER DU CENTRE-VILLE DE L'ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI Mathieu BISSON, Marie-Lise CHRÉTIEN-PINEAULT .....	125
COLLECTIVISER NOS INFRASTRUCTURES Simon-Olivier CÔTÉ .....	147
PAS DANS MA COUR Denis MARCOTTE .....	161
L'AMÉNAGEMENT ÉCOLOGIQUE DES BOISÉS URBAINS : L'EXEMPLE DES VERTS BOISÉS DU FJORD Jean DÉSY, Julien PETITCLERC .....	167
LA VILLE DE DEMAIN SERA VERTE OU NE SERA POINT : POUR UNE POLITIQUE DE CONSERVATION ET DE MISE EN VALEUR DES MILIEUX NATURELS ET DES PAYSAGES À SAGUENAY Jean DÉSY, Gille TREMBLAY.....	173

## INTRODUCTION

**Pierre-André TREMBLAY**

**Suzanne TREMBLAY**

Le colloque *La revitalisation intégrée des espaces centraux : enjeux et voies d'avenir pour les villes moyennes* s'est tenu les 18 et 19 novembre 2010 à l'Université du Québec à Chicoutimi. Il se proposait d'examiner les enjeux de l'aménagement et du développement social, culturel, économique et environnemental des centres urbains des villes moyennes selon la perspective de la revitalisation intégrée. Centré sur les villes petites ou moyennes, il désirait mettre l'accent sur la participation, la mobilisation et l'action démocratique, composantes nécessaires des solutions aux difficultés que connaissent ces villes.

La situation inquiétante de ces villes semble assez évidente lorsqu'il s'agit du Saguenay–Lac-Saint-Jean, mais quiconque voyage un peu dans le reste du Québec réalise vite que la situation de cette région n'a rien d'exceptionnel. Dans le contexte changeant des régions québécoises, il faut donc envisager de nouvelles façons de faire et de réfléchir. De plus en plus, en effet, les régions dites « ressources » ou « périphériques » se tertiarisent. Ce qui apparaissait autrefois comme purement rural devient un élément parmi d'autres d'un territoire complexe marqué par des interrelations étroites entre la ville et le milieu environnant. De plus, la diminution de l'activité commerciale, la concentration de la pauvreté et des problèmes sociaux, la désuétude des bâtiments, la diminution des services de proximité, la décroissance de la population, les difficultés de cohabitation entre les différents acteurs sociaux des centres-villes (commerçants, organismes communautaires, institutions, résidants, etc.), représentent autant d'enjeux et de défis dans les espaces centraux des villes moyennes.

Réfléchir à ces défis ne peut se faire en vase clos. C'est pourquoi le colloque était organisé autour de la rencontre entre chercheurs universitaires et praticiens engagés sur le terrain. Le dialogue souhaité semblait le meilleur moyen pour éviter les écueils habituels des colloques universitaires : compréhension purement théorique, éloignement des nécessités concrètes, approche trop didactique, etc., tout cela se concluant trop souvent par des redites et un manque d'imagination. Nous voulions, au contraire, faire reconnaître la créativité déployée par les interventions concrètes, sans nier qu'elles ont besoin d'être remises dans un contexte intellectuel plus large, si on veut que se réalise leur potentiel de transfert hors de leur lieu d'origine.

C'est en particulier le cas de l'approche de la revitalisation sociale intégrée. Elle a surtout été mise à contribution pour étudier le cas des initiatives de revitalisation urbaine dans le contexte des grands centres, notamment à Montréal (G. Divay *et al.*, 2004, 2007). Pourtant, selon le Réseau québécois de revitalisation intégrée (RQRI), l'approche de « la revitalisation intégrée peut se vivre autant en milieu urbain qu'en milieu rural et la dynamique et les enjeux peuvent varier, mais la base et les principes sont les mêmes ». (RQRI : <http://www.bibliotheque.assnat.qc.ca>). Ainsi, l'intérêt d'observer la situation des centres urbains selon l'approche de la revitalisation intégrée est double. D'une part, elle permet d'observer la situation des espaces centraux dans le contexte de villes ou de territoires plus petits, comme ceux des villes moyennes. Rappelons ici que la situation de ces espaces demeure peu documentée jusqu'à maintenant puisqu'elle a fait l'objet de peu d'études au Québec. Sur ce plan, ces actes de colloque représentent une des trop rares contributions scientifiques sur le thème des villes moyennes au Québec et de la revitalisation intégrée.

D'autre part, la perspective de la revitalisation intégrée permet de mettre les enjeux sociaux au cœur de l'aménagement et du développement des territoires urbains et d'observer le travail des acteurs sociaux qui œuvrent à l'échelle des microterritoires. Cette

approche place donc souvent les questions et les enjeux sociaux à l'avant-plan, devant même les enjeux économiques et urbanistiques. Cela constitue une particularité essentielle de l'approche de la revitalisation intégrée puisque souvent les enjeux sociaux apparaissent relégués au second plan dans les études sur la revitalisation urbaine plus classique. Ainsi, les acteurs qui ressortent davantage sont les acteurs communautaires puisqu'ils sont les protagonistes du développement social urbain qui se profile derrière les actions qu'ils mettent de l'avant. Cependant, comme l'approche de la revitalisation intégrée est partenariale et intersectorielle, les autres acteurs sociaux, notamment les acteurs économiques et politiques, apparaissent aussi dans la revitalisation des centres urbains des villes moyennes. Les enjeux traités y sont également multiples; ils sont de nature sociale, environnementale, écologique et culturelle. Le social englobe dans cette perspective à la fois les enjeux économiques, culturels et environnementaux.

L'approche de la revitalisation intégrée peut aussi être mise en relation avec plusieurs autres courants urbanistiques et approches de développement urbain, notamment le courant urbanistique du « *Nouvel urbanisme* » et les principes du « *smart growth* » dont l'objectif est selon Pierre Fillion, « de réduire l'impact environnemental et financier de la croissance urbaine tout en favorisant une plus grande qualité de vie »<sup>1</sup>, cela en réduisant notamment l'usage de l'automobile dans les centres urbains. Ce courant propose aussi de : « conserver le patrimoine architectural, harmoniser la trame urbaine afin de consolider le tissu social; favoriser la mixité des fonctions urbaines; favoriser la vie communautaire pour recréer la cohérence d'un quartier » (Parazelli, M., 2002 : 289). Également, l'approche du développement communautaire urbain (Tremblay, 2003, 2008; Nozick, 1995) qui est basée non seulement sur l'aménagement urbain au sens traditionnel du terme, l'est aussi sur l'intégration

---

<sup>1</sup>Voir le texte de Pierre Fillion, *La question des espaces centraux : d'Henri Lefebvre au Smart growth*.

des autres dimensions de la vie des habitants de la ville, telles les dimensions sociale, familiale, communautaire, environnementale, culturelle et économique ainsi que sur l'implication de la communauté dans la façon de penser et de mettre en œuvre l'aménagement et le développement de l'espace urbain. Il est davantage question ici d'une approche de développement que d'une approche d'aménagement urbain. L'approche du *développement communautaire durable* et du *développement local viable* (Gagnon, 1995, 2007) qui intègre à la fois les principes du développement communautaire et de développement durable pour favoriser la mise en œuvre par les communautés à la base d'actions favorisant le développement et l'aménagement durable des espaces urbains et ruraux. Selon cette approche, l'aménagement de petites infrastructures urbaines durables telles que les circuits piétonniers, les jardins communautaires, la restauration des berges, les pistes cyclables, les sentiers dans les boisés urbains, le jardinage forestier urbain, etc. sont autant d'aménagements écologiques qui contribuent à l'aménagement et au développement durable des espaces dévitalisés dans les zones urbaines.

Tous ces courants de développement et d'aménagement urbain, c'est-à-dire la revitalisation intégrée, le courant *du Nouvel urbanisme* et les principes du *smart growth*, le développement communautaire urbain, le développement communautaire durable partagent l'idée d'augmenter la qualité de la vie dans les centres urbains. Les courants de la revitalisation intégrée, du développement communautaire urbain et du développement communautaire durable vont encore plus loin en proposant de mettre à l'avant-plan l'action des groupes sociaux pour relever les défis sociaux, économiques, urbanistiques et environnementaux qui s'inscrivent dans les espaces centraux des villes moyennes. En ce sens, la revitalisation intégrée relève d'une « véritable production sociale de l'espace » (Lefebvre, Henri, 1974) où les rapports sociaux à l'œuvre constituent la trame de la recomposition des territoires.

Comme on le verra, il y a de multiples façons d'envisager et de pratiquer cette recomposition sociale. Pour faciliter la lecture, nous avons regroupé les textes en deux sections. La première rassemble des textes de facture plus académique. On y trouvera celui d'un spécialiste de la planification urbaine et régionale (Pierre Filion), d'une politologue (Caroline Patsias), d'un groupe de chercheurs en travail social (Jacques Caillouette et ses collègues) et de deux sociologues (Pierre-André Tremblay et Suzanne Tremblay). Le deuxième groupe de textes présente des expériences pratiques portant sur Trois-Rivières (Jean-François Aubin), Salaberry-de-Valleyfield (Julie Bergevin), alors que cinq textes portent sur Chicoutimi (Mathieu Bisson et Marie-Lise Chrétien-Pineault, Simon-Olivier Côté, Denis Marcotte, Jean Désy et Julien Petitclerc, Gille Tremblay et Jean Désy). Nous avons tenu à conserver le ton de ces textes, qui illustre bien l'esprit dans lequel ont été faites les communications dont ils s'inspirent. Parmi les thèmes explorés le lecteur trouvera notamment le développement des espaces centraux comme milieu de vie, l'aménagement écologique des centres-villes et des villes, le développement communautaire et l'économie sociale comme outils de développement, la participation des citoyens à l'aménagement et au développement de leur centre-ville, etc.

Cette publication se veut une contribution originale et significative à propos de la revitalisation intégrée dans les espaces centraux des villes moyennes et nous espérons que les praticiens du développement, les étudiants et les chercheurs y trouveront matière à poursuivre leurs pratiques et leurs réflexions.





# **LA QUESTION DES ESPACES CENTRAUX : D'HENRI LEFEBVRE AU *SMART GROWTH***

**Pierre FILION**

**Anna KRAMER**

**School of Planning, University of Waterloo**

## **Introduction**

Le présent texte se penche sur la pertinence, dans le contexte urbain contemporain, des concepts de droit à la ville et de centralité, formulés par Henri Lefebvre. Alors que dans le discours de Lefebvre le droit à la ville et l'accès à la centralité représentaient des conditions essentielles à une pleine participation à la société, les formes urbaines se sont depuis décentralisées. Donc, qu'en est-il de la centralité dans le monde urbain contemporain? Est-ce toujours là un enjeu important dans un contexte où la centralité est presque disparue?

Ce texte propose une réflexion sur la centralité perdue et les conséquences de cette perte, ainsi que sur des efforts récents visant à recréer une centralité urbaine en Amérique du Nord. Il s'interroge aussi sur la nature probable de cette centralité reconstituée. Peut-on s'attendre à la mise en place d'une pleine centralité offrant une grande plurifonctionnalité dans un environnement compact, rappelant les centres-villes des très grandes agglomérations? Ou serons-nous en présence d'une centralité partielle n'incluant qu'un nombre limité de fonctions, comme elle se manifeste dans les centres commerciaux de banlieue? Bien que la centralité domine présentement le discours urbanistique nord-américain, il est encore trop tôt pour connaître la forme qu'elle prendra sur le terrain. On parle beaucoup de centralité, mais la vraie ville demeure hautement décentralisée.

Après une courte exploration de la pensée de Lefebvre, ainsi que des types d'environnements urbains qui l'ont inspirée, nous décrivons les circonstances qui ont mené au démantèlement de la centralité urbaine en Amérique du Nord. Par la suite, nous présenterons les résultats d'une étude sur les modèles urbains mis de l'avant dans les plans à portée métropolitaine des agglomérations nord-américaines dont la population dépasse le million. Dans presque tous les cas, ces plans proposent des stratégies de recentralisation urbaine, mais il s'agira de préciser la nature de cette recentralisation ainsi que d'évaluer les chances que ces stratégies aboutissent à un renversement des tendances décentralisatrices. La conclusion portera sur la valeur de la pensée de Lefebvre dans le contexte urbain contemporain nord-américain. Nous allons réfléchir sur ce qui a remplacé la centralité urbaine ainsi que sur les conséquences de son déclin, voire sa disparition dans certains cas. Et en fin de chapitre, nous tenterons de saisir la forme de centralité qui est susceptible de découler des plans à l'étude et comparer cette forme à la centralité envisagée par Lefebvre.

### **Le droit à la ville et la centralité chez Lefebvre**

Henri Lefebvre a su positionner la ville au premier plan des débats sur la justice sociale et sur les stratégies de transformation politique et économique. Alors qu'on envisageait les conflits liés à la ville comme ayant une portée secondaire sur l'évolution des sociétés, Lefebvre fut parmi les premiers auteurs à définir les questions urbaines comme des enjeux sociaux de premier ordre. Pour lui, la ville n'est pas un simple réceptacle de tendances sociales, mais constitue plutôt elle-même un rapport social susceptible d'avoir un impact majeur sur l'évolution de la société (Lefebvre, 1970 : 101, 118). Ses principaux ouvrages sur la ville datent de la fin des années 1960 et du début des années 1970, une période où se creusait en France un profond clivage entre les quartiers centraux aisés situés à proximité des concentrations d'emplois de direction, de commerces, de services, d'activités culturelles et de différents lieux de rencontre, et les secteurs plus

pauvres se trouvant en périphérie. On parlait alors, avec justesse, de l'opposition entre l'animation parisienne et la morosité de sa banlieue, allant même jusqu'à évoquer l'existence d'un désert français, vidé de ses éléments vitaux par un Paris alors en pleine expansion (Gravier, 1972).

Chez Lefebvre, comme d'ailleurs chez Lewis Mumford et Jane Jacobs, la ville est le creuset de la civilisation (Jacobs, 1991; 1992; Mumford, 1964). C'est la concentration des échanges en milieu urbain qui suscite l'innovation et permet le fonctionnement de l'économie moderne. La ville est aussi lieu de culture et de bien-être découlant de la proximité entre activités et individus. C'est dans ce sens que Lefebvre propose le concept de droit à la ville. Être privé de la ville pour cause d'accessibilité déficiente et de moyens économiques insuffisants entraîne une marginalisation sociale avec des conséquences profondes sur l'intégration aux réseaux d'échanges économiques et sur les relations interindividuelles. Lefebvre développe une approche kaléidoscopique de la ville, puisant dans les grands champs de connaissance (le marxisme, bien sûr, compte tenu de son allégeance, mais aussi le structuralisme, la psychanalyse, la philosophie moderne et ancienne) afin de faire ressortir différentes facettes de la ville. Nul n'a su égaler les efforts de Lefebvre en matière de réflexion sur l'essence de la ville. Équipé d'une définition aussi riche de la ville, il devient possible pour Lefebvre de démontrer l'importance du phénomène urbain pour la réalisation personnelle de l'individu et sa pleine participation à la société moderne. Les différentes facettes de la ville correspondent aux différents besoins physiques, psychologiques et sociaux de l'individu.

Le droit à la ville se manifeste comme forme supérieure des droits : droit à la liberté, à l'individualisation dans la socialisation, à l'habitat et à l'habiter. Le droit à l'œuvre (à l'activité participante) et le droit à l'appropriation (bien distinct du droit à la propriété) s'implique dans le droit à la ville (Lefebvre, 1972 : 140).

Lorsqu'il évoque le droit à la ville c'est avant tout du droit à la centralité urbaine dont parle Lefebvre. La centralité est la version condensée du phénomène urbain, car c'est au cœur de la ville que se retrouvent concentrées les activités essentielles à la participation à la vie urbaine.

La centralité, c'est donc une *forme*, en elle-même vide, mais qui appelle un contenu : objets, êtres naturels ou factices, choses, produits et œuvres, signes et symboles, gens, actes, situations, rapports pratiques. Ce qui la rapproche de la forme logique. De sorte qu'il y a une logique de la centralité. La forme implique la simultanéité et en résulte : simultanéité de « tout » ce qui peut se réunir – et par conséquent s'accumuler – dans un acte de pensée ou par un acte social, en un point ou aux alentours de ce point. Le concept général de centralité relie le ponctuel au global (Lefebvre, 1974 : 382-383).

On saisit donc les raisons pour lesquelles Lefebvre situe les enjeux reliés au droit à la ville et sa centralité parmi les objets fondamentaux de luttes sociales. Il déplore qu'on dépossède les classes ouvrières de la centralité, une de leurs principales œuvres. La centralité devient alors un privilège de classe.

L'analyse urbaine de Lefebvre fait aussi part d'une distinction entre l'espace des experts et celui des usagers. Ce qu'il nomme « les représentations de l'espace » correspond à l'espace urbain conçu par les experts (urbanistes et technocrates, mais on pourrait ajouter promoteurs immobiliers). C'est un espace abstrait qui peut être découpé, réaménagé, acheté ou vendu : l'espace de l'État et du marché. Ce concept équivaut à la valeur d'échange de l'espace et à l'espace en tant qu'objet d'étude scientifique, soumis aux extrapolations statistiques et à la modélisation. En revanche, « les espaces de représentation » correspondent à la valeur d'usage de l'espace, c'est-à-dire à l'espace ressenti et vécu par les gens qui y habitent et qui l'utilisent. C'est par surcroît l'espace affectif décrit par les artistes

et philosophes (Lefebvre, 1974 : 48-49). Il y a donc chez Lefebvre opposition entre espace vécu et espace conçu.

### **Centralité et recentralisation en Amérique du Nord**

L'argumentaire de Lefebvre colle si bien à la réalité urbaine française, et peut-être de façon plus générale, européenne, qu'on est en droit de s'interroger sur sa pertinence pour les villes nord-américaines. La ville nord-américaine contemporaine est en effet bien différente de la ville française, et plus particulièrement de la ville française d'il y a 40 ans, époque où Lefebvre écrivait ses grands ouvrages. Les villes du Canada et des États-Unis, hormis quelques très grandes agglomérations, ont en effet perdu beaucoup de leur centralité. Mais lorsqu'on se reporte à la ville nord-américaine d'avant la Seconde Guerre mondiale, la perspective de Lefebvre sur la centralité semble maintenir toute sa pertinence.

Les modèles d'Alonso (1960) et de Wingo (1961) ont bien indiqué l'importance de l'accès au centre-ville, où se trouvaient alors les seules grandes concentrations d'activités des régions métropolitaines, en démontrant les sacrifices en matière de consommation d'espace résidentiel que les gens acceptaient de faire afin d'écourter leurs déplacements vers le centre-ville. À cette époque, presque tous les emplois de bureau se retrouvaient au centre-ville. Il en était de même pour les grands magasins, les commerces et services de prestige, et les activités culturelles. Selon ces modèles, la distance du centre-ville, pondérée par la disponibilité de différents modes de transport, était la variable déterminante dans le rapport entre l'espace résidentiel consommé par les ménages et l'accessibilité. Les gradients représentant les variations dans le prix des terrains, la densité résidentielle et l'accessibilité aux activités structurantes (le travail, les commerces et les institutions) prenaient tous une forme conique dont le sommet se situait au centre-ville. La forte centralisation des régions urbaines de cette époque était liée à la prédominance des transports en commun, qui ont tendance à

converger vers un point central qui devient alors le secteur qui jouit de la plus grande accessibilité et qui concentre de ce fait un grand éventail d'activités.

Au cours des 15 années qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale, les intervenants urbains (promoteurs immobiliers, urbanistes, gouvernements) ont adapté la ville à l'automobile et, ce faisant, ont profondément transformé la structure urbaine antérieure ainsi que les préférences et attentes des consommateurs (Kunstler, 1993; Marshall, 2000; Sewell, 1993). Au début, urbanistes et ingénieurs croyaient que les nouvelles infrastructures routières et autoroutières allaient avoir les mêmes impacts sur la structure urbaine que les transports en commun. Selon leur raisonnement, la construction d'autoroutes desservant le centre-ville allait contribuer au renforcement de ce secteur en le rendant accessible à une proportion croissante de la population. Cependant, au cours des années 1950 et 1960, on a rapidement constaté que la dynamique urbaine découlant d'un usage généralisé de l'automobile en était essentiellement une de décentralisation (Thomson, 1977). Au lieu de créer ou consolider un sommet incontestable sur le plan de l'accessibilité, l'automobile et les réseaux routiers essentiels à son usage généralisé génèrent de multiples pôles d'accessibilité d'importance équivalente. Dans un tel contexte, le centre-ville devient un pôle parmi d'autres. Il y a plus. Les besoins d'espace de l'automobile sont un facteur de désarticulation du tissu urbain serré des centres-villes, comme en témoignent l'élargissement des rues et la création de stationnements de surface pour faire place à l'automobile. Il en résulte une perte d'attrait du centre pour les piétons et une diminution du nombre d'activités qui s'y trouvent. Les centres-villes des grandes agglomérations qui sont bien desservies par les transports en commun constituent une exception à la règle. Ces centres-villes ont en effet su maintenir leur vitalité. Mais même dans ce cas, leur importance relative au sein de leur région urbaine a décliné (Lea, Jones et Bylov, 2003). Presque partout, les régions urbaines se sont décentralisées; la

structure urbaine dispersée, caractéristique de la banlieue, domine depuis plusieurs décennies, supplantant la structure centralisée traditionnelle (Filion, Bunting et Warriner, 1999). Dans la majorité des cas, les activités structurantes se retrouvent le long des autoroutes et des artères routières, donc dans des secteurs hautement accessibles par l'automobile (Lang, 2003).

Quelles sont les conséquences de cette nouvelle distribution d'activités? Dans un sens, on assiste à une démocratisation de la centralité, du moins pour ceux qui ont l'usage d'une automobile (la grande majorité des ménages sauf dans les quartiers centraux des grandes agglomérations). Au lieu d'avoir à se rendre au centre-ville pour avoir accès aux activités structurantes, parce que celles-ci se sont rapprochées des lieux de résidence, le banlieusard moyen peut accéder à presque toutes les activités qui lui sont nécessaires à l'intérieur d'un rayon de dix à quinze minutes en automobile. De fait, les formules de localisation des centres commerciaux et des grandes surfaces tiennent compte de ces temps de déplacement (Jones et Simmons, 1993).

Il y a aussi de nombreuses conséquences négatives. Désormais, l'accès aux activités structurantes se fait essentiellement en automobile. Il s'ensuit une croissance de la congestion routière, de la consommation du pétrole et des besoins d'investissement dans les infrastructures routières (Downs, 2004). Il convient aussi de faire part des difficultés que cette forme de distribution représente pour les individus qui n'ont pas l'usage d'une automobile. La décentralisation se traduit donc par une profonde transition sur le plan des transports : alors qu'une forte proportion des déplacements vers le centre-ville s'effectuait en transport en commun, cette forme de transport se prête mal à la desserte des secteurs où les activités sont dispersées. Il y a donc des conséquences environnementales évidentes à la transition vers la forme dispersée d'urbanisation. Le manque de connexion entre les différentes activités en milieu dispersé constitue un autre aspect négatif de cette forme d'urbanisation. Elle fait entrave aux effets synergétiques qui profitent aux différentes

activités et qui font en sorte que le tout est égal à plus que l'ensemble de ses parties. Au-delà de la présence des différentes activités qui s'y trouvent, les centres-villes offrent une atmosphère et un dynamisme qui leur sont propres (Filion *et al.*, 2004). Le mélange d'activités est par surcroît propice à des rencontres et événements fortuits. Lorsque les activités sont éloignées les unes des autres, dans un environnement dispersé, les interactions entre elles sont fortement diminuées et les effets communs à peu près absents. Il y a enfin la question de la diversité des activités. Dans les grands centres commerciaux de banlieue, on ne retrouve que des commerces appartenant à des chaînes nationales ou internationales, ce qui contribue à leur homogénéité. Il est vrai qu'il y a, ailleurs dans la banlieue, d'autres types de commerces, comme c'est le cas dans les centres commerciaux plus anciens et les grandes artères qui offrent un paysage commercial bigarré. Bien que les centres-villes ayant conservé leur vitalité présentent eux aussi des secteurs commerciaux homogènes, la différence avec la banlieue est qu'on y retrouve une grande variété d'activités, d'ordre commercial ou autre, à l'intérieur d'un périmètre facilement accessible à pied. On peut en effet y magasiner dans les boutiques de haute couture aussi bien que dans des commerces de vêtements usagés.

Pourtant, en Amérique du Nord, nous nous sommes accommodés de la perte de la centralité urbaine. S'il est vrai que les touristes sont à la recherche de cette centralité dans les grandes villes nord-américaines et dans les villes européennes, asiatiques et autres qui ont maintenu leur centralité, il n'en reste pas moins que, pour la plupart d'entre nous, la centralité urbaine ne fait plus partie de la vie quotidienne. Au cours des deux ou trois dernières générations, nous l'avons volontiers troquée pour le confort des centres commerciaux et l'accès facile qu'offre l'automobile. Pour une multitude de banlieusards, la centralité est maintenant chose inconnue; la rue commerciale, qui est adaptée aux déplacements piétonniers et qui accueille différents types d'activités, est une curiosité que l'on va visiter dans les quartiers anciens ou à



Disneyworld. On pourrait donc croire que la centralité décrite et louangée par Lefebvre est disparue de la plupart des espaces urbains nord-américains.

Malgré tout, la centralité suscite un grand intérêt, peut-être plus qu'au cours des dernières décennies. Dans les grandes villes qui ont maintenu leur centralité, le centre-ville se porte relativement bien. Ceci est particulièrement le cas de Toronto, Chicago et Vancouver dont les centres ont connu une impressionnante vague de construction d'édifices en copropriété (Birch, 2002). Dans ces villes, ainsi que dans plusieurs autres villes, l'attrait du centre-ville se manifeste aussi par l'embourgeoisement (Lees, Slater et Wyly, 2008). Et finalement, la consolidation des centres-villes et la création de réseaux de centres secondaires prennent beaucoup de place au sein des plans d'urbanisme. Nous allons maintenant nous pencher sur la nature des centres proposés dans ces plans, le rapport entre cette nature et la définition que Lefebvre donne à la centralité, ainsi que sur les chances de réalisation de tels efforts de recentralisation.

### **Stratégies de recentralisation**

Nous présentons maintenant les résultats d'une recherche portant sur les plans de portée métropolitaine des 57 agglomérations nord-américaines dont la population excède le million (51 aux États-Unis et 6 au Canada). Les plans consultés incluent : les plans métropolitains de transport, les plans qui se concentrent sur l'organisation de l'espace à l'échelle régionale et les plans des villes centrales lorsque ceux-ci ont des effets métropolitains. En tout, nous avons consulté 184 plans, tous accessibles sur Internet en 2009 et 2010. Nous avons, de plus, interviewé 68 urbanistes œuvrant dans les différentes régions métropolitaines à l'étude. Nous les avons interrogés sur les circonstances qui ont mené à la formulation des plans à l'étude.

Il y a un profond accord entre les différents plans, qui se manifeste dans les thèmes qu'ils partagent. On fait part, dans tous les cas, d'une volonté de réagir à la dispersion urbaine qui a

dominé l'urbanisme nord-américain au cours des 60 dernières années. On propose en effet un renversement des modèles urbains liés à cette forme de développement, qui se définit par une faible densité, une spécialisation rigide de l'usage du sol et une grande dépendance à l'endroit de l'automobile. Les plans réagissent à quatre aspects de la dispersion urbaine :

1. Ses conséquences environnementales telles que la détérioration de la qualité de l'air, la production de gaz à effet de serre, la perte de terres agricoles et les problèmes d'approvisionnement en eau ainsi que la pollution de l'eau.
2. Les coûts élevés de cette forme de développement, en raison de ses grands besoins en infrastructures horizontales (réseaux routiers, systèmes d'approvisionnement en eau et égouts) du fait de ses faibles densités et de sa dépendance généralisée à l'endroit de l'automobile (Burchell, 2007). Certains plans soulignent la difficulté de poursuivre ce type d'urbanisation dans un climat économique et financier qui se prête mal à d'importants investissements en matière d'infrastructure (surtout depuis la récession qui a débuté en 2008). Plusieurs plans évoquent enfin une situation financière de plus en plus précaire pour expliquer l'impossibilité de construire les réseaux routiers requis pour faire face à une congestion grandissante.
3. Les effets négatifs sur la qualité de la vie d'une dépendance presque totale à l'endroit de l'automobile et des longs déplacements quotidiens nécessaires afin de prendre part aux activités quotidiennes dans un environnement urbain dispersé. Une proportion grandissante de la journée est donc accaparée par ces déplacements, surtout lorsque la congestion ralentit la circulation. Il en résulte donc une diminution du temps disponible pour les autres occupations (Putnam, 2000).

4. Le quatrième aspect négatif n'est pas sans rapport avec le troisième. Il s'agit des effets sur la santé de la pollution de l'air et du manque d'activité physique, qui découlent tous deux d'un fort usage de l'automobile. Dans la ville dispersée, il est impossible d'atteindre les activités structurantes autrement qu'en automobile, et le temps requis pour ces déplacements gruge les possibilités de mener une vie qui donne plus de place à l'activité physique (Frumkin, Frank et Jackson, 2004).

Il est cependant important de noter la faible présence dans les plans à l'étude de considérations reliées aux aspects plus fondamentaux de la centralité et du droit à la ville tels ceux qui suscitent l'attention de Lefebvre. Le traitement du rétablissement de la centralité dans les plans à l'étude ne tient pas compte du rôle que joue la centralité dans la participation à la société, l'épanouissement personnel et la créativité. La façon dont le problème est posé dans ces plans correspond aux mandats de l'urbanisme dans la société contemporaine, qui incluent entre autres l'environnement, les coûts des investissements urbains et le développement économique. Mais les plans se tiennent à l'écart des grandes questions sociales et politiques liées à la centralité. Les références aux rapports entre groupes sociaux et centralité urbaine s'inspirent généralement de la perspective de la « classe créatrice » définie dans les travaux de Richard Florida. En accord avec cette approche, cette classe est définie en premier lieu comme un agent de développement économique (Florida, 2002). Les mesures prises afin d'attirer la classe créatrice dans les espaces centraux visent donc avant tout à lancer le présumé effet d'entraînement que la présence de cette classe peut avoir sur l'activité économique.

L'accord entre les différents plans ne surprend pas lorsqu'on prend connaissance des circonstances qui ont accompagné leur préparation. Afin de se qualifier pour un financement fédéral de leurs projets de transports, les différentes régions métropolitaines des États-Unis doivent se soumettre aux directives du

Département fédéral des transports, ce qui explique une certaine ressemblance dans le contenu de leurs plans. Le Département des transports exige que chaque agglomération crée une agence métropolitaine d'aménagement qui produit un plan avec un horizon de 20 ans. Les ressemblances dans le contenu des plans tiennent aussi à la nature des problèmes auxquels les différentes agglomérations font face. Elles sont en effet presque toutes aux prises avec une croissance du nombre et de la longueur des déplacements en automobile, une population qui est vieillissante et de plus en plus diversifiée, une préoccupation croissante par rapport à l'environnement, une incertitude quant aux sources d'énergie et un mauvais état des finances publiques. Ceci explique la présence, dans les plans, d'un consensus autour du fait qu'il est temps de repenser l'urbanisme, car les conséquences nocives des présentes formes de développement deviennent de moins en moins tolérables. Il y a aussi une adhésion généralisée aux principes du « *smart growth* ». Ce mouvement, qui date de la fin des années 1990, propose une réorientation de l'urbanisation de façon à réduire l'usage de l'automobile, la consommation de l'espace ainsi que les coûts de développement, particulièrement ceux qui sont liés aux infrastructures urbaines. L'objectif du *smart growth* est de réduire l'impact environnemental et financier de la croissance urbaine tout en favorisant une plus grande qualité de vie, afin de rendre cette croissance plus acceptable et prévenir l'opposition à l'expansion urbaine qui se généralisait à la fin du siècle dernier (Barnett, 2007; Ingram, 2009). Le *smart growth* jouit d'une grande influence chez les urbanistes ainsi que dans certains milieux politiques. Son impact sur le contenu des plans n'est donc pas surprenant.

Dans la section qui suit, nous allons d'abord présenter le contenu des plans provenant des agglomérations américaines pour ensuite décrire celui des régions métropolitaines canadiennes (voir aussi le Tableau 1). Tous les plans à l'étude issus des agglomérations américaines ont adopté une stratégie visant le renforcement du centre-ville, et presque partout on propose la création d'un

réseau de centres secondaires. Par ailleurs, dans la grande majorité des cas, on formule des projets d'expansion des transports en commun, souvent coordonnés avec la consolidation du centre-ville et la mise en place des centres secondaires. On évoque aussi la création de corridors urbains, axes de forte densité profitant de services de transports en commun rapides et fréquents. Les corridors, avec leur densité d'occupation du sol élevée, étalée sur de longues distances, sont plus conformes aux exigences d'une stratégie axée sur les transports en commun que ne l'est une approche fondée sur des centres secondaires. En effet, bien que les centres offrent une concentration d'activités, les déplacements qui s'y destinent trouvent habituellement leur origine dans des environnements urbains dont la faible densité se prête mal aux transports en commun. Mais l'appui des plans pour les corridors est moins ferme que dans le cas des politiques visant le centre-ville et les centres secondaires. Cette hésitation se manifeste dans le nombre plus restreint de régions métropolitaines ayant des plans soutenant la création de corridors urbains et dans la présentation de versions atténuées de cette approche. L'intérêt mitigé pour les corridors urbains peut être imputé au fait qu'il est plus difficile de réaliser cette formule que de créer des centres secondaires. La mise en place d'un corridor urbain requiert en effet des capacités de coordination beaucoup plus grandes, du fait de la distance qu'il couvre, que le développement d'un centre secondaire qui, par définition, occupe un espace restreint. Dans la même veine, une stratégie de densification fondée sur la création de corridors urbains est plus susceptible de susciter une forte opposition de la part de résidents vivant à proximité des nouveaux développements que la création de centres secondaires. Ceci tient à ce que la configuration des corridors et des centres fait en sorte qu'il y a plus de résidents vivant à proximité des corridors.

On est donc à même de constater l'existence d'une vaste entente sur le besoin d'adopter une forme d'urbanisation qui brise avec celle qui a prédominé au cours des 60 dernières années et sur les

stratégies à utiliser afin d'atteindre cet objectif. Cependant, se cachent derrière cette apparente unanimité de grandes différences dans l'étendue de l'expansion des transports en commun, dans la définition du concept de centre secondaire et dans l'importance que les plans donnent à ces centres. Ces différences découlent de l'âge et de la nature des agglomérations, de la portée des politiques passées et projetées de densification et de transports en commun et de la performance économique de ces régions métropolitaines. Sur la base de ces critères, nous identifions cinq catégories de régions métropolitaines (voir le Tableau 2).

1. Les régions métropolitaines centralisées et pourvues d'un système de transport en commun développé. Ce sont habituellement des régions urbaines anciennes qui sont dotées de métros et de trains de banlieue. Ces régions bénéficient d'une avance sur les autres dans la mise en marche de leurs stratégies de recentralisation parce qu'elles ont conservé leur centralité historique. Se retrouvent dans cette catégorie sept régions métropolitaines dont New York, Boston et San Francisco.
2. Les agglomérations plus récentes et dont la forme urbaine est hautement dispersée, mais qui ont mis en place d'ambitieux projets de densification et d'expansion du transport en commun ou projettent de le faire. Dans la plupart des cas, les stratégies de recentralisation prennent la forme de métros légers se rendant au centre-ville et dont les stations servent de site pour des *transit-oriented developments* (des projets de densification autour des stations, favorisant l'usage du transport en commun). On retrouve dans cette catégorie 22 régions métropolitaines, dont de très grandes régions telles que Los Angeles, Dallas et Houston, d'autres de moyenne dimension telles que Denver et Portland, et enfin de plus petites agglomérations telles que Salt Lake City et Raleigh.

3. Les régions métropolitaines appartenant à la troisième catégorie partagent plusieurs des caractéristiques de la seconde catégorie, sauf que les projets existants et anticipés de recentralisation et de transport en commun y sont plus modestes. Il y a douze agglomérations dans cette troisième catégorie dont Las Vegas, Nashville et Tucson.
4. Les six agglomérations appartenant à la quatrième catégorie ont en commun une perte de population et une diminution de leur activité économique. Il va de soi que leurs options en matière de recentralisation sont beaucoup plus limitées que celles des régions dont le profil économique et démographique est plus avantageux. On retrouve ici six agglomérations : Detroit, Pittsburgh, Cleveland, New Orleans, Buffalo et Rochester.
5. Enfin, il y a les régions métropolitaines dont les plans semblent demeurer attachés au statu quo et contiennent de ce fait peu de projets transformateurs. Il convient de souligner que cette catégorie comprend une infime minorité des agglomérations à l'étude, ce qui confirme l'existence d'une quasi-unanimité autour des projets recentralisateurs. Il n'y a, en effet, que quatre agglomérations dans cette dernière catégorie : St-Louis, Cincinnati, San Antonio et Louisville.

Tournons-nous maintenant vers les six régions métropolitaines canadiennes dont la population dépasse le million : Toronto, Montréal, Vancouver, Ottawa-Gatineau, Calgary et Edmonton. Les plans à portée métropolitaine de ces agglomérations canadiennes partagent les mêmes objectifs que les plans des agglomérations américaines. Les six régions ont des plans qui proposent un renforcement du centre-ville ainsi qu'une expansion des réseaux de transport en commun. Les plans de cinq d'entre elles formulent une stratégie de centres secondaires (Montréal, où les projets de tels centres manquent de précision, fait figure d'exception) et ceux de quatre agglomérations projettent la mise

en place de corridors urbains (sauf les plans de Montréal et de Calgary).

En nous basant sur le contenu des plans, nous identifions trois catégories de grandes régions métropolitaines au Canada (voir le Tableau 3). Il y a d'abord Toronto et Vancouver, dont les plans proposent les plus ambitieuses stratégies de consolidation du centre-ville et de mise en place de réseaux de centres secondaires, ainsi que d'importants projets de prolongement des systèmes de transport en commun. On retrouve aussi dans ces deux régions des projets de corridors urbains, mais comme dans les plans des régions métropolitaines des États-Unis, ceux-ci sont moins développés que les stratégies portant sur le centre-ville et les centres secondaires. Il faut préciser qu'aussi bien à Toronto qu'à Vancouver, il y a déjà des centres secondaires en place, le fruit des politiques d'urbanisme des dernières décennies. Les stratégies formulées dans les plans proposent donc de poursuivre la croissance des centres secondaires existants tout en ajoutant de nouveaux centres. Ce sont aussi les deux régions qui jouissent de la plus forte capacité d'aménagement à l'échelle métropolitaine, grâce à l'existence d'une agence métropolitaine vouée à l'aménagement à Vancouver et d'une puissante présence provinciale à Toronto.

Les plans d'Ottawa-Gatineau, de Calgary et d'Edmonton partagent les objectifs de ceux de Toronto et de Vancouver. Cependant, les projets de corridors urbains (à Ottawa-Gatineau et Edmonton) et de centres secondaires (dans les trois cas) sont présentés de façon plus sommaire et leur réalisation est embryonnaire.

Montréal fait bande à part car, bien que les plans à portée métropolitaine favorisent une consolidation du centre-ville ainsi qu'une juxtaposition de la densification urbaine à un réseau de transport en commun en croissance, le concept de centre secondaire y est beaucoup moins développé que dans les plans des autres agglomérations.



## Recentralisation et droit à la ville

Les plans à l'étude expriment clairement une volonté d'effectuer un retour vers la centralité, bien que l'intensité de cette volonté varie selon les circonstances propres aux différentes régions métropolitaines. Les plans de presque toutes les régions métropolitaines dépassant le million d'habitants proposent un renforcement du centre-ville, la mise en place d'un réseau de centres secondaires, ainsi qu'une expansion et une amélioration du transport en commun. Ces constats soulèvent deux questions. La première concerne la probabilité que les propositions formulées dans les plans soient réalisées. La seule réponse possible à ce moment-ci est qu'une pleine réalisation des propositions semble hautement improbable si on se base sur l'expérience passée en matière de projets d'urbanisme. Il y a habituellement une profonde césure entre projets et réalisations. Certains chercheurs se sont penchés sur le cas des propositions inspirées par le *smart growth* et ont constaté la modeste influence sur le développement urbain des nombreux projets conformes à ce mouvement contenus dans les plans d'urbanisme (Downs, 2005; Song, 2005). Mais même si les stratégies de recentralisation présentes dans les plans à l'étude étaient pleinement réalisées, on peut douter qu'elles auraient, dans la plupart des cas, suffisamment d'envergure pour réduire de façon substantielle la tendance à la dispersion.

La seconde question porte sur la nature des centres qui résulteront de cette stratégie. Seront-ils des espaces homogènes et réducteurs, le produit de la pensée abstraite associée aux experts, à l'État et aux promoteurs? Ou seront-ils des endroits, à la fois denses et hautement diversifiés sur le plan fonctionnel et social, aptes à affirmer le droit à la ville et à la centralité comme Lefebvre l'a défini?

Nous l'avons vu, les plans consultés assignent à la centralité le rôle de corriger les problèmes causés par la dispersion urbaine. C'est ce qui explique que la centralité y est définie comme un

moyen de réduire la consommation de l'espace ainsi que les coûts d'infrastructures urbaines, tout en favorisant une hausse de l'usage des transports en commun. Bien que ces objectifs soient louables, ils ne suffisent pas à produire une forme de centralité qui respecte le droit à la ville. D'ailleurs, les centres secondaires et les *transit-oriented development* existants représentent des exemples d'espaces homogènes où la diversité des centres-villes traditionnels est absente. Leurs différents secteurs sont hautement spécialisés (zones allouées exclusivement aux immeubles à bureaux, édifices à logements, centres commerciaux ou centres civiques) et leur environnement est peu propice aux déplacements piétonniers. Ils sont des espaces purement fonctionnels, qui se prêtent mal à la spontanéité et au ludisme des centres urbains traditionnels (Filion, 2007).

Afin de respecter le droit à la ville et à la centralité, défini par Lefebvre, il va falloir transformer en espaces vécus les espaces abstraits des centres proposés. Il est évidemment difficile de transposer la pensée de Lefebvre en propositions pratiques de nature urbanistique. Sa pensée se prête en effet plus facilement à la critique qu'à la formulation de projets concrets. Nous déduisons, à partir de l'observation des secteurs urbains où le vécu semble l'emporter sur la pensée abstraite (qui correspondent d'ailleurs à ceux que Jane Jacobs a décrits dans ses ouvrages), que de tels secteurs doivent concentrer et mélanger à fine échelle de nombreuses fonctions, allant du prestigieux à l'habituel, et encourager la diversité sociale, tout cela dans un environnement compact qui encourage la marche et qui fait place à la spontanéité. En bref, il s'agit de produire une complexité de l'espace qui échappe normalement aux modèles urbanistiques réductionnistes. Une façon de créer de tels espaces est de s'assurer que les plans fonctionnent à différentes échelles allant des considérations régionales (par exemple, l'insertion des centres dans les réseaux urbains) aux détails de l'architecture et du design urbain (par exemple, gabarit des édifices et mobilier urbain).

## Conclusion

Ce chapitre s'est penché sur les propositions inspirées du *smart growth* présentes dans les plans à portée métropolitaine, à partir du concept de droit à la ville et à la centralité formulé par Henri Lefebvre. Il en ressort que les plans proposent des centres qui portent la marque d'un aménagement technocratique, et qui manquent donc de diversité, d'animation et de spontanéité. Bien que de tels centres remplissent des objectifs de transport, d'usage du sol et de coûts des infrastructures reliés au *smart growth*, ils ne parviennent pas à atteindre les objectifs de participation à la ville inhérents à la perspective du droit à la ville. Afin de remplir ces objectifs, les centres devraient être plus diversifiés, plus complexes, et donner une plus grande attention aux détails de leur aménagement. Ils deviendraient alors des lieux qui se prêtent à la poursuite des différents aspects de la vie, plutôt que des espaces hautement spécialisés comme c'est le cas dans les centres secondaires existants.

## Références bibliographiques

- ALONSO, W. (1960), A theory of the urban land market. *Regional Science Association, Papers and Proceedings*, 6, 149-157.
- BARNETT, J. (ed.) (2007), *Smart growth in a changing world*. Chicago, Planners Press.
- BIRCH, E.L. (2002), Having a longer view on downtown living. *Journal of the American Planning Association*, 68, 5-21.
- BURCHELL, R.-W. (2005), *Sprawl costs : Economic impacts of unchecked development*. Washington, Island Press.
- DOWNS, A. (2004), *Still stuck in traffic : Coping with peak-hour traffic congestion*. Washington, Brookings Institution Press.
- DOWNS, A. (2005), *Smart growth : Why we discuss it more than we do it*. *Journal of the American Planning Association*, 71, 367-378.

- FILION, P. (2007), *The urban growth centres strategy in the greater golden horseshoe : Lessons from downtowns, nodes, and corridors*. Toronto, The Neptis Foundation.
- FILION, P., T.-E. Bunting et K. WARRINER. (1999), The entrenchment of urban dispersion : Residential location patterns and preferences in the dispersed city. *Urban Studies*, 36, 1317-1347.
- FILION, P., H. HOERNIG, T. BUNTING et G. SANDS. (2004), The successful few : Healthy downtowns of small metropolitan regions. *Journal of the American Planning Association*, 70, 328-343.
- FLORIDA, R. (2002), *The rise of the creative class*. New York, Basic Books.
- FRUMKIN, H., L.-D. FRANK et R. JACKSON. (2004), *Urban sprawl and public health : Designing, planning, and building for healthy communities*. Washington, Island Press.
- GRAVIER, J.-F. (1972), *Paris et le désert français en 1972*. Paris, Flammarion.
- INGRAM, G.-K. (2009), *Smart growth policies : An evaluation of programs and outcomes*. Cambridge, Lincoln Institute of Land Policy.
- JACOBS, J. (1991), *Déclin et survie des grandes villes américaines*. Liège, Pierre Mardaga.
- JACOBS, J. (1992), *Les villes et la richesse des nations : réflexions sur la vie économique*. Montréal, Québec, Boréal.
- JONES, K. et J. SIMMONS (1993), *Location, Location and Location : Analyzing the retail environment* (2<sup>e</sup> édition). Toronto, Nelson Canada.
- KUNSTLER, J.-H. (1993), *The geography of nowhere : The rise and decline of america's man-made landscape*. New York, Simon and Schuster.

- LANG, R. (2003), *Edgeless cities : Exploring the elusive metropolis*. Washington, Brookings Institution Press.
- LEA, T., K. JONES et G. BYLOV. (2003), *Retail sales trends in downtown Canada*. Toronto, Centre for the Study of Commercial Activity, Ryerson University.
- LEES, L., T. SLATER et E.-K. WYLY. (2008), *Gentrification*. New York, Routledge.
- LEFEBVRE, H. (1970), *La révolution urbaine*, Paris, Gallimard.
- LEFEBVRE, H. (1972), *Le droit à la ville*, suivi de *Espace et politique*. Paris, Édition Anthropos.
- LEFEBVRE, H. (1974), *La production de l'espace*. Paris, Éditions Anthropos.
- MARSHALL, A. (2000), *How cities work : suburbs, sprawl, and the roads not taken*. Austin, University of Texas Press.
- Mumford, L. (1964), *La cité à travers l'histoire*. Paris, Éditions du Seuil.
- PUTNAM, R.-D. (2000), *Bowling alone : The collapse and revival of american community*. New York, Simon and Schuster.
- SEWELL, J. (1993), *The shape of the city : Toronto struggles with modern planning*. Toronto, University of Toronto Press.
- SONG, Y. (2005), *Smart growth and urban development pattern : A comparative study*. *International Regional Science Review*, 28, 239-265.
- THOMSON, J.-M. (1977), *Great cities and their traffic*. Londres, Gollancz.
- WINGO, L. Jr. (1961), *An economic model of the utilization of urban land*. *Papers in Regional Science*, 7, 191-205.

**Tableau 1 : Contenu des plans à portée métropolitaine des 51 agglomérations américaines de plus d'un million d'habitants**

<b>Propositions</b>	<b>Nombre d'agglomérations</b>
Renforcement du centre-ville	51/51
Centres secondaires	49/51
Expansion des transports en commun	49/51
Corridors urbains	40/51

**Tableau 2 : Catégories de régions métropolitaines américaines de plus d'un million d'habitants**

<b>Forme urbaine centralisée avec des transports en commun développés</b>	<b>Forme urbaine dispersée avec d'ambitieux projets de densification et d'expansion des transports en commun</b>	<b>Forme urbaine dispersée avec des plans plus modestes de densification et d'expansion des transports en commun</b>	<b>Agglomérations en déclin</b>	<b>Plans contenant peu de projets transformateurs</b>
New York	Los Angeles	Kansas City	Detroit	St-Louis
Chicago	Dallas	Las Vegas	Pittsburgh	Cincinnati
Philadelphie	Houston	Columbus	Cleveland	San Antonio
Washington	Miami	Indianapolis	New Orleans	Louisville
Boston	Atlanta	Providence	Buffalo	
San Francisco	Phoenix	Nashville	Rochester	
Baltimore	Seattle	Jacksonville		
	Minneapolis-St-Paul	Memphis		
	San Diego	Richmond		
	Tampa	Oklahoma City		
	Denver	Birmingham		
	Portland	Tucson		
	Sacramento			

**Tableau 2 : Catégories de régions métropolitaines américaines de plus d'un million d'habitants (suite)**

Forme urbaine centralisée avec des transports en commun développés	Forme urbaine dispersée avec d'ambitieux projets de densification et d'expansion des transports en commun	Forme urbaine dispersée avec des plans plus modestes de densification et d'expansion des transports en commun	Agglomérations en déclin	Plans contenant peu de projets transformateurs
	Orlando			
	San Jose			
	Charlotte			
	Virginia Beach			
	Austin			
	Milwaukee			
	Hartford			
	Salt Lake City			
	Raleigh			



**Tableau 3 : Catégories de régions métropolitaines canadiennes de plus d'un million d'habitants**

<p>1 : Ambitieuses stratégies de consolidation du centre-ville, de centres secondaires et de prolongement des réseaux de transports en commun; les plans de ces régions urbaines contiennent les projets les plus développés de centres secondaires et de corridors; centres secondaires existants, le fruit de stratégies antérieures; plus de capacité d'aménagement à l'échelle métropolitaine que les autres agglomérations canadiennes.</p>	<p>2 : Les plans partagent les objectifs de Toronto et Vancouver, mais les projets de corridors (à Ottawa-Gatineau et Edmonton) et de centres secondaires (dans les trois cas) sont plus sommaires et la réalisation de ces stratégies est moins avancée.</p>	<p>3 : Les plans favorisent la densification urbaine et sa juxtaposition aux transports en commun, mais le concept de centres secondaires est moins développé que dans les cas précédents.</p>
<p>Toronto Vancouver</p>	<p>Ottawa-Gatineau Calgary Edmonton</p>	<p>Montréal</p>



# MOBILISATION CITOYENNE ET REVITALISATION DES ESPACES CENTRAUX : QUELLE INTÉGRATION? UN REGARD CROISÉ ENTRE QUÉBEC ET MARSEILLE

**Caroline PATSIAS**

**Département de science politique**

**Université du Québec à Montréal (UQAM)**

En 2006, lors du retrait par le gouvernement du Québec, du projet du casino de Montréal, certains évoquaient un Québec *ingouvernable*, prisonnier des groupes d'intérêts ou de citoyens égoïstes tous frappés du syndrome NIMBY (*Not in my backyard*) (Dubuc, 2006). Sans trancher ce débat qui est largement idéologique (Sévigny, 2009), on peut constater que si le Québec est ingouvernable alors il l'est depuis longtemps (Bernier, 1978) et qu'il est loin d'être le seul dans ce cas<sup>1</sup> (Rui, 2004). Point en effet n'est besoin de verser dans l'observation aguerrie des mouvements sociaux pour constater que les revitalisations des centres-villes peuvent susciter les contestations des citoyens au sein des démocraties<sup>2</sup>. C'est que la revitalisation des centres-villes a une incidence directe sur les milieux de vie et de travail desdits citoyens qui sont aussi des citoyens. Elle questionne les évolutions de la ville et de ses fonctionnalités, la mixité sociale et *in fine* la démocratie et le vivre-ensemble (Donzelot *et al.*, 2003). Ces mobilisations sont donc l'expression privilégiée de conflits autour de l'intérêt général et des visions de la ville, de la défense et de la confrontation d'intérêts divergents.

---

<sup>1</sup>Les premières mobilisations populaires autour de tels enjeux remontent au XIX<sup>e</sup> siècle en France (Weber, 1983). Au Québec, elles apparaissent dès les premiers élargissements de la colonie et le tracé des routes marchandes et des canaux fluviaux, et se perpétuent tout au long du XX<sup>e</sup> siècle (Bernier, 1978).

<sup>2</sup>Et quand ces contestations sont absentes, le signe est plutôt inquiétant comme l'illustre le cas de Détroit dont le centre-ville est à l'abandon.

En brossant à grands traits deux histoires de revitalisation urbaine, celle de Québec et de Marseille, nous souhaitons souligner, à la fois les spécificités propres à chaque contexte politique, mais aussi les points communs significatifs de matrices historiques. Ces matrices sont non seulement révélatrices des conceptions d'une époque autour des enjeux urbains mais également des idéologies et des pratiques entourant la participation; elles questionnent plus généralement un rapport au politique et à l'exercice de la démocratie. Pareille perspective ne conduit pas à renoncer à une lecture des contextes locaux et à la façon dont ils influencent les choix de l'action collective. La façon dont les acteurs se mobilisent est significative des structures d'opportunité au sein desquelles ces derniers agissent, des ressources dont ils disposent et des rapports de force en présence. Ces structures d'opportunité, l'utilisation des ressources ainsi que les rapports de force entre les acteurs seront influencés par les modalités de la participation qui déterminent aussi les modalités d'accès au politique. Cependant, les interprétations d'une situation sous-jacente à un rapport de force sont aussi fonction d'un rapport plus général au politique et à l'autorité. De ce point de vue, évolution des rénovations urbaines et évolution de la démocratie sont étroitement liées. Elles témoignent de la recomposition de la notion d'intérêt général qui est au cœur de la légitimation des transformations urbaines et sur laquelle reposent traditionnellement l'action publique et l'intervention de l'État (Rui, 2004; Jobert, 1998). Au-delà de l'objet de l'action publique et de sa légitimation (l'intérêt général), est contestée l'orientation même, du haut vers le bas, de la relation entre représentants et représentés (Rosanvallon, 2008; Rose, 1989). Ces critiques à l'endroit de la démocratie représentative, somme toute assez récentes, s'inscrivent dans un mouvement de beaucoup plus grande ampleur historique et culturelle : l'affirmation de la vie ordinaire qui correspond aussi à un renversement des hiérarchies éthiques (Eliasoph, 1998; Honneth, 1992, Peterson, 1990; Taylor, 1989; Tyler, 2004). Ces mutations ont commencé à se manifester dans les années 1960, avec

notamment l'émergence du discours féministe et « vert » (Candace, 1996; Sargisson, 2001), mais leur développement (et la prise de conscience qu'elles étaient en cours) ont pris plus de temps (Hibbing *et al.*, 2005. 2001a, 2001b). La façon de concevoir le développement et la rénovation des centres-villes ou des quartiers périphériques illustre ces mutations démocratiques et c'est bien celles-ci que nous souhaitons explorer à travers les exemples québécois et marseillais.

### **Pourquoi Québec et Marseille?**

Les deux villes avaient fait l'objet de notre thèse de doctorat, qui s'attardait sur la contribution de comités de citoyens à la gouvernance et à l'énonciation du politique, respectivement le comité de citoyens et citoyennes du quartier Saint-Sauveur à Québec et le comité d'intérêt de quartier (CIQ) Saint-André à Marseille. L'attention portée à ces deux groupes a montré, dans un cas comme dans l'autre, combien l'engagement des résidants et leurs mobilisations devaient aux politiques de revitalisation. L'enquête a été menée sur 10 ans. En fait, la thèse a duré six ans et a regroupé deux enquêtes de terrain, une première dans le comité de citoyens Saint-André à Marseille qui s'est étalée de 1995 à 1997 avec des retours sur le terrain entre les années 1998 et 2004, lors de mon postdoctorat et de différentes recherches. L'enquête à Québec a été amorcée en 1999 et s'est poursuivie jusqu'en 2002. Une autre enquête, entre 2005 et 2007, a permis de revenir au sein du comité Saint-Sauveur plus ponctuellement. Ces enquêtes se sont appuyées sur une observation participante lors des réunions hebdomadaires, mais aussi de toutes les activités des groupes (mobilisations, rencontres du comité exécutif, fêtes de quartier, etc.). Cette observation a été complétée par les entrevues des membres assidus et des leaders des comités. S'y sont ajoutées celles de certains notables locaux qui entretenaient des liens privilégiés avec ces groupes. Enfin, nous avons dès l'époque, consulté les archives des groupes et les documents universitaires consacrés à l'histoire de leurs quartiers respectifs. Certes, l'enquête ne concernait pas les revitalisations

urbaines, mais comme souligné précédemment, l'importance de ces enjeux pour ces comités a permis de recueillir des données significatives à cet égard. Nous avons également élargi nos recherches à d'autres comités de citoyens en nous appuyant sur des données de « deuxième main ». Le terrain québécois a ainsi pu bénéficier de nombreuses monographies et de travaux universitaires qui permettent en outre de réinscrire l'analyse des groupes sur une plus longue période historique. Les premiers travaux remontent au début des années 1970 avec l'enquête d'Ezop-Québec (1981) qui a fait date pour s'échelonner par la suite jusqu'au début des années 2000 (Bernier, 1978; Tremblay, 1987; Hulbert, 1994; Bherer, 2006; Breux, 2007). Nous avons encore complété l'étude par l'analyse de la presse locale, des journaux et des archives des groupes. À Marseille, les monographies et thèses demeurent plus rares, à l'exception notable de Mattina (2007) ou de quelques travaux d'historiens (Festinesi, 1965; Carvin, 1994; Bescart, 1994). Néanmoins, l'analyse des journaux des groupes, de leurs archives comme de la presse locale, autorise une appréhension pertinente de l'évolution des actions de ces groupes. Le recours à la presse locale et aux entrevues a permis de prendre en compte non seulement des comités anciens et pérennes, mais également des comités *ad hoc*, créés pour défendre une cause ou s'opposer à un projet public particulier. Concernant la France, il existe un certain nombre d'études récentes qui exposent les évolutions de l'action publique et leurs conséquences sur l'exercice des fonctions d'élus et de fonctionnaires. Les travaux de Rui (2004) offrent une excellente synthèse de la situation et des écrits français. Nous les avons complétés par des enquêtes qui, pour être moins exhaustives, présentent l'avantage d'une comparaison franco-québécoise, soulignant les similitudes dans les nouvelles tâches des personnels administratifs et politiques des deux pays (Bherer, 2006). Ce terrain d'étude ne prétend pas à l'exhaustivité, l'objectif de notre travail étant plutôt de signaler certaines tendances au sein des gouvernances contemporaines et de proposer certaines interprétations.

Au Québec, les comités de citoyens sont pérennes ou *ad hoc*. *Ad hoc*, ils sont le fruit de la volonté des habitants de s'opposer à un projet des autorités publiques qui concerne le plus souvent leur environnement immédiat. Pérennes, ces groupes appartiennent au milieu communautaire autonome québécois, lequel rassemble des organisations de la société civile pour lutter contre le changement social (White, 2001). Nés dans les années 1970 dans le contexte des luttes urbaines de l'époque, les groupes sont composés à la fois de citoyens et de travailleurs sociaux qui assurent la gestion et parfois la direction du groupe (Ezop-Québec, 1981). En France, la même distinction peut être faite entre des comités, nés sous l'impulsion de citoyens protestant contre un projet public, et des groupes dont l'installation remonte à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Comme au Québec, les premiers se multiplient autour d'oppositions à l'endroit de projets économiques ou de revendications écologiques, tandis que les seconds, qui ont longtemps souffert d'une gestion clientélaire de la ville, tentent de s'émanciper de la tutelle municipale (Donzel, 2000; Mattina, 2007; Patsias, 2003).

Plusieurs éléments peuvent justifier un regard croisé entre la vieille capitale et la cité phocéenne. Elles ont été le lieu de rénovations urbaines importantes dans les années 1960 qui ont posé la question de l'embourgeoisement des quartiers populaires, elles ont aussi connu les difficultés liées à la fin de l'industrialisation et la division entre quartiers riches et pauvres demeure très marquée. Ainsi à Québec, la Basse-Ville est historiquement le siège des industries portuaires et d'armement, elle abrite les classes populaires, surtout ouvrières jusqu'à la fin des années 1970 puis chômeuses ou sur le « BS<sup>3</sup> » pour reprendre l'expression québécoise (Saint-Jean-Baptiste, 1988; Saint-Sauveur, 1987). La partie haute de la ville est le lieu de résidence de la bourgeoisie et d'implantation des services municipaux. On retrouve à Marseille, la même division fonctionnelle du tissu urbain entre le Nord et le Sud. Sur le littoral nord, ont été établis

---

<sup>3</sup>Bien-être social.

les industries extractives et les pondéreux tandis que le sud de la cité est dédié à l'agrément, aux espaces publics, à la villégiature et aux propriétés foncières (Donzel, 2000). Les deux cités devront également composer avec la nécessité d'intégrer des populations immigrées plutôt pauvres : à Marseille, les Espagnols et les Italiens jusqu'aux années 40, puis les populations d'origine maghrébine à partir des années 1950; à Québec, les Asiatiques puis plus récemment des immigrants venus des Balkans et des pays de l'Est (Patsias, 2003).

Au-delà de ces similitudes, les deux villes présentent des divergences quant à leurs organisations et à leur gouvernance politique notamment. Jusqu'à la fin des années 1970, Québec fut caractérisée par une gouvernance plutôt élitiste du Progrès civique (PC) et du maire Lamontagne. La création du Rassemblement populaire (RPQ), issu des mouvements sociaux, allait profondément transformer la gestion de la ville avec la création de nouvelles instances participatives et l'élargissement des processus de consultation. La fin du mandat du RPQ coïncida avec la réforme provinciale de 2002 qui allait conduire à la fusion des banlieues et de la ville-centre créant ainsi une nouvelle ville de Québec aux frontières élargies. L'élection de la mairesse Boucher, ex-chef de file des élus de banlieues opposées à la réforme, a constitué une césure significative dans la gouvernance de la capitale en favorisant le retour d'une gestion personnelle, voire populiste, de la ville que la récente élection du maire Labeaume, tend à confirmer (Belley, 2003). Marseille est longtemps restée associée à un modèle clientéliste de gouvernance et au maire Gaston Defferre qui présida près de 30 ans aux affaires de la ville et qui fut à l'origine de la création des comités de quartier, conçus au départ du moins, comme un instrument de quadrillage de la cité. L'arrivée de la droite au pouvoir en 1986 n'a pas altéré ce mode de gouvernance qui est



d'ailleurs loin de ne concerner que la métropole elle-même<sup>4</sup> (Mattina, 2007; Donzel, 2000).

Notre argument s'inscrit dans une perspective historique qui pointe les conceptions et les enjeux dominants de la revitalisation à une époque; nous exposons ensuite pour chaque cas, les façons dont sont traités localement les problèmes en soulignant plus particulièrement certains éléments des mobilisations populaires. Notre approche diachronique est divisée en deux parties, des années 1960 aux années 1980 et des années 1980 aux années 2000. Ces différentes périodes témoignent des évolutions tant du point de vue des pratiques démocratiques et des conceptions de l'autorité que des modèles entourant la revitalisation urbaine.

Entre les années 1960-1970, la ville est au centre des débats sociaux et universitaires. Si la pauvreté n'est pas un phénomène nouveau, elle prend de l'ampleur et devient plus visible en se concentrant dans les « zones grises » des villes, contrastant par leur détérioration avec les autres quartiers (EZOP-Québec, 1981 : 356). Les politiques urbaines formulées par les autorités publiques dans le but de juguler le phénomène soulèvent de nombreuses controverses entre les différents acteurs sociaux. L'acuité de la « question urbaine » incite les sociologues à réfléchir sur les possibilités de développement social et d'intégration des classes populaires dans la ville. Deux théories dominent le champ. Selon l'approche réformiste, la pauvreté est appréhendée comme une déviance sociale, provenant d'un défaut d'intégration, les dirigeants doivent donc tenir compte de variables psychosociologiques et favoriser la participation des « outsiders »

---

<sup>4</sup>Les récents scandales autour de la gestion des déchets à Marseille ont mis indirectement en cause plusieurs institutions relevant de paliers politiques supérieurs. Voir par exemple l'article du *Monde*, [http://www.lemonde.fr/societe/article/2010/12/02/marche-publics-deux-ans-d-enquete-autour-d-alexandre-guerini\\_1447301\\_3224.html](http://www.lemonde.fr/societe/article/2010/12/02/marche-publics-deux-ans-d-enquete-autour-d-alexandre-guerini_1447301_3224.html) (lien consulté le 22 mars 2010).

au processus d'intégration<sup>5</sup>. Une telle perspective conçoit la pauvreté comme une anomalie dans le système, une erreur d'ajustement. Les visions marxistes vont rompre avec cette approche puisqu'elles vont analyser la pauvreté non pas comme une défaillance du système, mais plutôt comme le produit du système. Les problèmes urbains ne sont alors que la conséquence de la structure sociale et des rapports de force entre les classes. Ces visions vont influencer les actions des acteurs dans la formulation des politiques publiques comme dans l'organisation des mouvements populaires. Enfin, les années 1970 seront aussi celles de l'avènement des « cités » en Europe et des « banlieues » dans le monde américain et nord-américain. Les premières sont une tentative de réponse à l'arrivée de nouveaux flux de population. Si elles sont par la suite le symbole de la montée de problèmes sociaux et de ségrégation des populations pauvres (Donzelot, 2006), elles sont implantées avec une volonté de construire une nouvelle ville plus humaine et portent un idéal de modernité. Les banlieues marquent la volonté des classes moyennes de s'éloigner des centres-villes jugés plus dangereux et moins propices à la vie familiale. Bien que les deux modèles diffèrent, la banlieue et les cités sont symptomatiques d'un même effort pour fonder un nouvel ordre social à travers de nouveaux espaces urbains. Ces problématiques seront visibles à Québec et à Marseille, mais traitées différemment, en partie en raison de la spécificité des contextes politiques locaux.

## **I. L'exemple québécois**

### **a) Les années 1960-1980**

Les années 1970 inaugurent des politiques de développement majeures pour la ville de Québec, plusieurs travaux d'ampleur seront menés avec notamment la construction de la place Québec, du complexe G et du Holiday Inn, lesquels s'inscrivent

---

<sup>5</sup>Voir notamment les travaux de l'École de Chicago bien que cette dernière ne puisse se résumer à une réflexion sur la déviance.

dans le réaménagement de la colline parlementaire, l'aplanissement des berges de la rivière Saint-Charles et la construction d'un mail couvert dans le quartier Saint-Roch qui relève, lui, du réaménagement de l'Aire 10 (années 1960). Du point de vue de l'urbanisation, ce réaménagement urbain contribuera à renforcer les pôles de fonctionnalité de la ville en consacrant la dimension politique et de loisirs du centre-ville. Il constitue une première tentative pour développer la Basse-Ville et le quartier Saint-Roch. Du point de vue des politiques publiques, ces projets esquisseront un mode de gouvernance entre les autorités municipales et la société civile. Enfin, du point de vue de l'action collective, ils susciteront plusieurs mobilisations populaires contribuant ainsi à la naissance et l'organisation des comités de citoyens dans la ville de Québec (Ezop-Québec, 1981).

Durant les années 1960 et 1970, la ville de Québec a dû faire face à la concurrence de plus en plus forte de sa périphérie qui a bénéficié de la construction de grands centres d'achats et d'axes routiers. La fuite d'une partie de la population aisée vers la banlieue a progressivement entraîné le déclin du centre-ville. Devenu un lieu où les habitants n'ont plus guère de moyens financiers, le centre ne permet plus de dégager des profits économiques. Les propriétaires ne réinvestissent plus pour améliorer le logement et se contentent de retirer des mensualités. La tarification des quartiers du centre commence et a pour première conséquence la chute du prix des habitations au-dessous de celui des terrains (Ezop-Québec, 1981 : 34-39; 113-128). C'est ce contexte qui présidera aux premières politiques de revitalisation d'importance lesquelles vont transformer profondément la ville en un laps de temps très court (Lemoine, 2006)<sup>6</sup>.

Ces politiques témoignent non seulement des valeurs guidant la rénovation urbaine, mais aussi du modèle décisionnel de

---

<sup>6</sup>Voir [http://www.cafe-geo.net/article\\_imp.php3?id\\_article=1359](http://www.cafe-geo.net/article_imp.php3?id_article=1359) consulté le 15 mars 2011.

l'époque, à savoir : *top down* et autoritaire. Jusqu'à la fin des années 1980, « l'idéologie du progrès » va favoriser le bétonnage des centres-villes et Québec n'y échappe pas. L'équipe du maire Lamontagne souhaite moderniser la ville en s'inspirant du modèle américain voisin qui prône la construction d'autoroutes, de grands immeubles à bureaux et d'hôtels dans les centres urbains. Cette vision bénéficiera de conditions sociologiques et politiques favorables. D'une part, la ville dispose d'une première génération d'étudiants fraîchement émoulus de l'École des sciences sociales de l'Université Laval désireuse de réformer la ville et qui voit « dans la division de Québec en zones à rénover au bulldozer » une solution à l'élimination des poches de pauvreté (Ezop-Québec, 1981; Lemoine, 2006)<sup>7</sup>. D'autre part, jusqu'en 1977, le Progrès civique dirige seul la ville sans opposition au conseil municipal dont les séances ne permettent pas aux citoyens de s'adresser directement aux élus. Le conseil de ville se réunit essentiellement pour entériner les décisions prises à l'avance par le comité exécutif formé du maire et de quelques élus du parti au pouvoir (Lemoine, 2006). Dans un tel contexte, le développement s'effectue sans véritable débat d'idées qui aurait pu mener à l'obtention de consensus et à l'émergence de solutions alternatives.

Si les promoteurs et les entrepreneurs seront associés aux consultations, la population n'y aura que peu accès. Les habitants vont donc s'organiser au moyen notamment de la création de comités de citoyens. Un survol rapide de leurs actions et de leurs discours souligne un tableau contrasté. Trois comités seront particulièrement impliqués dans la contestation des politiques municipales. Le comité de l'Aire 10, le comité Saint-Jean-Baptiste ou du Faubourg et enfin le comité de citoyens Saint-Sauveur. Ces comités auront pour point commun de présenter une autre vision du réaménagement urbain en défendant à la fois la vocation

---

<sup>7</sup>Ce constat n'est pas normatif, il s'inscrit dans les valeurs communes d'une époque où les autres façons de procéder étaient peu connues et marginales.

historique du centre-ville et son caractère résidentiel. Politiquement, ils évoqueront, par rapport à l'accusation d'agitation portée à leur encontre par les autorités municipales, le caractère peu représentatif d'une gouvernance municipale exercée par des édiles municipaux au service des intérêts d'une catégorie de population et non de tous les citoyens. À la conception représentative mise de l'avant par la municipalité, ils opposeront une conception plus participative de la démocratie qui suppose l'élargissement du processus décisionnel et une participation des citoyens au-delà des procédures électorales<sup>8</sup>. Cette similitude, sur la vision du centre-ville et de certains arguments, cache des dissensions quant aux stratégies d'action et à la position à adopter envers la mairie. Les deux premiers groupes sont les plus radicaux, particulièrement celui de l'Aire 10. C'est eux qui mèneront les mobilisations populaires et les luttes contre la municipalité s'inspirant d'un argumentaire marxiste ou à tout le moins marxisant de leurs luttes. Les actions du comité de citoyens Saint-Sauveur seront plus ambiguës, alternant contestations du pouvoir municipal et tentatives de rapprochement. Elles illustrent les tensions au sein du mouvement communautaire autonome québécois entre deux tendances : d'une part, les marxistes et les gauchistes, dont les leaders proviennent pour partie du milieu syndical et qui sont partisans d'une opposition frontale avec les autorités et d'autre part, les réformistes largement issus des travailleurs sociaux. Cette tension idéologique se heurte à un enjeu concret : mobiliser et politiser la population de ces quartiers et articuler résolution des problèmes quotidiens et luttes politiques.

Le résultat de ces luttes sera mitigé. Sur le court terme, les gains seront maigres du moins dans le dessin de la rénovation urbaine; sur un plus long terme cependant, ces luttes auront contribué à l'émergence d'un débat sur les processus de revitalisation des centres-villes et à un rééquilibrage des rapports de force entre les

---

<sup>8</sup>Pointeront également dans les discours des éléments d'autogestion, mais la mouvance ne sera pas majoritaire (Tremblay, 1987).

acteurs. Les mobilisations permettront en effet la montée d'une élite issue des mouvements sociaux avec la création d'un nouveau parti politique le « Rassemblement populaire pour la ville de Québec » (RPQ) qui deviendra le « Renouveau municipal de Québec » (RMQ) en 2001.

## **b) De la fin des années 1980 aux années 2000**

Ces années s'inscrivent dans un changement de paradigme à la fois quant aux visions guidant la rénovation urbaine et quant aux pratiques démocratiques. Les élections municipales de 1989 portent au pouvoir le Rassemblement populaire dirigé par Jean-Paul l'Allier qui va remettre en cause la politique de grands projets défendue par ses prédécesseurs. Ainsi, plutôt que le projet de la Grande Place censé revitaliser le centre-ville et qui prévoyait une transformation du mail Saint-Roch avec la construction d'un souterrain et d'une portion d'autoroute, la nouvelle équipe, s'inspirant des tendances récentes en urbanisme et en aménagement, préfère partir de ce qui existe déjà. La stratégie choisie conduira à rénover les bâtiments anciens, à déménager certaines institutions publiques dans la Basse-Ville<sup>9</sup> et, enfin, à aménager les grandes artères afin de limiter le trafic automobile. Le redémarrage du quartier prendra 15 ans, mais constituera une indéniable réussite. Associé à la prostitution et au commerce de la

---

<sup>9</sup>Ainsi seront déménagés dans l'édifice de la Dominion Corset, remarquable du point de vue architectural mais désaffecté depuis une dizaine d'années, des employés de l'Hôtel de Ville de Québec ainsi que le département des Arts visuels de l'Université Laval. La ville appuiera également le projet coopératif Méduse le long de la côte d'Abraham pour accélérer la venue des artistes dont les ateliers. À la fin des années 1990 viendront s'installer plusieurs institutions d'envergure telles que l'École nationale d'administration publique (ÉNAP), l'Institut national de recherche scientifique (INRS) de l'Université du Québec, le quotidien Le Soleil, mais également des dizaines d'entreprises de nouvelles technologies, des restaurants-bistrot et de nouvelles coopératives d'habitation ce qui accélérera la revitalisation (Lemoine, 2006).

drogue dans les années 1970, Saint-Roch, au début des années 2000, est en passe de devenir un des lieux branchés de la ville.

Cette vision du réaménagement urbain fait écho à la montée d'un nouveau cadre dans la formulation des politiques publiques qui autorise une plus large implication de la population (Bherer, 2006). Les racines de cette vision désormais plus « participative » de la démocratie remontent aux revendications élaborées lors des mobilisations par rapport aux politiques du maire Lamontagne. Ainsi, plusieurs instruments de consultation mis en place par le RPQ furent empruntés aux modèles forgés dès les années 1970, dont les conseils de quartier. Ces derniers, implantés au début des années 1990 qui réunissent des résidents élus et un représentant du milieu commercial<sup>10</sup>, ont pour vocation de permettre la gestion par les citoyens de certains projets reliés aux espaces verts, chaque CQ disposant en outre d'un montant de 1 000 dollars pour leur réalisation. Les CQ, dont les réunions sont publiques, sont aussi l'occasion de discuter des projets d'aménagement prévus dans le quartier et de recueillir l'avis de la population. Au-delà des CQ, la gestion des dossiers urbains par le RPQ puis par le RMQ a été caractérisée par un élargissement de la consultation en amont du processus décisionnel, comme l'illustre la création de l'Espace Saint-Roch ou encore l'élaboration et la mise en œuvre de la politique d'habitation de 2000<sup>11</sup> (Patsias, 2003). Cet élargissement de la démocratie, à la fois par la consultation et l'instauration de mécanismes participatifs concernant le processus décisionnel lui-même, ne va cependant pas sans contraintes. Il a exigé une révision des processus décisionnels au sein de la municipalité, l'engagement de nouvelles ressources et un apprentissage commun (Patsias et Bucica, 2004). En outre, il n'exclut pas les confrontations. Ce qui, pour d'aucuns, peut être qualifié d'effet NIMBY et qui, pour d'autres, relève d'une lutte entre des intérêts divergents, a nécessité la création d'espaces de débats, d'autant

---

<sup>10</sup>Le conseiller municipal du district est membre d'office sans droit de vote.

<sup>11</sup>Politique à laquelle les groupes communautaires furent étroitement associés.

que grâce au droit au référendum, les citoyens peuvent dorénavant bloquer tout projet auquel ils s'opposeraient. Le recours au référendum a altéré la dynamique même d'élaboration des projets. Auparavant, sans le référendum, la décision pouvait uniquement relever des promoteurs, des élus et des administrateurs. Le droit au référendum a fait en sorte qu'il n'est plus possible d'écarter les citoyens de la prise de décision.

## **II. L'exemple marseillais**

### **a) Les années 1960-1980**

Le développement marseillais est conjoint à celui du port et des industries qui lui sont associées, savonneries et tuileries. À partir des années 1960, l'emploi commence à décliner et ne cessera de chuter jusqu'aux années 1980. Des années 1960 aux années 1980, Marseille s'est aussi transformée sociologiquement passant d'une cité ouvrière à une cité plus bourgeoise où certes prédominent les classes moyennes, mais qui présente des disparités sociales importantes. Dès les années 75, le centre-ville s'appauvrit devenant avec les quartiers nord, le lieu d'accueil des populations immigrées. La métropole connaît aussi un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale. Concernant l'urbanisme proprement dit, la ville se penche surtout sur la mise en valeur du littoral sud et la politique de l'habitat est subordonnée à celle de la voirie. La rénovation des quartiers en centre-ville sera ainsi justifiée par l'amélioration du débouché de l'autoroute Nord et la construction de logements sociaux en périphérie par la nécessité de recaser les habitants dont les logements ont été détruits lors des transformations urbaines. Il s'agit aussi de permettre l'installation des Pieds-Noirs d'Algérie et d'accueillir une nouvelle main-d'œuvre en provenance du Maghreb au début des années 1970. La ville privilégiera alors la construction de grands ensembles urbains à la périphérie nord. Ces projets témoignent cependant d'une approche locale du développement urbain, Marseille, qui garde le souvenir de la guerre et des séquelles du



plan Beaudouin, aura jusqu'au milieu des années 1980, une réticence à l'endroit des grands travaux (Donzel, 2000).

Ces transformations urbaines témoignent de la logique de décision *bottom-up* qui caractérise la France de l'époque (Rui, 2004), malgré certaines innovations dans la consultation publique. Ainsi est créé le Centre municipal d'information civique en 1960 et les comités d'intérêt de quartier sont relancés en 1965 (c'est plus de 100 comités qui voient alors le jour) afin de faire remonter jusqu'aux élus les besoins de la population. À la suite des élections municipales de 1971, sont créés différents organes consultatifs ouverts à la population qui préfigure la loi Paris Lyon Marseille (PLM) de 1982. Néanmoins, la gouverne instaurée demeure marquée de relents de clientélisme, ce qui explique la faiblesse des mouvements sociaux. À l'opposé de sa cousine québécoise, l'histoire urbaine marseillaise porte peu l'empreinte de ces derniers. Ce constat renvoie à la gouverne de la métropole de type communal et patronné qui a affaibli les mouvements sociaux. Le registre d'action des comités de citoyens et de la majorité des groupes associatifs reste avant tout fondé sur la médiation avec le pouvoir, au-delà de quelques manifestations qui relèvent plus de l'exception que de la norme (Patsias et Patsias, 2009; Mattina, 2007). Dans le système politique marseillais où la dimension de patronage, bien qu'en déclin, demeure forte, l'action collective est relativement coûteuse. En stimulant la concurrence parmi ceux qui prétendent à ses faveurs, un tel système rend plus difficile la mobilisation. En outre, il n'est pas sûr que celle-ci s'avère efficace. Ce système est en effet peu réceptif à une dimension idéologique affirmée, laquelle s'accommode mal des négociations et des rapports d'interconnaissance au fondement des relations de clientèle. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si dès leur création, les comités ont affirmé leur apolitisme (article 10 des statuts de la confédération). Une « neutralité politique », du moins affichée, est plus propice aux liens interpersonnels qui mettent de l'avant les qualités propres aux acteurs et la capacité d'échange plutôt que les

orientations idéologiques (Sawicki et Briquet, 1998). Elle ouvre la voie à des stratégies de coopération avec le pouvoir. Le discours des comités et plus généralement de la société civile marseillaise reste donc largement réformiste et se différencie nettement de celui des groupes communautaires québécois. Les revendications se font surtout au nom de l'amélioration de la vie dans le quartier, amélioration qui n'est pas explicitement rattachée à une revendication politique et ce, quelle que soit l'allégeance des comités et de leurs présidents. De plus, les comités, bien que regroupés en fédération et confédération, peuvent afficher des positions divergentes favorisant une appartenance au quartier qui empêche parfois la montée en généralité et une solidarité entre les groupes.

### **b) Les années 1980-2000**

Les années 1980 marquent de profonds changements pour la ville. Elles confirment d'abord l'appauvrissement de la municipalité qui ne cesse de perdre sa population au profit des communes environnantes. Marseille pâtit aussi des choix passés, alors que l'implantation des industries portuaires à Fos-sur-Mer était censée amorcer une synergie économique favorable à la ville-centre, l'attraction du nouveau pôle industriel s'effectue plutôt au détriment de celle-ci alors même que se développe l'industrie aéronautique dans les communes proches (Aix-en-Provence, par exemple). Comme pour l'ensemble des villes françaises, les cités des années 1970 sont devenues des quartiers condensant les situations économiques et sociales les plus précaires de la ville. Elles seront donc la cible privilégiée des politiques de réhabilitation du logement social. La ville hésite entre des solutions de logement localisé qui reprennent toutes la division passée entre quartiers nord et sud (même si la montée des prix du foncier a entraîné un regain de l'accession à la propriété dans les quartiers nord) et des solutions de logement diffus. Paradoxalement, ces dernières susciteront le mécontentement des populations et pas uniquement dans les quartiers sud réticents à la construction de logements sociaux. Les

habitants des quartiers périphériques s'opposeront aussi à la stratégie de la municipalité visant la rénovation du camp gitan dans un contexte de tensions entre les populations. Cette stratégie prévoyait la construction de deux nouvelles cités de moins grande dimension et l'intégration des populations dans les noyaux villageois environnants. Les CIQ des arrondissements nord, dont celui de Saint-André, se mobiliseront pour dénoncer ce choix qui, selon l'organisation, ne fait que multiplier les zones à problèmes et l'accroissement des frictions entre populations. Plusieurs projets de réhabilitation seront menés, notamment l'implantation de « l'École de la deuxième chance » dont l'objectif est d'améliorer la formation professionnelle des jeunes de ces quartiers. Les autorités publiques favoriseront aussi les investissements privés avec la mise en place de la ZAC (Zone d'aménagement concerté) et la construction du plus grand centre commercial d'Europe à travers le projet « Grand Littoral ». La plupart de ces projets conduiront à une consultation de la population locale, qui s'y montrera favorable. C'est la révision du plan d'occupation des sols (POS), à la fin des années 90 qui marquera un changement d'attitude au sein de la population de ces quartiers. Les groupes locaux dénonceront alors la poursuite de la division fonctionnelle de la ville entre Nord et Sud et l'oubli des problèmes propres à la périphérie.

Ces mobilisations qui scelleront une alliance fragile entre l'ensemble des CIQ s'effectuent dans un nouveau contexte politique. Marseille a en effet connu plusieurs changements notables avec un renouvellement du leadership politique et une transformation de ses institutions. Le décès de Gaston Defferre au début des années 1980, a ouvert la voie à une alternance politique. Ainsi, après une période de transition où Robert Vigouroux, socialiste comme l'ancien maire, préside aux destinées de la ville pendant deux mandats, c'est Jean-Pierre Gaudin, l'opposant de longue date de Defferre, appartenant à l'UMP (droite) qui conquiert la ville en 1986. En 1982, la ville connaît un élargissement de la décentralisation avec la loi PLM (Paris, Lyon

Marseille), qui divise le territoire politique et administratif en seize arrondissements et huit mairies de secteurs. Chacune de ces mairies est dotée d'un conseil élu et d'un budget propre. Leurs prérogatives demeurent cependant très limitées par rapport à la mairie centrale; elles font surtout office de relais entre élus et habitants. Si elles jouissent de compétences en matière de gestion d'équipements de proximité, leur rôle demeure surtout consultatif auprès du conseil municipal. Cet effort de décentralisation sera poursuivi avec la loi du 27 février 2002, dite *loi Vaillant*, relative à la démocratie de *proximité*, qui, dans le contexte marseillais, crée de nouvelles instances de participation, les conseils de quartier, réunissant élus et citoyens.

Ces transformations tant dans les institutions que dans les moyens d'action des groupes n'entraînent cependant aucun changement majeur dans une gouverne qui témoigne d'une remarquable stabilité. Le nouveau maire reprend le même système de gouvernance que son prédécesseur qui s'appuie sur des relations personnelles d'allégeance, sur « une multitude de petits services et de grands cadeaux », et utilise les CIQ comme levier politique privilégié<sup>12</sup>. Par ailleurs, il contrôle tous les rouages municipaux grâce à des personnes de confiance placées aux commandes des secteurs les plus importants. Il profite aussi d'une opposition en piteux état à la suite du décès de son leader de 30 ans<sup>13</sup>. Cette pérennité du leadership mayoral s'insère dans des structures qui, malgré des réformes, ont gardé le même fonctionnement. La loi PLM est certes une tentative de décentralisation, mais qui reste timorée; elle n'influera pas sur les pratiques et les allégeances déjà balisées au sein des quartiers et dont les arrondissements reprennent les frontières. Enfin, si la loi Vaillant de 2002 est porteuse d'un élargissement de la démocratie par les CIQ, celui-ci restera lettre morte à Marseille, illustrant la

---

<sup>12</sup>Voir, par exemple, l'article bilan sur la gouverne de Jean-Claude Gaudin paru dans *l'Express* : [http://www.lexpress.fr/informations/le-ruse-maitre-de-marseille\\_649731.html](http://www.lexpress.fr/informations/le-ruse-maitre-de-marseille_649731.html) (page consultée le 21 mars 2011).

<sup>13</sup>*Idem*.

volonté commune des acteurs de ne pas altérer le système de redistribution des ressources.

Dès 1996, Marseille avait mis en place les comités d'initiative et de consultation d'arrondissement (CICA) comme la loi PLM l'autorisait. Ces instances reprennent les formes marseillaises traditionnelles de consultation entre représentants de la société civile et autorités publiques, fondées sur des rapports d'interconnaissance et de négociation. De plus, les acteurs ne varient guère par rapport aux autres assemblées de quartier dans lesquelles les mêmes dirigeants associatifs sont présents. Si elles ont constitué pour les groupes des occasions supplémentaires de rencontre avec les élus permettant de discuter des projets d'urbanisme, elles n'infléchissent cependant pas les procédures décisionnelles. Les CIQ, prévus par la loi de 2002, auraient pu constituer une altération des pratiques; néanmoins, ils ont suscité l'hostilité de l'ensemble des acteurs locaux et une mobilisation qui a annihilé la portée de la loi à Marseille. Les élus craignaient une dilution de leur pouvoir et, plus particulièrement dans le contexte local de clientèle, la mise à mal des systèmes d'allégeance; ils ont donc souhaité superposer les nouveaux dispositifs aux anciens en proposant un amendement à la loi qui prévoyait le maintien des instances consultatives existantes (Baggioni *et al.*, 2004). Ces revendications des commettants locaux seront cependant soutenues par les CIQ, qui organiseront une manifestation contre le projet de loi. Pour les comités, en effet, mieux vaut encore les CICA, où leur rôle est reconnu, que de nouvelles instances qui rendent leur avenir plus incertain. En outre, les futurs conseils de quartier sont vus comme une tentative du centre d'encadrer les groupes associatifs (*Journal du Bassin de Séon*, juin 2002 : 12). C'est un même intérêt à maintenir un système de répartition du pouvoir qui cimente l'alliance entre les acteurs locaux. Ainsi, malgré des changements substantiels, les rapports de pouvoir n'évoluent que peu durant la période à Marseille et ce sont les mêmes systèmes d'allégeance et de médiation qui président à l'élaboration des projets urbains. L'intégration de la population

aux projets est uniquement consultative, privilégiant la médiation entre les groupes et non le débat public, selon des modes relevant du donnant-donnant.

L'opposition au POS de 1997 ne constitue pas une rupture avec ces façons d'agir (Patsias et Patsias, 2009). Le POS remet directement en question la place des quartiers nord dans la cité marseillaise et le développement des quartiers défavorisés. La mobilisation profite également d'un contexte politique local marqué par des rivalités entre la mairie d'arrondissement et la mairie centrale. Un dernier élément explique ce choix d'action. Les discussions prévues dans le cadre du POS ont un caractère consultatif et l'avis formulé par les citoyens n'a aucune incidence sur le processus décisionnel<sup>14</sup>. Dans un tel cadre institutionnel qui n'assure pas au citoyen que sa voix sera prise en compte, l'action collective demeure l'ultime moyen pour peser sur les négociations de l'extérieur. Ce recours à l'action collective témoigne aussi de l'émancipation de ces groupes de la tutelle municipale et du jeu de dupes noué (Patsias et Patsias, 2009). L'échec de la mobilisation s'expliquera par le manque de ressources des groupes, leur division (l'appartenance territoriale jouant ici dans la division des intérêts entre Nord et Sud) mais aussi par la situation particulière des comités impliqués dans le conflit, dont les relations d'allégeance avec le pouvoir restreignent la marge de manœuvre.

## **Conclusion**

Cette comparaison entre histoires métropolitaines québécoise et marseillaise illustre la montée d'une vision plus locale du développement des villes, également plus soucieuse de l'intégration des habitants dans les processus décisionnels. Elle posait en filigrane la question des liens entre les conceptions de la

---

<sup>14</sup>Dans le cas du POS (Plan d'occupation des sols), la consultation rendue obligatoire par la loi se situe après les décisions de modification par les autorités responsables, l'avis de la population n'a donc que fort peu d'incidence sur l'action publique (pour ne pas dire aucune).

rénovation urbaine et celles de la démocratie. Les projets de développement doivent certes répondre à des modalités décisionnelles qui relèvent d'un exercice de la démocratie. Mais notre propos va au-delà, il tend à insister sur des matrices d'idées, corollaires d'une évolution des mœurs qui vont présider aux transformations entourant les pratiques et les conceptions à la fois de la démocratie et des projets de rénovation. La façon de mettre en œuvre ces derniers dans les années 1960 témoigne encore d'une vision substantialiste de l'intérêt général qui s'énonce en deux temps : 1) l'intérêt général implique une vision du bien et ne naît pas de la confrontation des intérêts; 2) il est porté par des autorités publiques détentrices de la raison (Rosanvallon, 2008). Cette vision s'exprime dans l'ensemble des formes des projets de rénovation à savoir dans leurs formes urbaines (celles des grands projets) et dans leurs formes démocratiques (un modèle *top-down*). Les 20 dernières années ont été marquées par une érosion de cette vision substantielle de l'intérêt général sous le joug concomitant d'une crise de la rationalité étatique, de la dimension providentielle de l'État et, enfin, d'une dimension éthique qui a contribué à la nouvelle légitimité du discours participatif (Mardi, 1988; Callon *et al.*, 2001). La crise de l'État et du politique n'explique pas à elle seule la montée du discours participatif; celui-ci s'inscrit également dans une transformation du rapport à l'autorité qui renvoie à la question de l'obéissance (Rosanvallon, 2008, 2006; Rosanvallon *et al.*, 2007; Denis, 2005). Des citoyens, désormais plus instruits et éduqués, se sentent plus capables de dire par eux-mêmes ce qui est bien pour eux et de juger de la chose publique. Non seulement ils s'en sentent capables, mais la faillibilité de l'État peut les inciter à prendre les choses en main avec trois arguments : « si personne ne s'en occupe, il faut bien que quelqu'un le fasse » (Oliver, 1984), « mon avis vaut le leur, je suis porteur de l'expérience directe » et enfin « l'espace public moderne est le lieu de discours concurrents où je fais mon choix selon mes connaissances et mes valeurs » (Patsias, 2003; Perrineau, 2005). En clair, chacun estime *in lato sensu*, disposer de la légitimité pour participer à

l'énonciation de l'intérêt général ici et maintenant, et *in stricto sensu*, que les actions du politique doivent être plus contrôlées que par le passé. L'invocation de l'intérêt général ne suffit plus à faire accepter le sacrifice de certains pour le bonheur commun – ce que révèle la multiplication des comités de citoyens par rapport à l'implantation des projets – mais elle n'est plus capable non plus de produire plus largement l'acceptabilité sociale des projets – comme en témoigne une opinion publique désormais plus favorable aux mouvements citoyens (Lafaye, 2001). La distance entre les pays comparés souligne que si ces évolutions sont globales, elles se jouent aussi dans des contextes locaux que caractérisent des rapports de force particuliers.

La leçon est ici double. Du point de vue de l'analyse de l'élargissement démocratique, l'enquête rappelle que la démocratie participative ne peut se passer de luttes (Mouffe, 2000). Ces luttes peuvent s'avérer d'autant plus nécessaires que les instances de la démocratie participative sont précaires (Patsias et Patsias, 2009). Deux écueils semblent affleurer ici : celui de l'instrumentalisation<sup>15</sup> et celui de la pérennité. Concernant l'instrumentalisation, le cas marseillais souligne combien, loin de transformer les pratiques, certains des mécanismes de la démocratie participative œuvrent à les renforcer faute d'altérer le processus décisionnel ou, *a minima*, d'instaurer une consultation antérieure au dessein du projet. Concernant la pérennité, l'évolution récente de la gouverne québécoise insiste sur la montée du populisme qui, privilégiant un lien direct entre élus et citoyens au détriment d'une complexification institutionnelle, met en péril l'exercice des instances participatives (Belley, 2003). Concernant l'étude des transformations de la démocratie et de

---

<sup>15</sup>Cette instrumentalisation, selon nous, ne contrarie nullement la tendance constatée, au contraire, elle pourrait relever pour reprendre l'expression d'Elster (1994) de la « force civilisatrice » de l'hypocrisie. En d'autres termes, la nécessité d'une légitimation, même factice, à travers un élargissement des pratiques démocratiques est significative du changement de cadre normatif entourant la légitimité et l'obéissance politique.



l'action collective qui interroge au premier chef la rénovation urbaine, l'enquête souligne la nécessité de croiser temps court et temps long ainsi que les échelles politiques.

## Références bibliographiques

BAGGIONI, V. et LE GUILLOU, A. (2004), *Conseils de quartier à Marseille, Toulon et Nice : entre clientélisme et proximité*. Forum de la gauche citoyenne.

Repéré à : <http://www.forumgc.org/spip.php?article475>

BELLEY, S. (2003), La politique municipale à Montréal dans les années 1990 : du réformisme populaire au populisme gestionnaire. *Politique et sociétés*, 22, 99-108.

BERNIER, G. (1978), *Le quartier Saint-Sauveur de Québec : jalons historiques*. Québec, Société historique de Québec.

BESCART, D. (1994), *Marseille, 25 ans de planification urbaine*. Marseille, Éd. de L'aube.

BHERER, L. (2006), Le cheminement du projet de conseils de quartier à Québec (1965-2006), Un outil pour contrer l'apolitisme municipal? *Politique et sociétés*, 25 (1), 31-56.

BLANCHET, D. (1987), *Saint-Sauveur à l'image du début du siècle*. Série Les quartiers de Québec, Québec, Ville de Québec.

BREUX, S. (2007), *De l'imaginaire géographique à l'acte politique. L'influence des représentations territoriales sur la participation politique individuelle à l'échelle locale et urbaine* (Thèse de doctorat), Université Laval.

CALLON, M., P. LASCOUMES et Y. BARTHES, (2001), *Agir dans un monde incertain*. Paris, Du Seuil.

CANDACE, W. (1996), Goffman, A feminist perspective. *Sociological Perspectives*, 39 (3), 353-369.

CARVIN, H. (1994), *Entre mer et collines, un avenir se dessine ou l'histoire du nord de Marseill.*, Marseille, mairie des 15e et 16e arrondissements, éd. Direction de l'Animation et de la culture.

- DENIS, S. (2005), *L'action politique des mouvements sociaux d'aujourd'hui. Le déclin du politique comme procès de politisation?* Saint-Nicolas, Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- DONZEL, A. (2000), Le projet civique marseillais et la construction de l'espace métropolitain. Dans A. Donzel (dir.). *Métropolisation, gouvernance et citoyenneté dans la région urbaine marseillaise*, Paris, Maisonneuve et Larose.
- DONZELOT, J. (2006), *Quand la ville se défait : quelle politique face à la crise des banlieues*. Paris, Le Seuil.
- DONZELOT, J., C. MÉVEL et A. WYVEKENS. (2003), *Faire société. La politique de la ville aux États-Unis et en France*. Paris, Le Seuil.
- DUBUC, A. (2006), *Éloge de la richesse*, Montréal, Québec, Éditions Voix parallèles.
- ELIASOPH, N. (1998), *Avoiding politics. How Americans produce apathy in everyday life*. Cambridge, Cambridge University Press.
- ELSTER, J. (1994), Argumenter et négocier dans deux assemblées constituantes. *Revue française de science politique*, 44 (2), 187-256.
- EZOP-Québec. (1981), *Une ville à vendre*. Montréal, Éditions Saint-Martin.
- FESTINESI, T. (1965), « L'Estaque mon village ». *Comité du vieux Marseille*, Marseille : archives.
- HIBBING, J.-R. et E. THEISS-MORS, (2005), Citizenship and civic engagement. *Annual Review of Political Science*, 8, 227-49.
- HIBBING, J.-R. et E. THEISS-MORSE, (dir.) (2001), *What is it about government that Americans dislike?* Cambridge, Cambridge University Press.

- HIBBING, J.-R. et E. THEISS-MORSE, (2001), Process preferences and american politics : What the people want government to be. *American Political Science Review*, 95, 145-153.
- HONNETH, A. (1992, 2000), *La lutte pour la reconnaissance*. Paris, Cerf.
- HULBERT, F. (1994), *Essai de géopolitique urbaine et régionale. La comédie urbaine de Québec*. Montréal, Québec, Éditions du Méridien.
- JOBERT, A. (1998), L'aménagement en politique ou ce que le syndrome NIMBY nous dit de l'intérêt général. *Politix*, 42, 67-92.
- Journal des C.I.Q. du Bassin de Séon Quartiers Nord. *Journal de la Mairie des 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> arrondissements*, Info Bassin de Séon.
- LAFAYE, C. (2001), Gouvernance et démocratie : quelles reconfigurations? Dans L. Cardinal et C. Andrew (dir.), *La démocratie à l'épreuve de la gouvernance* (p.57-86). Ottawa, Les presses de l'Université d'Ottawa.
- LEMOINE, R. (2006), L'aménagement participatif à Québec, 400 ans après la fondation de cette ville. *Cafés géographiques*.  
Repéré à : [http://www.cafe-geo.net/article.php3?id\\_article=1359](http://www.cafe-geo.net/article.php3?id_article=1359)
- MATTINA, C. (2007), Changes in clientelism and urban government : A comparative case study of Naples and Marseille. *International Journal of Urban Regional Research*, 31 (1), 73-90.
- MARDI, J.-J. (1988), *Decisions and organizations*. New York, Blackwell.
- MOUFFE, C. (2000), For an agonistic model of democracy. Dans C. Mouffe, *The Democratic Paradox* (p.80-107). London, New York, Verso.
- OLIVER, P. (1984), If you don't do it, nobody else will, active and token contributors to local collective action. *American Sociological Review*, 49, 601-610.

- PATSIAS, C. et S. Patsias. (2009), Nouvelles instances participatives et contre-pouvoirs : Fung et Wright « revisité » à partir des expériences marseillaises et québécoises. *Revue canadienne de science politique*, 42 (2), 387-415.
- PATSIAS, C. et S. PATSIAS. (2006), Les comités de citoyens, une transformation par le bas du système démocratique? L'exemple des groupes québécois et marseillais. *Politique et Sociétés*, 25 (1), 57-81.
- PATSIAS, C. et C. BUCICA, (2004), Les expériences de conseils de quartier et de comités de citoyens, l'exemple québécois : quel bilan pour la démocratie locale? Dans R. Le Duff et J. J. Rigal (dir.), *Démocratie et management local* (p.99-114), Paris, Dalloz.
- PATSIAS, C. (2003), *Vivre-ensemble et communauté politique : entre ordre domestique et ordre civique. Les groupes de citoyens marseillais et québécois*, (Thèse de doctorat). Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence/Université Laval.
- PERRINEAU, P. (2005), Le rapport à la politique : une crise de la démocratie représentative? *Cahiers français*, 326, 48-53.
- PETERSON, S.-A. (1990), *Political behavior-patterns in everyday life*. London, Angleterre, Sage Publication.
- PIOTTE, J.-M. (1987), *La communauté perdue. Petite histoire des militantismes*. Montréal, Québec, VLB éditeur.
- ROSANVALLON, P. (2006), *La contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance*. Paris, Seuil, 2006.
- ROSANVALLON, P. et S. MOYN, (2007), *Past and future of democracy. (Political thought, political history)*. New York, Columbia of University Press.
- ROSANVALLON, P. (2008), *La légitimité démocratique. Impartialité, réflexivité, proximité*. Paris, Seuil.
- ROSE, R. (1989), *Ordinary People in public policy – A behavioral analysis*. London, Angleterre, Sage Publication.

- RUI, S. (2004), *La démocratie en débat. Les citoyens face à l'action publique*. Paris, Armand Colin.
- SARGISSON, L. (2001), Politicing the quotidian. *Environmental Politics*, 10 (2), 68-89.
- SAWICKI, F. et J.-L. BRICQUET, (1998), *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*. Paris, PUF.
- SERVICE D'URBANISME DE LA VILLE DE QUÉBEC (1988), *Saint-Jean-Baptiste, entre faubourg et centre-ville*. Série Les quartiers de Québec, Québec, Ville de Québec.
- SÉVIGNY, M. (2009), *Et nous serions paresseux? Résistance populaire et autogestion libertaire*. Montréal, Québec, Écosociété.
- TAYLOR, C. (1989), *Source of the self: The making of the Modern identity*. Cambridge, Harvard University Press.
- TREMBLAY, P.-A. (1987), *Les comités de citoyens de Québec: contributions à l'histoire du mouvement populaire à Québec (1966-1981)* (Thèse de doctorat), Université Laval.
- TYLER, T.-R. (2004), Enhancing police legitimacy. *The Annals of the Academy of Political and Social Science*, 593 (1), 84-99.
- WEBER, E. (1983, 1976), *La fin des terroirs. La modernisation de la France rurale, 1870-1914*. Paris, Fayard.
- WHITE, D. (2001), Maîtriser un mouvement, dompter une idéologie: l'État et le secteur communautaire au Québec. *Canadian Journal of Policy Research*, 2 (2), 132-141.



# **LES ESPACES COMMUNAUTAIRES ET D'ÉCONOMIE SOCIALE COMME LIEU D'ANCRAGE DE L'INNOVATION SOCIALE TERRITORIALE**

**Jacques CAILLOUETTE**

**Jeannette LEBLANC**

**Annie MARCHAND**

**Paul MORIN**

**Université de Sherbrooke**

Depuis le milieu des années 1990, tout un mouvement au Québec, notamment autour des expressions de développement social, de développement des communautés et de développement économique communautaire, vise à mobiliser, à partir même de la diversité et de l'altérité qui les constituent, les communautés locales autour de projets intégrés de développement. Aux inégalités sociales s'ajoutent en effet des inégalités spatiales. Par ailleurs, la plupart des acteurs publics, le plus souvent chacun de leur côté, qu'ils soient de la santé et des services sociaux, de l'emploi, des municipalités ou du développement local, font valoir le besoin pressant d'interventions intersectorielles et de mobilisation citoyenne. Toutefois, ces volontés peinent dans les faits à changer les manières traditionnelles d'intervenir. En fait, faute d'un renouvellement du rapport entre institutions publiques et communautés locales, les initiatives citoyennes réussissent peu à se poser comme des modalités innovatrices pour lutter contre les problèmes sociaux et induire des processus locaux de transformation sociale (innovations sociales).

Certes, des acteurs travaillent au développement des communautés. Par exemple des initiatives innovatrices de

revitalisation des quartiers centraux se développent; en milieu rural, nous assistons également au développement de pratiques où les acteurs apprennent à développer des interventions territoriales et intersectorielles pour rebâtir les capacités communautaires de leur milieu. Mais ces actions, plus l'exception que la règle, peinent de fait à remettre en question les manières traditionnelles, sectorielles et sans ancrage citoyen, d'aborder les enjeux sociosanitaires du développement local. Le développement devient ainsi, sous le couvert d'une logique d'expertise, une chasse gardée des élites locales et politiques. Ne trouvant pas les dispositifs et les opportunités pour s'actualiser, le potentiel de transformation sociale des communautés se voit ainsi affaibli, de même que l'essor de réelles pratiques de développement endogène au sein de ces communautés.

C'est ainsi que se pose la question de l'intervention sociale et sociosanitaire dans son rapport au développement local et des communautés (Caillouette *et al.*, 2007a). L'élaboration du projet clinique et la mise en place des réseaux locaux de services en 2003 et 2004 amènent au Québec toute « une redéfinition des frontières entre le réseau de la santé et des services sociaux » ainsi qu'avec « ses partenaires communautaires et intersectoriels ». (MSSS, 2008 : 65, référant à Laberge *et al.* (2007). Pour la santé publique québécoise, il est important en effet que les centres de santé et de services sociaux (CSSS) :

favorisent une vision intersectorielle des problèmes sociaux et des problèmes de santé au sein des forums locaux, tels que les conseils d'arrondissement, les conseils municipaux, les MRC et les autres regroupements intersectoriels réunissant des acteurs institutionnels et des représentants des milieux socioéconomiques. (MSSS, 2008 : 68)

Mais, dans les faits, n'en restons-nous pas à une pratique éclatée de l'intervention sociosanitaire, à l'image même de la désintégration des liens sociaux dans notre société et des



approches en silos de différentes organisations sans ancrage réel dans les communautés locales des populations qu'elles desservent? Quel effort est-il fait par les institutions publiques pour que leur offre de services à la population participe dans un même temps à la construction de milieux de vie et d'action permettant aux personnes, comme aux communautés, de se reconnaître mutuellement dans de nouvelles capacités d'action?

Pour soulever la question du renouvellement du rapport des institutions publiques aux communautés locales au sens d'un renforcement du pouvoir d'action tant de ces communautés que des personnes qui y vivent, nous introduisons dans la discussion un cadre de référence : l'innovation sociale territoriale (IST). Ce cadre pose résolument les communautés locales comme actrices de leur développement tout en montrant les conditions et les enjeux qu'appelle cette finalité. Il ne prend pas spécifiquement les espaces communautaires et d'économie sociale comme objet de réflexion. Son objet, plus large, embrasse le jeu des représentations et des pratiques de mise en lien de l'ensemble des acteurs reliés à un territoire local. Toutefois, pensons-nous, la réflexion sur le rôle de la participation des espaces communautaire et d'économie sociale au développement des communautés locales implique non seulement une redéfinition du rapport du milieu associatif aux communautés locales, mais aussi, dans un même temps, une redéfinition du rapport des institutions publiques aux communautés locales qu'elles desservent et, plus particulièrement, avec les organisations du milieu associatif présentes dans ces communautés.

Pour exposer notre point de vue, nous abordons d'abord l'espace des organismes communautaires et d'économie sociale comme lieu stratégique de construction des communautés locales en tant qu'actrices de leur développement. Ensuite, pour définir le concept d'innovation sociale territoriale, nous le présentons dans ses dimensions, à tour de rôle : de système d'innovation locale; de processus de transformation et de reconnaissance mutuelle des acteurs locaux et, enfin, de création de conventions et de

justifications renouvelées de l'engagement des acteurs. Après quoi, nous posons comment l'émergence du concept d'innovation sociale territoriale (IST) s'inscrit dans une dynamique d'évolution globale des politiques publiques québécoises, politiques marquées, bien que grevées de contradictions importantes, par une double perspective conjuguée : une d'importance accrue accordée aux territoires locaux comme espace de régulation et, l'autre, d'appel au décloisonnement de l'action publique ainsi qu'à la nécessité d'impulser des actions intersectorielles. Nous terminons en soulignant que l'accent mis sur l'ancrage identitaire local comme source d'innovation sociale ne doit pas oblitérer les autres sources identitaires des acteurs, mais au contraire se conjuguer avec elles. Nous soulevons, en conclusion, le défi de l'articulation à l'échelle locale des pratiques d'organisation communautaire en provenance de secteurs différents d'intervention.

### **La place des organismes communautaires et d'économie sociale dans la dynamique des communautés locales**

À l'échelle locale, la nature du lien entre d'un côté les institutions publiques et, de l'autre, les organismes communautaires et les entreprises d'économie sociale constitue un enjeu important pour le renforcement des capacités d'action des communautés locales. La redéfinition de ce lien constitue même, c'est ce que nous défendons, une condition pour que ces communautés se constituent comme sujets de leur développement. En fait, en raison de leur appartenance à la société civile et des mécanismes de démocratie de proximité les constituant, les espaces communautaires et d'économie sociale représentent, croyons-nous, des lieux d'arrimage stratégiques. C'est en collaborant avec ces acteurs d'intérêt public de la société civile, et en se laissant influencer par eux que les institutions publiques pourront introduire d'autres logiques d'action en leur sein et ainsi participer à des processus réels de développement socioterritorial.

Comme l'étude de pratiques innovantes en développement des communautés nous le montrait :

Lorsque les partenariats sont ouverts sur la société civile et la participation citoyenne, ils cristallisent la dimension de communauté chez les acteurs. L'agir ensemble des acteurs sur un territoire donné, en affiliation avec la participation citoyenne, et à partir de projets issus du milieu, est pour ces acteurs l'expérimentation d'une mise en partenariat révélatrice de leur capacité de faire communauté. Les acteurs peuvent ainsi unir leurs forces plutôt que de vivre l'isolement; ils entrent dans une logique d'action communautaire plutôt que de se cantonner dans la réalisation de programmes ne participant pas d'une rationalité de communauté. (Caillouette *et al.*, 2009 : 19)

Cette perspective montre donc que les institutions publiques, au-delà de rendre des services à la population, ont à travailler avec elle dans des projets où cette population se reconnaît et est reconnue dans ses capacités d'action. C'est sous ces conditions que peuvent s'enclencher des processus de développement et de transformation socioterritoriale. Par exemple, comme nous l'avons observé dans la MRC du Granit en Estrie (Caillouette *et al.*, 2007b, 2009), il est possible de conjuguer une offre de services aux jeunes avec des actions de soutien à l'émergence d'un mouvement en faveur des jeunes aux échelles territoriales des municipalités et de la MRC. Pour les différents acteurs intersectoriels impliqués, la préoccupation a d'abord été de créer avec les jeunes des événements instigateurs de liens orientés vers le développement de projets, qui permettaient aux jeunes de se reconnaître dans leur capacité de faire mouvement. Mais, et c'est le point que nous voulons faire ressortir, ce mouvement local des jeunes possède également une dynamique de territorialisation de l'action. Il renvoie en effet à toute la communauté territoriale plutôt que seulement aux jeunes, c'est en fait un mouvement intergénérationnel en faveur des jeunes. Certes, au moyen de

projets et d'activités concrètes, il s'agit de la manifestation et de la reconnaissance des jeunes et de leur pouvoir d'action dans leurs communautés locales, mais ce mouvement veut également dire l'accroissement des capacités des communautés locales, prises comme ensembles, à se poser actrices de leur développement, notamment avec le soutien des institutions publiques desservant leur territoire. Ce type d'initiative laisse entrevoir comment peut se structurer tout autrement le rapport des services publics aux populations locales qu'ils desservent.

En 2008, dans un document intitulé *Économie sociale, pour des communautés plus solidaires*, le gouvernement du Québec rendait public son Plan d'action gouvernemental pour l'entrepreneuriat collectif (MAMROT, 2008). Le développement des territoires y est explicitement nommé. Avec ce plan, le gouvernement aspire en effet « à optimiser l'impact » de l'économie sociale, coopératives et organismes à but non lucratif, « sur le développement du territoire ». On vise à pourvoir les « acteurs du milieu », décrits comme « porteurs d'innovations sociales », d'outils pour « accroître le dynamisme des régions ». Mais, pour atteindre ce but d'une économie sociale catalyseur des forces du milieu, l'éclairage particulier défendu ici est qu'une redéfinition de l'interaction des établissements publics avec les communautés locales desservies s'impose, redéfinition orientée vers un pouvoir accru des communautés locales sur ces établissements.

Les résultats d'une recherche sur les processus d'émergence d'entreprises d'économie sociale (Caillouette, 2010) nous apprennent en ce sens comment ce type d'entreprises peut participer à une mise en lien nouvelle de différents acteurs sur un territoire donné. Les processus d'émergence, disions-nous dans cette recherche, s'inscrivent dans un travail sur les identités territoriales :

Ils permettent aux acteurs locaux de s'expérimenter autrement, de trouver des cohésions nouvelles et d'affirmer chez eux un pouvoir d'acteurs méconnu ou

négligé. Les processus d'émergence en économie sociale sont donc tributaires des identités territoriales tout en étant transformateurs de celles-ci. Ils participent à la construction identitaire des communautés comme actrices d'elles-mêmes et de leur développement. Les différents types d'engagement que demande l'émergence des entreprises d'économie sociale obligent le croisement de différents mondes souvent opérant en parallèle dans la communauté. Les entreprises d'économie sociale mettent en branle des processus de construction d'identité collective engagée et enracinée dans des territoires. Ce type d'entrepreneuriat vise la production de biens ou de services, mais selon des processus particuliers qui se relient à la production d'engagement collectif vis-à-vis un territoire donné. (Caillouette, 2010 : 22)

En fait, comme Louis Favreau (2005) le mentionne, l'entreprise d'économie sociale semble se construire à la jonction du social, de l'économique et du politique. Cette entreprise tient souvent d'une dimension multisectorielle. Il faut voir, en effet, que de nombreux projets entrepreneuriaux de l'économie sociale et solidaire sont multiacteurs par nature, qu'ils résultent, par exemple, « d'un partenariat, d'une collaboration entre les créateurs, les élus, les services de l'État, les milieux socioéconomiques, les citoyens et les usagers » (Emin et Schieb-Bienfait, 2009 : 135).

### **La notion d'innovation sociale territoriale (IST)**

Nous définissons le concept d'innovation sociale territoriale comme la transformation des acteurs sur un territoire donné de telle manière que ceux-ci expérimentent un accroissement de leur capacité et de leur liberté d'action sur les plans tant individuel ou organisationnel que collectif comme ensemble en référence à la communauté territoriale à laquelle ils participent.

La capacité d'innovation sociale est donc ici intimement liée au territoire d'appartenance et renvoie aux processus mêmes de constitution interactive des acteurs agissant selon leur appartenance locale. Dans quelle mesure ces acteurs réussissent-ils à entrer dans des actions horizontales territoriales d'ensemble plutôt que de se poser en extériorité, selon une posture sectorielle, envers la diversité et l'altérité des acteurs que recèle toujours un territoire donné?

L'expression « d'initiatives locales de développement socioterritorial » qu'utilisent Diane-Gabrielle Tremblay, Juan-Luis Klein et Jean-Marc Fontan (2009) exprime bien l'idée de transformation (ou d'innovation) sociale locale que nous cherchons à transmettre. En s'appuyant sur Denieuil (1997) et Klein (1996), ces auteurs nous disent qu'il est possible de concevoir le territoire comme une matrice de renouvellement de l'action de ses différents acteurs. Lorsque les acteurs s'appréhendent selon une identité territoriale partagée, ils posent, dirons-nous, le territoire local comme un cadre d'expérience, de connaissance et de reconnaissance mutuelles générateur de liens sociaux et d'action collective.

Louis Favreau et Gérald Larose (2007), en parlant d'innovations sociales, insistent sur la présence d'arrangements nouveaux, de combinaisons inédites, sans lesquels des projets n'auraient pu voir le jour. Ils nomment ainsi de nouveaux phénomènes comme : les approches intégrées, le militantisme économique, les approches multipartenaires, les ressources humaines et financières hybrides combinant solidarité sociale locale, financement public et vente de biens et de services.

C'est à ce type d'arrangements inédits de construction, voire de bricolage, de l'action collective que renvoie le concept d'innovation sociale territoriale (IST). Sur le plan local, de nouvelles configurations des acteurs — selon des conditions objectives et subjectives autant qu'intersubjectives — leur permettent d'ajouter du sens à leur action, de complexifier celle-

ci selon une nouvelle scène d'action, territoriale, ouvrant sur des capacités et des identités inédites. Se développent alors entre ces acteurs des modalités inattendues de relation et d'énonciation de telle sorte que leur capacité d'action — tant individuelle, organisationnelle que collective — s'en trouve accrue.

Les processus d'innovation sociale territoriale renvoient donc à une coordination plus systémique des acteurs sur un territoire donné. Ces acteurs, dans des projets concrets, se constituent selon des dynamiques d'innovation mutuelle pour atteindre, à des moments donnés, la cohésion d'un acteur collectif, d'un acteur-communauté. Cet acteur est fait d'hétérogénéité. Pour se constituer dans des projets concrets, les différents acteurs qui constituent cet acteur collectif doivent recourir à de nouvelles conventions et justifications de leur engagement; le tout, il va sans dire, au-delà d'une réponse rigide à des indicateurs étroits de performance. Ils doivent innover dans la compréhension-interprétation d'eux-mêmes et de leur mandat. C'est à travers la construction de cette reconnaissance mutuelle s'incarnant dans des projets concrets que se déploie l'innovation sociale territoriale.

### **L'innovation sociale territoriale (IST) comme système d'innovation locale**

En nommant le territoire comme matrice de l'innovation sociale, nous empruntons à la notion de système d'innovation locale que David Doloreux et Stève Dionne (2007) utilisent pour rendre compte de l'évolution des capacités d'innovations démontrées historiquement par une petite localité comme la municipalité de La Pocatière.

Le système régional d'innovation, nous disent ces auteurs, fait référence à des concentrations spatiales d'entreprises et d'organisations publiques et semi-publiques (universités, instituts de recherche, agences de transfert et de liaison technologique, associations d'affaire, organismes gouvernementaux, etc.) qui

produisent de l'innovation sur la base d'interactions et d'apprentissage collectif au travers de pratiques institutionnelles communes. (Doloreux et Dionne, 2007 : 11)

S'appuyant sur Maskell et Malmberg (1999), ces auteurs font de plus valoir que le territoire, en tant que système d'innovation, n'est plus envisagé comme un milieu avec des ressources, ou d'affectation de ressources, mais comme un milieu générant des ressources et des dynamiques propres. C'est cette perspective dynamique qu'emprunte notre notion d'innovation sociale territoriale (IST). L'innovation sociale territoriale concerne pour nous, avant tout, cette manière dont les différents acteurs en lien avec un territoire donné réussissent à faire de ce lieu un milieu générateur de capacités nouvelles pour les différents acteurs qui s'engagent sur cette scène territoriale.

### **L'innovation sociale territoriale (IST) comme processus de transformation et de reconnaissance mutuelle**

Nous définissons l'IST comme une transformation des acteurs dans la manière qu'ils ont de se concevoir (de se poser) dans le développement d'un projet, de concevoir leurs relations avec les autres acteurs, et enfin de concevoir leur ancrage au territoire. Cette transformation des acteurs et de leurs relations est une innovation sociale territoriale dans la mesure où elle participe d'une croissance de la capacité et de la liberté d'action de chacun des acteurs comme de leur ensemble.

L'innovation sociale comme elle est conçue ici se démarque de l'innovation technique. L'attention est portée non pas sur la nouveauté du service, de l'activité ou du bien produit, mais sur la transformation du milieu humain, notamment de l'acteur, qui produit ou reçoit de manière nouvelle un service, une activité ou un bien. Si l'on prend l'analogie avec l'automobile, celle-ci sera à un moment l'innovation technique; l'innovation sociale, elle, concernera les procès de production — taylorisme, fordisme,



toyotisme — et d'organisation sociale pour créer ce bien. Dès lors qu'en est-il des lieux de production et des manières de produire des biens tels que ceux de la santé, du bien-être, de l'emploi, de la sécurité, de l'harmonie avec la nature, de l'estime de soi, de la convivialité? De quelle manière nouvelle peut-on les produire, sous quelles formes inédites d'organisation sociale? Sous quelle forme de procès de production et de consommation?

Notre conception de l'innovation sociale territoriale se démarque également de ce que nous pourrions appeler une approche « clé en main », où il s'agirait d'implanter dans un milieu donné une invention sociale fabriquée ailleurs. Certes, il faut parler de transférabilité, de diffusion et d'institutionnalisation d'une innovation sociale territoriale, mais en ne prenant qu'une IST particulière qu'à titre d'exemple, et non de prescription. Si l'innovation sociale renvoie à une transformation d'acteur, il s'agit toujours d'un acteur ayant son histoire particulière et des caractéristiques propres. D'étudier l'IST est donc chercher à comprendre sous quelles formes se sont construites les capacités d'innovation sociale sur un territoire donné. Sur le plan des politiques publiques, il ne s'agit pas tant d'implanter des IST que de créer les conditions favorables à l'accroissement des capacités d'innovation sociale des communautés.

C'est sous l'influence d'auteurs comme Amartya Sen, Axel Honneth et Paul Ricoeur que nous posons l'IST comme une transformation d'acteur. Nous inscrivons la réflexion sur les IST dans la thématique plus large de la reconnaissance de soi en tant que sujet capable. Le questionnement en arrière-plan est celui de comment, dans des actions concrètes, une communauté territoriale se reconnaît-elle dans sa capacité de sujet? Ou encore, se fondant sur la pluralité de ses voix/voies, quelles sont les capacités qui ensemble rendent une communauté territoriale actrice de son développement? Ou plus simplement, quels sont les traits d'une communauté capable? L'IST réfère à une transformation sociale locale où un acteur collectif, au moyen de processus de reconnaissance mutuelle et d'intégration supérieure

de ses divers éléments, se reconnaît des libertés nouvelles d'action.

Comme Jean-Marc Fontan (2008) le fait valoir, l'innovation sociale dans les contextes territoriaux renvoie à une complexification du jeu des acteurs par l'instauration de nouvelles combinaisons ou de nouvelles façons de faire que de plus en plus d'acteurs adoptent. De nouvelles formes de régulation se mettent en place en même temps que l'abandon d'anciennes, de nouvelles modalités conventionnelles s'établissent entre les acteurs.

### **L'innovation sociale territoriale (IST) comme création de nouvelles conventions et justification de l'action**

En égard à ces conventions, dans ses analyses de sociologie du travail et des organisations, Laurent Thévenot (2006) met l'accent sur les divers modes croisés d'engagement que demande la mise en forme d'actions sociales spécifiques. Le questionnement alors devient : comment un type d'action, relevant d'un certain régime d'engagement, s'intègre-t-il à d'autres types d'action, relevant d'autres ordres d'engagement, pour former un tout articulé et cohérent? Les analyses de Thévenot cherchent ainsi à saisir la figure d'ensemble de l'action construite tout autant qu'à identifier ses différentes parties et la nature de leurs liens mutuels. Il s'agit, dit-il, de « lier les modèles de l'action aux figures d'intégration dans lesquelles ils s'inscrivent ». Les modes d'intégration constituent le centre de ces analyses. Pour l'analyse, identifier les effets de composition auxquels donnent lieu les différents types de régimes d'engagement est donc tout aussi important que l'identification des régimes d'engagement mobilisés.

En prenant en compte ces considérations, l'IST se définit non seulement par l'addition inédite de différents types de logiques d'actions, mais également par la manière dont ces logiques se croisent et se reconfigurent mutuellement. L'innovation sociale renvoie donc chez les acteurs concernés aux nouvelles représentations et justifications de soi auxquelles donne lieu leur

engagement dans des projets tributaires de logiques communautaires territoriales.

En nommant le territoire comme substrat de l'innovation sociale, nous référons nécessairement à une action renvoyant à une pluralité d'acteurs, à un amalgame, à une cohésion relevant d'un construit social plus complexe que son état antérieur. Nous postulons par ailleurs ce nouveau construit comme relevant du compromis et de la négociation, car les désaccords potentiels entre les acteurs sont inhérents à leurs relations. Ces acteurs, en effet, proviennent de mondes différents (Boltanski et Thévenot, 1991) en interaction, ces mondes constituent en fait une pluralité de regards et de compréhensions du monde en croisement.

La construction des nouvelles pratiques d'intervention fait appel à des pratiques narratives, des récits, dira Ricoeur (2004), à plusieurs voix. Or, cette multiplicité des voix/voies demande une reconfiguration des pratiques particulières afin qu'elles puissent se justifier dans leur appartenance sectorielle tout comme par rapport aux autres pratiques impliquées et celle innovante d'ensemble.

Le Programme national de santé publique du Québec (MSSS, 2008) nomme fort bien sur le plan empirique ce défi d'une multiplicité de voix/voies en rencontre. Dans ses stratégies d'action (p. 61-70), ce programme fait la promotion du développement des communautés ainsi que du déploiement d'actions intersectorielles favorables à la santé et au bien-être. Cette stratégie d'action demande, nous dit-on, « la cohésion des partenaires » ainsi que de celle de « multiples projets ou interventions en fonction de la participation citoyenne et du bien commun de la population ». Ce que nous nommons le défi de la multiplicité est nommé comme celui de la transversalité :

La transversalité rappelle donc que la stratégie se situe au croisement de plusieurs intérêts, de plusieurs approches, de multiples connaissances, d'enjeux et de secteurs d'activité locaux souvent liés aux paliers régional

et national. Cette multiplicité d'acteurs et de déterminants sont présents et activent les milieux. (MSSS, 2008 : 62)

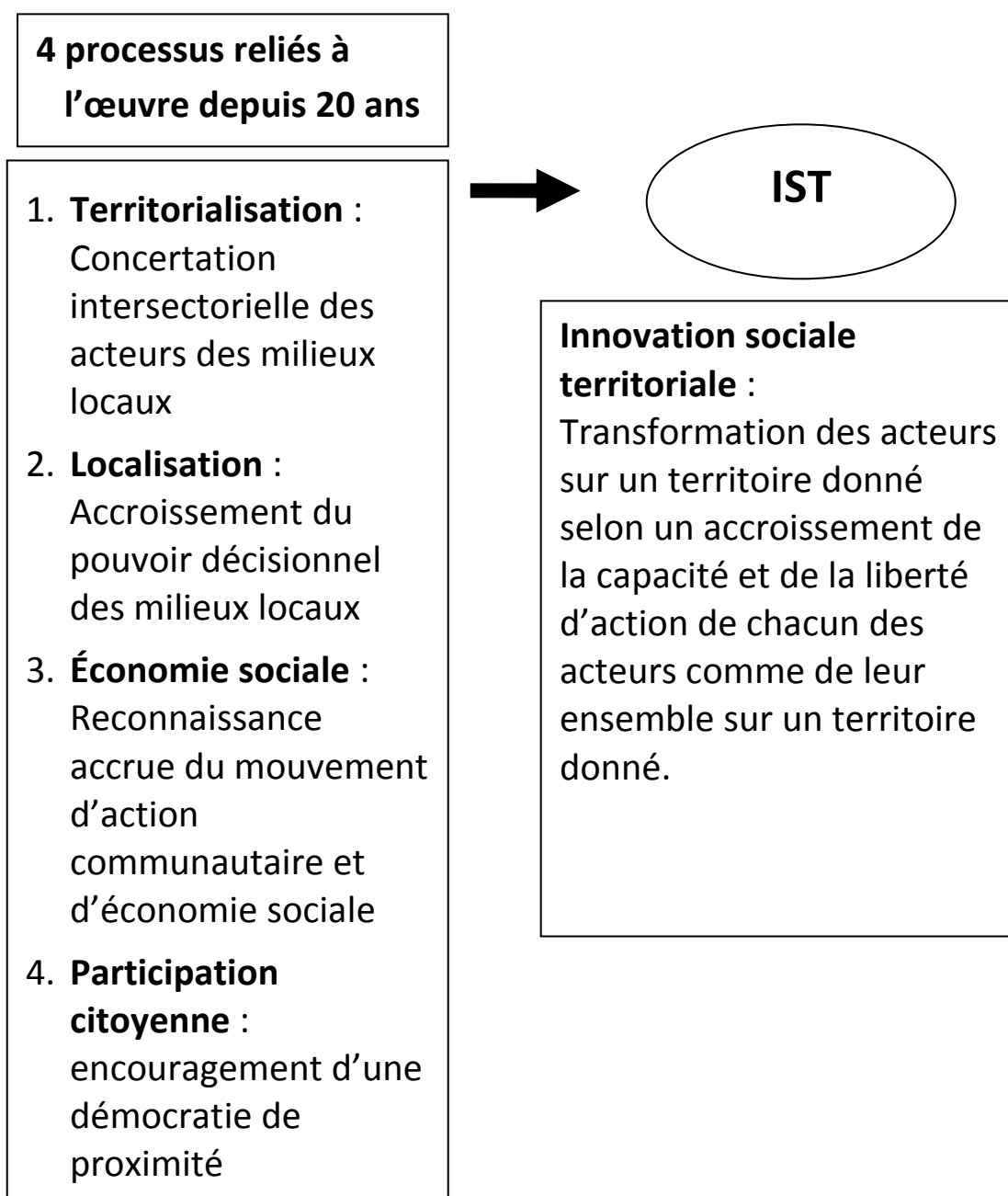
### **Innovation sociale territoriale (IST), localisation, territorialisation et reconnaissance de la nécessité de la participation sociale**

Quand nous référons à l'IST, nous le faisons toujours en lien avec une communauté locale particulière. Certes, celle-ci se pose avec des liens de collaboration avec des acteurs extérieurs à elle, mais elle est tout de même une communauté locale territoriale particulière. En fait nous référons à une transformation d'acteurs, au sens où une communauté se reconnaît dans des actions concrètes comme communauté capable d'agir sur elle-même et son développement. Le référent territorial ici n'est pas qu'une organisation ou une structure organisationnelle, mais bien un groupe humain qui, par son appartenance à un territoire et par son implication dans des projets découlant de cette appartenance, se reconnaît dans des capacités nouvelles d'action sur son développement.

La notion d'IST que nous posons tient de la construction d'une action appelant la collaboration d'acteurs appartenant à différentes échelles (municipalités, MRC, régions, nationales, fédérales, voire internationales) de territoire; toutefois ces acteurs le font en référence à l'échelle locale. Nous pourrions en fait ajouter le qualificatif de « locale » à notre notion d'IST, car nous parlons d'innovation sociale locale, c'est la constitution de cet ancrage local que nous voulons mieux comprendre.

Il faut comprendre la problématique de l'IST selon un contexte où, depuis deux décennies, nous assistons à une territorialisation et à une localisation des politiques publiques au Québec, en même temps qu'à un appel à la participation des mouvements sociaux d'économie sociale et d'action communautaire pour favoriser le développement des communautés.

## IST et contexte d'évolution des politiques publiques



Le Québec, à l'exemple d'autres sociétés, a connu depuis une vingtaine d'années une localisation et une territorialisation de ses politiques publiques et une reconnaissance, bien que souvent hésitante, de la participation citoyenne comme moteur de développement. Plusieurs réformes portent une volonté de dépasser les approches sectorielles en accroissant la capacité de régulation des territoires : que l'on pense à l'instauration des

conférences régionales des élus sur le plan des affaires municipales, à la nouvelle loi sur les services de santé et les services sociaux qui posent les CSSS en tant qu'instances centrales des réseaux locaux de services, ou encore à la Politique nationale de la ruralité visant le dynamisme des communautés locales. Il en va de même du réseau de l'éducation et de l'enseignement supérieur, des services de garde, des organismes communautaires et des organismes socio-économiques avec là aussi une volonté d'ancrage dans les territoires locaux. Tous ces réarrangements laissent entrevoir la possibilité de nouvelles configurations d'acteurs permettant aux communautés locales de se reconnaître comme agents d'une action nouvelle sur elles-mêmes et leur développement.

### **L'enjeu de l'ancrage territorial des acteurs**

Dans l'action territoriale, les organisations sectorielles, entrant en relation avec les communautés locales, ont à réinterpréter leur mandat en fonction d'un nouvel espace symbolique de définition de soi comme de l'action à bâtir.

Comme le rapporte le programme national de santé publique du Québec, la transversalité propre aux approches de développement des communautés s'inscrit obligatoirement dans une diversité posant tout un défi aux acteurs :

La transversalité rappelle donc que la stratégie se situe au croisement de plusieurs intérêts, de plusieurs approches, de multiples connaissances, d'enjeux et de secteurs d'activité locaux souvent liés aux paliers régional et national. Cette multiplicité d'acteurs et de déterminants sont présents et activent les milieux. (MSSS, 2008 : 62)

Claude Jacquier et Dominique Mansanti (2005) posent très clairement cet enjeu de l'altérité constitutive, pourrions-nous dire, des approches de développement social local :

Il est particulièrement délicat de construire des collaborations entre des acteurs et des professionnels inscrits dans des champs de politiques sectorielles étrangers les uns aux autres même si, le plus souvent, les objets et les populations dont ils traitent sont les mêmes. (Jacquier et Mansanti, 2005 : 21)

Dans notre démarche, il faut comprendre que mettre l'accent de l'ancrage identitaire sur le territoire n'est pas faire de ce territoire le lieu unique d'appartenance pour les individus, les associations ou les institutions, mais un lieu de référence parmi d'autres et se conjuguant, bien qu'en tension, avec eux. La participation à une identité territoriale légitime les acteurs à réinterpréter et à justifier leur mandat sectoriel particulier, mais non à s'en défaire. Il ne s'agit donc pas d'affirmer le territoire comme la seule valence identitaire de l'organisation, le seul ancrage, mais de poser tout de même ce territoire comme un lieu référentiel significatif d'appartenance, de sens, de compréhension et de production de soi. L'identité de l'organisation est composite et peut même fluctuer selon les projets investis. Mais trop souvent la référence territoriale est complètement oblitérée, l'organisme public, si l'on prend celui-ci, opère en quelque sorte comme une succursale de prestation de services sans se relier à la dynamique spécifique des communautés locales desservies. Comme nous le faisons valoir dans un rapport de recherche sur les pratiques de développement des communautés,

C'est [la] participation à une identité territoriale qui permet aux acteurs, dans des projets spécifiques, de sortir de leur identité institutionnelle, sectorielle ou strictement professionnelle et d'expérimenter de réelles pratiques de partenariat. [...] Les partenariats permettent aux acteurs de [...] se reconnaître mutuellement comme partie d'un ensemble commun au fondement d'une réalité de communauté et de territoire. (Caillouette *et al.*, 2009 : 19)

La perspective de narrativité et d'identité narrative des acteurs nous semble particulièrement intéressante pour rendre compte du travail d'interprétation et de réinterprétation que doivent réaliser les acteurs pour se reconnaître dans les nouveaux cadres d'appartenance que demandent les approches territoriales.

« L'espace d'expérience » des acteurs, c'est-à-dire leur histoire passée, plus spécifiquement la figuration de celle-ci, entre en articulation avec « l'horizon d'attente » que provoque chez eux leur participation au dispositif d'action collective territoriale construite avec leurs partenaires. Cet « espace d'expérience », l'histoire passée, loin de s'opposer polairement à « l'horizon d'attente », le projet futur émergeant de la rencontre en altérité avec d'autres acteurs, se transforme en se réinterprétant : « espace d'expérience et horizon d'attente se conditionnent en fait mutuellement » (Ricoeur, 1985 : 289)

### **Le défi de l'accompagnement des innovations sociales territoriales (IST)**

Les processus d'innovation sociale exigent la mobilisation des populations et des différents acteurs sur le territoire dans des projets où il y a expérimentation de soi de manière nouvelle. Or, des accompagnements sont en partie nécessaires pour faciliter ces mobilisations. Nous pensons ici aux différents métiers ou professions reliés à l'organisation communautaire territoriale. Songeons aux organisateurs communautaires des centres de santé et services sociaux (CSSS), selon leur composante de centres locaux de services communautaires (CLSC), depuis longtemps actifs dans les MRC et les municipalités, mais aussi à ce que Martin Robitaille (2008) nomme les nouveaux métiers de l'organisation communautaire. Pensons, par exemple, aux professionnels dans les carrefours jeunesse-emploi (CJE) ou dans les services d'aide aux collectivités (SADC), de même qu'aux agents de développement rural, dans les centres locaux de développement (CLD) ou MRC, dont le travail vise à accroître les capacités des communautés à innover.



Souvent, sur la base d'un référent territorial local, ces divers métiers d'organisation communautaire visent à créer une cohésion plus forte entre les différents acteurs sur le territoire, ou au service de ce territoire. Les mises en lien qu'ils facilitent permettent de créer des dynamiques entrepreneuriales au service des collectivités avec qui ils travaillent. Pour faire advenir des projets, des visions partagées et des participations citoyennes, ces professionnels sur les territoires locaux entrent autant en lien avec les milieux politiques des municipalités et des MRC ou des organisations locales ministérielles comme les CSSS qu'avec la société civile représentée par les membres des organismes associatifs locaux.

Tout ce travail d'accompagnement vers des collaborations et du travail en commun inédits facilite l'émergence de projets porteurs d'IST. C'est ce que Martin Robitaille appelle des « expertises professionnelles décloisonnées » tournées vers l'innovation, « capables de s'adapter à des situations nouvelles » (Robitaille, 2008 : 11). Mais là aussi, sur le plan local, une harmonisation plus forte entre les diverses pratiques et savoirs est à inventer.

La capacité de travailler ensemble dans des projets concrets crée les communautés. C'est dans leurs actions, et seulement par elles, que celles-ci peuvent s'expérimenter et se reconnaître comme capables, agissantes et compétentes. Les milieux communautaires et d'économie sociale, avons-nous défendu, sont des outils importants pour aider les communautés locales à se poser comme actrice de leur développement. Toutefois, l'action des communautés locales ne peut pas se comprendre uniquement par l'action citoyenne déployée dans ces secteurs. Pour que les espaces communautaires et d'économie sociale expriment toute leur capacité de transformation des communautés locales, notamment dans leur capacité d'action citoyenne, il importe de travailler à une redéfinition du rapport des organisations publiques avec la société civile. Au-delà d'une action externe tournée uniquement vers une offre sectorielle de services aux individus, les différentes organisations publiques ont à se

concevoir comme partie agissante des communautés locales. Au sein même de leur offre de services, ces organisations, a-t-on fait valoir, ont à se poser dans des actions en appui aux projets, actuels et potentiels, des communautés locales qu'elles desservent. Au moyen de processus d'innovation sociale territoriale (IST) continuellement réactualisés, ces communautés deviennent ainsi des milieux de plus en plus capables d'initier de nouveaux projets et habiles à renforcer leur capacité d'action sur elles-mêmes comme collectivité agissante et en réponse à de nouveaux besoins qu'elles identifient.

### **Références bibliographiques**

ALTER, N. (2002), *Les logiques de l'innovation : Approche pluridisciplinaire*. Paris, La Découverte.

AUTES, M. (2006), Les acteurs et les référentiels, dans J.-N. Chopart, G. Neyret et D. Rault. *Les dynamiques de l'économie sociale et solidaire* (p.81-114), Paris, La Découverte, coll. « Recherches ».

BRASSARD, M.-J. (2009), Gouvernance territoriale et innovation sociale. L'exemple des coopératives. *Développement social*, 1 (3), 27-28.

BOLTANSKI, L. et L. THÉVENOT. (1991), *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.

CAILLOUETTE, J. (2010), *Les conditions de succès dans l'émergence d'entreprises d'économie sociale en Estrie dans les contextes rural et urbain*. Réseau québécois de recherche partenariale en économie sociale (RQRP-ÉS), avril, 68 p. Repéré à : <http://www.aruc-es.uqam.ca>

CAILLOUETTE, J., S. GARON, N. DALLAIRE, G. BOYER et A. ELLYSON. (2009), *Étude de pratiques innovantes en développement des communautés dans les sept Centres de services de santé et de services sociaux de l'Estrie. Analyse transversale de sept études de cas*. Cahiers du Centre de recherche sur les

innovations sociales (CRISES), n°ET0903, juin, 113 p. Repéré à : <http://www.crisis.uqam.ca>

CAILLOUETTE, J., S. GARON et A. ELLYSON. (2007a), La gouvernance du secteur de la santé et des services sociaux : redéfinition des rapports État – société civile, dans M.-J. Fleury, M. Tremblay, H. Nguyen et L. Bordeleau (dir.), *Le système sociosanitaire au Québec : gouvernance, régulation et participation* (p.451-466). Montréal, Québec, Gaétan Morin Éditeur.

CAILLOUETTE, J., S. GARON, N. DALLAIRE, G. BOYER et A. ELLYSON, (2007b), Le développement des communautés locales comme enjeu du renouvellement de l'intervention publique et communautaire. *Intervention*, 126, 31-41.

DOLOREUX, D. et S. DIONNE. (2007), *Évolution d'un système local d'innovation en région rurale. Le cas de La Pocatière dans une perspective historique (1827-2005)*. Rimouski, Groupe de recherche sur le développement régional, de l'Est du Québec (GRIDEQ).

EMIN, S. et N. SCHIEB-BIENFAIT, (2009), Projets entrepreneuriaux de l'économie sociale et solidaire : propositions pour de nouveaux cadres d'analyse. *Économie et Solidarités*, 38 (1), 127-155.

FAVREAU, L. et G. LAROSE. (2007), Le développement des communautés aujourd'hui au Québec. Essai d'analyse politique, dans D. Bourque, Y. Comeau, L. Favreau et L. Fréchette (dir.) (2007), *L'organisation communautaire* (p.41-55), Québec, PUQ.

FONTAN, J.-M. (2008), Innovation sociale et territorialité, dans G. Massicotte (dir.), *Sciences du territoire* (p.137-161), Québec, UQ.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC (2001), *Politique nationale de la ruralité*. Publication du gouvernement.

- HONNETH, A. (2000), *La lutte pour la reconnaissance*. Paris, Les Éditions du Cerf.
- JACQUIER, C. et D. MANSANTI. (2005), *Le développement social local. Les acteurs, les outils, les métiers – Tome 2*. CERAT – Pôle villes et solidarités, Institut d'études Politiques de Grenoble, Dossier d'études (n°70, juillet 2005).
- LABERGE, A., J. MORISSET et M. IMBLEAU. (2007), *Le Programme national de santé publique : une lecture stratégique des conditions de mise en œuvre*. Québec, Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale et Institut national de santé publique du Québec.
- MAMROT (2008), Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. *Économie sociale. Pour des communautés plus solidaires. Plan d'action gouvernemental pour l'entrepreneuriat collectif*, Gouvernement du Québec.
- MAMR (2006), Ministère des Affaires municipales et des Régions. *Entente de partenariat rural – Politique nationale de la ruralité 2007-2014*, Gouvernement du Québec.
- MSSS (2008), Ministère de la santé et des services sociaux, *Programme national de santé publique 2003-2012, mise à jour 2008*. Gouvernement du Québec. Repéré à : <http://publications.msss.gouv.qc.ca>
- RICOEUR, P. (2004), *Parcours de la reconnaissance*. Paris, Gallimard.
- RICOEUR, P. (1985), *Temps et récit*. Tome 3, Paris, Seuil.
- ROBITAILLE, M. (2008), Les métiers du développement local. Entretien avec Martin Robitaille, par Yvon Leclerc, *Réseaux*, 1 (3), 11. Repéré à : <http://www.csmoesac.qc.ca>
- ROBITAILLE, M. (2006), La transformation des métiers du développement territorial au Québec. *Recherches sociographiques*, 47 (3), 573-595.

- SEN, A. (2000), *Un nouveau modèle économique*. Paris, Éditions Odile Jacob.
- THÉVENOT, L. (2006), *L'action au pluriel. Sociologie des régimes d'engagement*. Paris, La Découverte.
- TREMBLAY, D.-G., J.-L. KLEIN, J.-M. FONTAN et C. TURCOTTE. (2009), *Initiatives locales et développement socioterritorial*. Québec, Télusq.



# LA REVITALISATION DES ESPACES CENTRAUX DES VILLES MOYENNES : ENJEUX ET DYNAMIQUES SOCIALE, ÉCONOMIQUE ET COMMUNAUTAIRE. LE CAS DE L'ARRONDISSEMENT CHICOUTIMI À SAGUENAY, AU QUÉBEC

**Pierre-André TREMBLAY**

**Suzanne TREMBLAY**

**Université du Québec à Chicoutimi**

## **Introduction**

Les espaces centraux sont névralgiques pour la vitalité des agglomérations, mais ils concentrent des problèmes économiques et sociaux importants sur des territoires restreints. Cela a souvent été étudié pour les villes de grande taille, mais rarement dans celui des villes de taille moyenne, a fortiori si elles sont situées dans des régions « périphériques ». On peut donc se demander quelles possibilités ont ces villes pour résoudre ces problèmes et pour développer une véritable *politique de la ville*. C'est là l'objet de cette communication, qui s'appuie sur une expérience de recherche-action en cours depuis quelques années à Saguenay (Québec, Canada).

La région où se trouve la ville de Saguenay<sup>1</sup> connaît depuis plusieurs années des difficultés économiques importantes liées à la transformation de sa base productive, à la compétition accentuée par la mondialisation, à l'éloignement des marchés et à l'épuisement des ressources dont l'exploitation était le cœur de l'activité économique régionale. Les conséquences économiques, sociales et culturelles en sont importantes. Elles induisent un

---

<sup>1</sup>Saguenay est une ville qui a été fusionnée en 2000. Elle regroupe maintenant trois arrondissements : ceux de Chicoutimi, Jonquière et La Baie. La population de Saguenay était de 143 692 personnes en 2006.

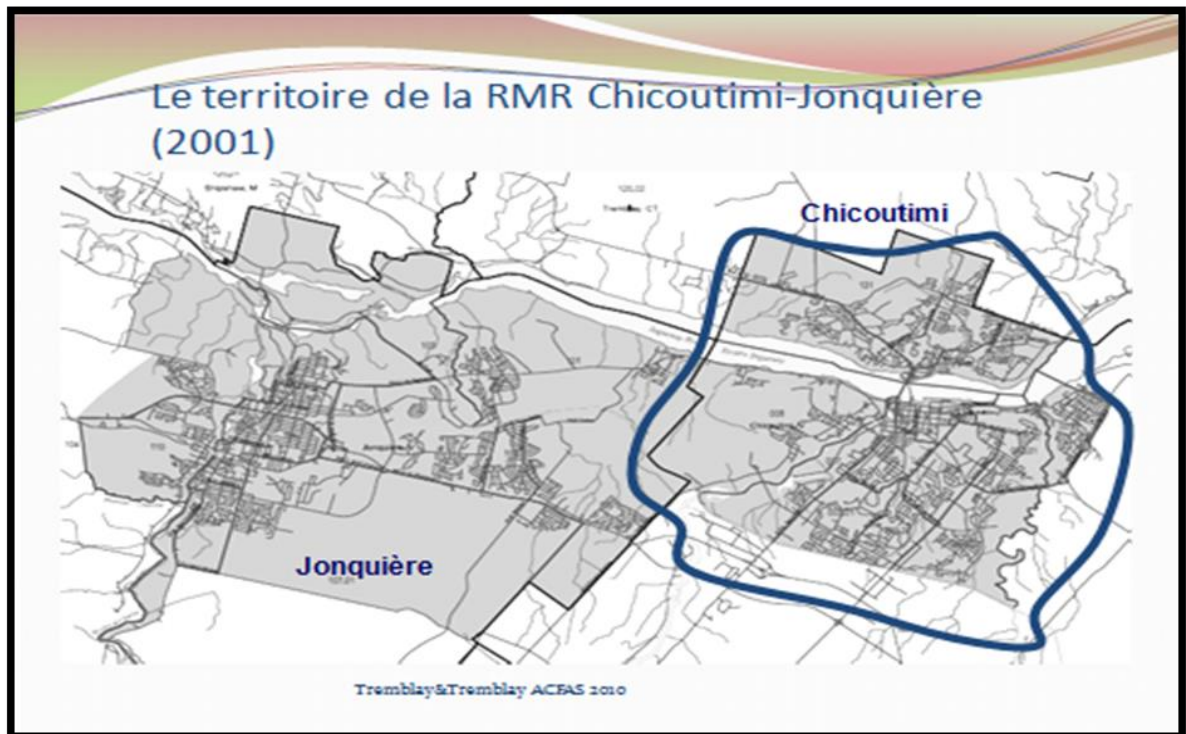
certain décrochage entre la ville centre et sa région et une dévitalisation des centres-villes (ceux des anciennes villes fusionnées), ces deux phénomènes ayant un effet de retour sur la dynamique économique régionale. Dans ce texte, nous allons particulièrement examiner le cas du centre-ville de l'arrondissement Chicoutimi.

Les efforts de revitalisation précédents n'ont, en général, porté que sur la fonction commerciale du centre-ville. Ils se sont soldés par des échecs. Il semble donc nécessaire d'élargir la base sociale des interventions et d'y associer d'autres types d'acteurs (individuels ou associatifs). La rationalité de cet élargissement est donnée par le fait que le centre-ville n'est pas que commercial. On y trouve une population résidante dont la présence doit être vue comme l'âme même de la vie urbaine et non, ainsi que cela se fait trop souvent, comme une contrainte qu'il s'agit de contourner ou de déplacer.

Un trait notable du centre-ville de Chicoutimi est qu'on y retrouve un nombre important d'organisations communautaires (associatives). L'évolution récente du « modèle québécois » (Lévesque, 2007) accorde à ces organisations une large place dans la prestation des services d'utilité collective, en particulier ceux destinés aux groupes défavorisés; il encourage une forte concertation des acteurs et la mise en place de partenariats stables. De plus, les responsabilités récentes des villes en matière de développement social (qui relèvent classiquement de l'État provincial québécois) ouvrent une fenêtre d'opportunité pour une plus grande responsabilité de la société civile locale (Tremblay, 2004). Dans cette perspective, ce texte traitera de l'enjeu de la revitalisation intégrée au centre urbain de Chicoutimi, de la mobilisation des acteurs sociaux dans le processus de transformation sociale, de la situation du centre-ville de Chicoutimi, des difficultés de la mobilisation et des leçons à tirer de l'expérience. Auparavant, nous allons présenter la démarche méthodologique qui a servi à la réalisation de la recherche.



## Carte 1. Le territoire de la Région métropolitaine de recensement Chicoutimi-Jonquière en 2001



### 1. Méthodologie de la recherche

La méthodologie est essentiellement qualitative. Elle s'appuie en bonne partie sur l'observation directe effectuée pendant plus de 10 ans. Nous avons participé à diverses organisations œuvrant dans le champ du développement économique communautaire ou du développement des communautés, principalement dans les secteurs de Chicoutimi et de Jonquière<sup>2</sup>. Cette participation fut parfois à titre militant ou bénévole, parfois à titre d'agent de développement professionnel; nous avons parfois accompagné

---

<sup>2</sup>Les auteurs de ce texte ont été impliqués à divers titres dans les organismes suivants : la Société d'intervention urbaine Chicoutimi-Jonquière, la Table de concert'action sur la lutte à la pauvreté de Chicoutimi, le Comité de revitalisation du centre-ville de Chicoutimi, la Maison d'accueil pour sans-abri de Chicoutimi, la Corporation de développement communautaire du Roc, le Carrefour communautaire Saint-Paul.

des groupes, parfois agi à titre d'instigateur d'organisations ou d'événements. Les informations sur ce secteur proviennent essentiellement de cette « participation observante » et des notes accumulées au cours de ces années. Cette pratique informelle nous donne l'avantage de voir « du dedans » l'action des organisations considérées. L'étendue de la période de collecte nous permet de dépasser l'immédiateté et de considérer les choses dans une perspective longue, ce qui permet un regard plus global et objectif. Cette participation à la pratique, combinée à des recherches plus classiques, nous permet aussi de mettre en contexte et de mieux interpréter les déclarations, voire de mieux percevoir les écarts entre le discours et la pratique, ce que n'autorise pas toujours une simple ronde d'entrevues.

## **2. Les enjeux de la revitalisation intégrée et de la mobilisation des acteurs sociaux**

Plusieurs approches de développement ont été élaborées afin de contrer les conditions socio-économiques défavorables qui sont vécues par les populations de quartiers ou de territoires en dévitalisation. L'approche de la revitalisation intégrée est l'une de celles-ci et elle apparaît comme l'une des plus novatrices puisqu'elle permet de lier la revitalisation urbaine à l'amélioration des conditions sociales et économiques des populations des espaces dévitalisés. Au Québec, plusieurs auteurs (Divay, Hamel, Lesemann, Ulysse, etc.) ont cherché à définir et documenter les approches de revitalisation intégrée. Gérard Divay et Pierre Hamel ont documenté la revitalisation urbaine intégrée (Divay, Hamel *et al.*, 2006) à partir d'une expérience montréalaise. La revitalisation urbaine intégrée est présentée comme une façon de faire progresser le niveau des conditions de vie et de la qualité de vie dans les territoires qui subissent la dévitalisation. De plus, cette approche propose une vision globale à long terme du processus de revitalisation dans une démarche concertée de participation entre les instances publiques, communautaires et citoyennes des espaces à revitaliser. Elle englobe aussi des objectifs de lutte contre la pauvreté dans une perspective qui cherche à intervenir

directement sur les causes de la pauvreté, plutôt que seulement dans une approche palliative des problèmes sociaux. Les grands thèmes souvent reliés au développement social et à l'aménagement urbain y sont aussi repris comme : la participation sociale, la cohabitation harmonieuse, le développement local, la recomposition du tissu social et l'amélioration du cadre de vie.

**Définition de la revitalisation urbaine intégrée selon Gérard Divay et Pierre Hamel :**

- Un moyen d'améliorer les conditions socio-économiques et le cadre de vie d'un territoire défavorisé donné.

L'approche présente les caractéristiques suivantes :

- *Elle se base sur une vision globale et concertée de la situation du territoire;*
- *elle agit de façon concertée;*
- *elle veut concentrer, coordonner et adapter l'action des ressources publiques, communautaires et privées;*
- *elle donne une large part à la population du territoire touché et aux instances qui la représentent;*
- *elle cherche à agir sur les facteurs qui engendrent la pauvreté dans une optique de changement durable;*
- *elle intègre des actions spécifiques dans les secteurs défavorisés;*
- *elle repose sur une vision à long terme. (Divay, Hamel et al., 2006 : 17-18)*

## **Définition de la revitalisation urbaine intégrée selon Gérard Divay et Pierre Hamel : (suite)**

Dans cette perspective les objectifs de la RUI sont de :

- Créer des milieux de vie dynamiques et agréables à vivre par le biais d'interventions intégrées et concertées visant à :
- développer une offre de services publics [...] plus complète et mieux adaptée aux besoins des personnes défavorisées;
- améliorer le milieu physique [...] en matière d'habitation, d'aménagement urbain, d'infrastructures, d'espaces verts et d'équipements collectifs;
- encourager le dynamisme économique local;
- réduire les impacts générés par les problématiques sociales;
- améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité dans les secteurs visés;
- encourager la participation sociale, notamment en augmentant le pouvoir des personnes défavorisées dans leurs propres conditions de vie;
- favoriser une cohabitation plus harmonieuse;
- encourager l'innovation dans les démarches pour lutter efficacement contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

L'approche de la revitalisation intégrée est également définie par les praticiens eux-mêmes (voir l'encadré ci-dessous). Le Réseau québécois de revitalisation intégrée (RQRI) est un regroupement d'organismes communautaires en revitalisation intégrée qui la décrit comme une approche multiréseaux, qui peut s'effectuer autant en milieu urbain que rural et qui est axée sur la concertation intersectorielle et territorialisée. Selon le RQRI, cette perspective se base sur la participation citoyenne et a pour objectif l'amélioration de la qualité de vie des populations.

## **L'approche de la revitalisation intégrée selon le Réseau québécois de revitalisation intégrée (RQRI) :**

- *Les démarches de revitalisation intégrée sont inclusives, territorialisées, globales, intersectorielles, participatives, pérennes et professionnelles;*
- *elles se concrétisent dans des projets globaux de développement sur un territoire déterminé;*
- *l'objectif est l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et citoyennes à partir de la dynamique locale, en travaillant de manière concertée entre partenaires intersectoriels et multiréseaux et en s'appuyant sur la participation citoyenne à toutes les étapes du processus;*
- *la revitalisation intégrée peut se vivre autant en milieu urbain qu'en milieu rural;*
- *la dynamique et les enjeux peuvent varier, mais la base et les principes sont les mêmes;*
- *la dynamique et les acteurs de chaque communauté sont différents et, par conséquent, les actions qui en ressortent peuvent être à géométrie variable.*

(Réseau québécois de revitalisation intégrée,  
<http://www.bibliotheque.assnat.qc.ca>)

L'approche de la revitalisation intégrée avec les principes, critères et objectifs présentés par ces différents auteurs a servi de cadre d'analyse pour examiner le cas du centre-ville de Chicoutimi comme lieu de revitalisation par les acteurs communautaires qui œuvrent sur ce territoire.

### **3. La mobilisation des acteurs sociaux et la transformation sociale**

Comme l'a montré l'étude des mouvements sociaux, les acteurs sociaux, en l'occurrence les groupes communautaires qui œuvrent sur le territoire local particulièrement dans les espaces où se

concentrent la pauvreté et la dévitalisation, peuvent être considérés comme acteurs de transformation sociale (Moulaert, Martinelli, Swingedouw et Gonzalez, 2010). Cependant, le contexte québécois des années 1990 et 2000 a vu les traits des mouvements sociaux changer considérablement sous l'effet conjugué de la mondialisation et du néolibéralisme (Beaudry, 2000). Parmi ces changements, nous pouvons mentionner : l'approche consensuelle qui est survalorisée, l'idéologie entrepreneuriale qui est promulguée comme la nouvelle façon de passer à l'action, ainsi que la préservation des identités personnelles et collectives qui est devenue un enjeu fondamental. En tenant compte du contexte macrosocial, l'enjeu qui se pose au centre urbain de Chicoutimi est de voir comment les groupes communautaires et les entreprises d'économie sociale peuvent se rencontrer pour œuvrer dans un même projet de revitalisation territoriale au centre urbain de la ville.

Sur le plan territorial, le centre urbain de Chicoutimi contient de multiples caractéristiques de dévitalisation qui en font un lieu où s'expriment plusieurs enjeux sociaux et territoriaux, comme la nécessité de contrer le déclin socio-économique de la ville, celle d'assurer l'intégration sociale des résidents du centre-ville et de combler le déficit démocratique dans la ville en faisant de cet espace central un espace public à la fois au sens propre et au sens figuré.

#### **4. Le contexte du centre-ville de Chicoutimi**

La dévitalisation du centre-ville de Chicoutimi apparaît comme un héritage du passé depuis les années 1970. « Ainsi, les quartiers centraux, particulièrement celui du centre-ville, sont passés de quartiers ouvriers dans les années 1960 à territoire de pauvreté depuis les années 1970 jusqu'à nos jours. » (Tremblay, 2004 : 149)

Ce quartier a été longtemps le cœur commercial de la ville jusqu'à l'avènement de centres d'achat en zone de banlieue en 1969 (Bouchard, 1973). À partir de ce moment, le centre-ville de Chicoutimi va subir des phases de déclin et de remontées

commerciales dépendant, notamment, des crises et des reprises économiques qui vont se succéder au Québec pendant les années 1980 et 1990. Au cours des trente dernières années, la transformation du quartier du centre-ville par la démolition de plusieurs pâtés de maisons, la fermeture de plusieurs écoles, la construction de logements sociaux pour les personnes appauvries et les personnes âgées, et l'implantation d'un boulevard urbain à quatre voies coupant et isolant le secteur du centre-ville des autres quartiers adjacents ont fait en sorte de détériorer le tissu social et la qualité de vie des résidents du quartier. Celui-ci sera aussi l'objet de plusieurs projets d'intervention en matière de revitalisation urbaine puisque depuis les années 1970 pas moins de neuf études sur la revitalisation du centre-ville de Chicoutimi ont été produites par la municipalité. Malheureusement, la situation semble être demeurée la même malgré tous ces plans d'aménagement et d'intervention puisque c'est dans ce quartier que se concentrent de façon plus marquée les phénomènes de pauvreté dans la ville. Les données statistiques qui suivent en témoignent.

En effet, le quartier du centre-ville de Chicoutimi est encore aujourd'hui un pôle d'attraction commercial situé au cœur de la ville, mais d'abord et surtout, un quartier où vivent près de 4 000 personnes (voir carte 2). Le tableau 1 sur la population du quartier centre-ville en 2006 selon les groupes d'âge montre que les 0-14 ans constituent 7,3 % de la population du quartier, les 15-24 ans, 14,7 %, les 25-44 ans, 25 %, les 45-54 ans, 15,8 %, les 55-64 ans, 14,7 % et les 65 ans et plus, 22,4 %.

Globalement, on y constate que les populations les plus jeunes, notamment les 0-14 ans, sont sous-représentées dans le quartier alors que les populations âgées de 55 ans et plus y sont surreprésentées (près de 40 % de la population du quartier). La population de jeunes adultes et celle d'âge moyen apparaissent semblables en pourcentage à l'ensemble de la ville. Le quartier apparaît ainsi vieillissant avec un nombre peu élevé d'enfants.





Le tableau 2 présente les caractéristiques des ménages au centre-ville. Les données montrent que 32,9 % sont des couples mariés, 37,9 % sont en union libre, les familles monoparentales représentent 29,2 % des familles et le pourcentage des personnes qui vivent seules est de 30 %. Il ressort de cela que les pourcentages de familles monoparentales et de personnes seules y sont le double (et plus du double dans le cas des personnes seules) de ceux de Saguenay et du Québec.

**Tableau 2**  
**Les caractéristiques des ménages au centre-ville**  
**de l'arrondissement de Chicoutimi en 2006**

<b>Caractéristiques des ménages</b>	<b>Centre-ville de Chicoutimi</b>	<b>Saguenay</b>	<b>Québec</b>
Nombre de familles	805		
Couples mariés	32,9 %	55,5 %	54,5 %
Couples en union libre	37,9 %	29,4 %	28,8 %
Familles monoparentales	29,2 %	15,1 %	16,7 %
Personnes vivant seules dans les ménages	30,0 %	12,6 %	13,0 %

Enfin, pour compléter cette mise en contexte de la situation au centre urbain de Chicoutimi, le tableau 3 présente les données du profil socio-économique du centre-ville. Concernant les revenus moyens d'emploi des ménages et des familles, il permet de constater que les revenus sont nettement moins élevés au

---

<sup>4</sup>Les données de 2006 pour une des aires de diffusion situées au centre-ville de l'arrondissement de Chicoutimi concernant les groupes d'âge ne sont pas disponibles et cela peut changer notablement certains résultats. En 2001, la population totale du centre-ville de Chicoutimi était de 3 975 personnes alors que la population de l'aire de diffusion manquante était de 515 personnes.

centre-ville de Chicoutimi que dans l'ensemble de la ville de Saguenay et du Québec, soit 19 784 \$ pour les ménages et 43 483 \$ pour les familles. Les données sur l'emploi montrent que le taux d'activité est de 53,7 % dans le centre-ville de Chicoutimi. Le taux de chômage est de 18 %, soit le double de celui de Saguenay. Le pourcentage de personnes vivant dans des ménages à faible revenu est de 43,3 % et le pourcentage de transferts gouvernementaux est de 25 % pour les familles et de 33,9 % pour les personnes seules. À elle seule, la donnée sur le pourcentage de personnes qui vivent dans les ménages à faible revenu indique bien le niveau d'appauvrissement de la population qui réside au centre urbain de Chicoutimi comparativement à Saguenay et au Québec dans son ensemble.

**Tableau 3**

**Le profil socio-économique au centre-ville de l'arrondissement de Chicoutimi en 2006**

<b>Niveaux de revenu et d'emploi</b>	<b>Centre-ville de Chicoutimi</b>	<b>Saguenay</b>	<b>Québec</b>
Revenu moyen d'emploi des ménages avant impôt (2005)	19 784 \$	31 780 \$	32 639 \$
Revenu moyen des familles avant impôt (2005)	43 483 \$	67 845 \$	71 838 \$
Taux d'activité	53,7 %	63,3 %	64,9 %
Taux de chômage	18,1 %	9,3 %	7,0 %
Pourcentage de personnes vivant dans des ménages à faible revenu (2005 – avant impôt)	43,3 %	14,5 %	17,2 %
Pourcentage des revenus de transferts gouvernementaux dans les familles (2005 – avant impôt)	25,1 %	13,4 %	12,5 %
Pourcentage des revenus de transferts gouvernementaux pour les personnes seules (2005 – avant impôt)	33,9 %	26,0 %	19,6 %

Ces données montrent que le centre urbain de l'arrondissement de Chicoutimi est un espace qui concentre plusieurs caractéristiques de la dévitalisation sociale et économique tels que le vieillissement de la population, le pourcentage de familles monoparentales et de personnes seules plus élevé, l'appauvrissement marqué de la population, sans compter la désuétude des bâtiments, la concentration des logements sociaux et l'activité économique liée à la fluctuation des cycles économiques.

Devant cet état de fait, plusieurs organismes communautaires localisés dans le secteur du centre-ville se sont regroupés pour tenter de travailler sur les conditions de vie et la qualité de vie en centre urbain dans une optique de revitalisation intégrée. Cependant, la mobilisation semble difficile et plusieurs éléments font obstacle à une véritable mobilisation des forces sociales œuvrant sur ce territoire.

### **Les causes des difficultés de mobilisation**

Les causes des difficultés de mobilisation des organisations de la société civile sont multiples et très enchevêtrées. Pour tenter d'en rendre compte, nous simplifierons les choses en ne retenant que quelques-uns des facteurs en présence. Nous les présenterons sous deux rubriques. La première portera sur ce qu'on pourrait appeler « l'inscription sociale » des organismes, c'est-à-dire le réseau des liens qu'ils entretiennent avec le milieu social. La seconde sera appelée « inscription spatiale des organismes » et rassemble les principaux traits que ces organisations entretiennent avec l'espace du centre-ville.

La légitimité d'existence des organismes communautaires tient aux liens qu'ils tissent avec les personnes avec lesquelles ils interagissent. Les modalités que prennent ces interactions sont donc cruciales, car ce sont elles qui définiront la « base sociale » de ces groupes. Celle-ci est essentiellement présentée comme un ensemble d'*usagers*, c'est-à-dire de personnes utilisant les services offerts par les groupes. Avoir recours à ces services ne se

présente généralement pas sur le mode marchand (rapport entre une offre et une demande médiatisées par un prix) mais sur celui de l'usage, c'est-à-dire de la réponse à un besoin. Les usagers sont ainsi définis comme des « êtres-de-besoin » plutôt que, par exemple, comme des citoyens ayant des droits. Les organismes communautaires ont alors comme objectif de combler ce « creux » qui est au cœur de la définition des usagers, devenus dès lors une « population-cible » structurée par ses manques, en perpétuel état d'appétence de services (à ce sujet, voir Tremblay, 2010). Les organismes communautaires reproduisent ainsi la définition étatique des populations cibles faisant l'objet des programmes sociaux et sanitaires qui découpent les personnes et les milieux en un certain nombre de « problématiques ». Pareil mimétisme montre bien le risque de dépendance idéologique et culturelle que courent les organismes, mais il montre aussi l'éloignement par rapport à une conception globale et intégrée de l'intervention sociale.

Cette dépendance culturelle accompagne une dépendance organisationnelle et un encadrement par les appareils du ministère de la Santé et des Services sociaux qui rend souvent caduques les prétentions au partenariat. En effet, l'essentiel des fonds nécessaires à la vie des organismes provient de l'État, et ces derniers n'ont guère le choix de se mouler aux programmes et politiques, en s'efforçant d'en profiter au mieux de la mission qu'ils se sont donnée. Ils y arrivent souvent. Mais outre le temps que cette gymnastique demande, une des conséquences de cette dépendance financière est qu'elle instaure une compétition entre organisations pour l'accès à un financement rare, précaire et toujours insuffisant. Il devient alors difficile d'offrir un front uni, une tactique qui serait sans doute rentable à long terme, mais qui ne répond guère aux nécessités immédiates. Le plus souvent, la conséquence sera un recours au clientélisme à l'égard des sources de subvention. On voit aussi divers efforts pour limiter la concurrence – en d'autres termes, on assiste souvent à des

tentatives d'hégémonisation du champ local par certaines organisations.

Un troisième aspect de l'inscription sociale des organisations est suffisamment bien connu pour qu'on se contente de n'en dire que quelques mots. Les organismes communautaires reproduisent la coupure entre les aspects économiques et les aspects dits sociaux de la vie collective. Cela se manifeste par une opposition ou un désintérêt à l'égard du développement de l'économie solidaire; les organismes communautaires y voient une intégration au marché qui les éloignerait de leur mission première : offrir des services aux personnes dans le besoin. Ils s'opposent aussi à la logique entrepreneuriale qui risquerait de prendre le pas sur les valeurs qu'ils défendent. Cette position renforce la dépendance par rapport aux programmes publics de subvention. À la décharge des organismes communautaires, il faut ajouter que cette coupure entre l'économique et le social est partagée par les organisations se réclamant de l'économie sociale, qui tiennent souvent à ce qu'on ne les confonde pas avec les organismes communautaires, ramenés souvent à une économie de pauvreté. Au total, la scène locale est marquée par une coupure profonde entre les organisations communautaires offrant des services et les organisations « économiques » faisant du développement.

Ces traits peuvent permettre de mieux comprendre le deuxième ensemble de facteurs que nous appellerons l'« inscription spatiale » des organisations. S'appuyant non pas sur un espace où la complexité des rapports sociaux peut se déployer, mais sur des populations définies selon des programmes qui les découpent selon les problèmes qu'elles portent, les organismes communautaires prennent peu en compte, voire pas du tout, le territoire où ils se trouvent. En conséquence, il ne leur apparaît pas nécessaire de se sentir concernés par l'organisation physique de ce territoire. Les réseaux qu'ils entretiennent, souvent très importants, s'organisent selon les « secteurs d'intervention », c'est-à-dire les caractéristiques sociodémographiques des cibles : femmes, jeunes, handicapés, etc. Les liens les plus significatifs des

organismes sont souvent avec d'autres groupes s'occupant de ces populations, mais situés hors de Saguenay, plutôt qu'avec des groupes voisins, mais œuvrant auprès d'autres populations.

C'est pourquoi l'espace du centre-ville n'apparaît guère dans l'imaginaire et le discours des organismes pourtant appelés *communautaires*. Le terme de communauté fait référence à des rapports sociaux et des interactions situés sur un territoire qui donnent un degré de commonalité aux acteurs (Amit et Rapport, 2002). Dans le cas des organisations communautaires québécoises, le terme fait référence à ce qui est situé hors des appareils d'État, devenus ainsi le centre définissant les autres acteurs. Leur échelle est nationale et leur organisation, verticale. Rien de surprenant à ce qu'un territoire microlocal comme un centre-ville ne soit pas pris en considération lorsque les intervenants cherchent à comprendre le « contexte » de leurs usagers.

Autrement dit, c'est la communauté symbolique dont les organismes constituent les frontières qui prend le pas sur la communauté liée au territoire. En effet, comment s'identifier à un territoire en déliquescence depuis 30 ans? La conséquence de cette dé-spatialisation des personnes et des groupes qu'elles forment est un certain manque de vision par rapport à l'aspect global, c'est-à-dire systématique, des « conditions de vie ». En réalité, on assiste à une atomisation entre la nécessité de répondre aux besoins des personnes qui relèvent de la sphère individuelle, voire privée, et celle de la collectivisation des solutions qui s'inscrivent non seulement à l'échelle des populations ciblées, mais aussi à celle des territoires locaux.

## **5. Peut-on en tirer quelques conclusions?**

Dans ce texte, nous avons voulu montrer que la mobilisation des organisations de la société civile, aussi nécessaire soit-elle, fait face à de nombreuses difficultés qu'on aurait tort de sous-estimer. Cette mobilisation nous semble néanmoins nécessaire pour de nombreuses raisons. D'une part, la mondialisation s'est

manifestée comme une métropolisation qui a marginalisé les villes petites et moyennes et a approfondi les écarts entre régions centrales et « régions qui perdent » (Côté, Klein et Proulx, 1995). De plus, parce l'État postprovidentialiste impose aux organisations de la société civile de grandes responsabilités sans nécessairement leur accorder les ressources nécessaires, le reflux néolibéral qui a dominé les 30 dernières années a provoqué une hausse notable des inégalités entre catégories sociales, mais aussi entre lieux et territoires. Les espaces centraux des villes moyennes, surtout si elles sont situées « en région » (ce qui est souvent un pléonasme), concentrent donc de nombreuses difficultés, ainsi que les populations qui en pâtissent.

Le cas de Chicoutimi, dans la ville de Saguenay, n'est sans doute pas représentatif de l'ensemble, mais il est, croyons-nous, assez typique de la situation québécoise. Nous avons cherché à illustrer sa situation, difficile non seulement lorsqu'on considère les indices statistiques décrivant l'état de sa population résidante, mais aussi lorsqu'on constate combien difficile et souvent désorganisée est la mobilisation pour la revitalisation des espaces centraux. Nous pouvons comprendre une bonne partie de ces difficultés lorsqu'on considère, d'une part, les interactions entre les organisations communautaires et leur environnement social (ce que nous avons appelé leur inscription sociale), et, d'autre part, leur environnement physique « inscription spatiale ».

Surmonter ces difficultés ne nous semble être possible qu'à la condition de faire des quartiers centraux un espace public où soient organisées l'expression et la réalisation des volontés structurées des résidants. L'approche de la revitalisation intégrée qui met l'accent sur la participation citoyenne, la concertation intersectorielle et multiréseaux peut constituer une perspective permettant d'inscrire les questions des conditions de vie et de qualité de vie des populations à l'intérieur d'un cadre lié au développement territorial local.

Cependant, cela n'est pas facile, car la gestion des institutions collectives est, à Saguenay comme souvent ailleurs, le terrain choisi des élites locales, ainsi qu'elles s'appellent souvent elles-mêmes, qui n'ont guère envie de laisser d'autres acteurs envahir leur territoire. En fait, on pourrait comprendre une bonne partie des actions de ces élites comme des stratégies visant à restreindre cet accès : élimination de toute opposition, contrôle sur les institutions économiques, sociales et culturelles, centralisation des décisions entre les mains d'un petit groupe d'élus et de conseillers politiques (non-élus), réduction de la notion de politique aux seules situations électorales, noyautage des organisations, la liste est longue. Certains parlent même de chantage aux subventions. Le résultat est ce qu'il est convenu d'appeler le « déficit démocratique » : un tel éloignement entre la société civile et ses institutions politiques représentatives que la mécanique de l'organisation de la société en est grippée.

L'évolution de la société québécoise depuis 30 ans n'a rien fait pour arranger les choses. L'idée de partenariat a semblé une façon judicieuse d'orienter et de coordonner les efforts des divers acteurs sociaux. Elle est devenue la marque de commerce du « modèle québécois ». Mais elle a pris une telle place qu'il n'y a plus, maintenant, que des partenaires. Conflits, oppositions, désaccords, intérêts divergents, tous ces termes n'ont plus cours, qui, classiquement, servaient à comprendre les relations politiques d'une société complexe. On assiste, de façon paradoxale, à une simplification des cadres d'interprétation de la réalité, devenus incapables de dire autre chose que le consensus. Comment faire émerger des solutions innovantes si on ne fait pas place à des énoncés alternatifs? Il nous semble qu'afin d'élaborer des projets de revitalisation sociale et territoriale, les divers acteurs sociaux doivent aller au-delà du repli social, du pragmatisme myope et laisser s'exprimer aussi la conflictualité dans un véritable débat public pour la revitalisation intégrée des espaces centraux.



## Références bibliographiques

- AMIT, V. et N. RAPPORT. (2002), *The trouble with community : Anthropological reflections on movement, identity and collectivity*. Londres, Pluto.
- BEAUDRY, R. (2000), *La résistance incertaine. La ruralité dans le passage de la modernité à la post modernité*. Montréal, Québec, L'Harmattan-PUL.
- CÔTÉ, S., J.-L. KLEIN, et M.-U. PROULX. (dir.), (1995), *Et les régions qui perdent?* Rimouski et Chicoutimi : GRIDEQ et GRIR.
- DIVAY, G., P.HAMEL, et al. (2006). *Projet pilote de revitalisation urbaine intégrée. Démarche d'évaluation*. Montréal : INRS-Urbanisation et société.
- LÉVESQUE, B. (2007), *Une gouvernance partagée et un partenariat institutionnalisé pour la prise en charge des services d'intérêt général*. Montréal, Québec, UQAM, CRISES, Collection « Études théoriques ».
- LESEMANN, F. et P.-J. ULYSSE. (2007), *Lutte contre la pauvreté, territorialité et développement social intégré. Le cas de Trois-Rivières*, PUQ.
- MOULAERT, F., F. MARTINELLI, E. SWINGEDOUW, et S. GONZALEZ. (Ed.) (2010), *Can neighbourhoods save the city? Community development and social innovation*. Londres, Routledge.
- NINACS, W. (2002), Le pouvoir dans la participation au développement local. Dans M. Tremblay, S. Tremblay, P.-A. Tremblay (dir.). *Développement local, économie sociale et démocratie* (p.15-40), Québec, PUQ.
- RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE REVITALISATION INTÉGRÉE, *Cadre de référence sur les démarches de revitalisation intégrée*. Repéré à : <http://www.bibliotheque.assnat.qc.ca>
- TREMBLAY, P.-A. (2004), Le social local : un nouvel enjeu pour les villes. *Organisations et territoires*, 13 (2), 93-111.

- TREMBLAY, P.-A. (2010), Intervention et représentation de la pauvreté. *Revue canadienne de sociologie*, 47 (3), 247-271.
- TREMBLAY, S. (2004), *À la recherche d'un autre développement? La dévitalisation urbaine et la revitalisation communautaire au centre urbain de Chicoutimi de 1960 à nos jours*. (Thèse de doctorat), UQAC-UQAR.
- TREMBLAY, S. (2006), Le lien social au cœur du développement. Dans M. Simard, D. Lafontaine, S. Savard, M. Tremblay, P.-A. Tremblay (dir.), *Inégalités, démocratie et développement. Des enjeux pour la gouvernance des territoires locaux et régionaux* (p.197-210). Rimouski, CRDT-ARUC-ÉS, GRIDEQ-GRIR, 197-210.
- WHITE, D. (1994), La gestion communautaire de l'exclusion. *Lien social et politiques - RIAC*, 32 (72), 37-51.

# LA REVITALISATION INTÉGRÉE ET LA *DÉMARCHE DES PREMIERS QUARTIERS* À TROIS-RIVIÈRES

**Jean-François AUBIN, ÉCOF**

## **Trois-Rivières**

Depuis quelques années, nous assistons à une multiplication des expériences dites de « revitalisation intégrée ». C'est-à-dire des projets qui, tout en visant à revitaliser des secteurs de villes plus ou moins grands, veulent le faire en intégrant les diverses facettes du développement et les divers acteurs. Cette approche se situe en opposition au fait, par exemple, de tout miser sur la rénovation du cadre bâti (façades, rues, aménagement urbain).

Elle travaille dans une perspective « intégrée » en incluant dès le départ les notions de développement social, de développement économique, d'environnement et de participation citoyenne. Ces projets sont portés, règle générale, par des coalitions et sont moins sous le contrôle exclusif des villes comme a pu l'être une autre génération de projets de revitalisation.

Ces projets sont le fruit des réflexions portées dans certains courants de développement local, du développement social et du développement économique communautaire. Le leadership de ces projets est d'ailleurs varié. Tantôt c'est une table de quartier, une corporation de développement économique communautaire (CDEC), une Corporation de développement communautaire (CDC), une organisation à but non lucratif créée spécifiquement à cet effet, une table « Ville et village en santé », bref, le leadership est varié et relié à la dynamique de chaque milieu.

Les plans d'action et les diagnostics sont également différents parce que respectueux du milieu où ils sont situés. L'expérience présentée ici est celle de la « Démarche des premiers quartiers de Trois-Rivières », mais elle aurait aussi pu être l'une de celles parmi

la trentaine d'expériences en cours depuis plus ou moins longtemps selon le cas. Il existe un réseau québécois de revitalisation intégrée qui réunit la majorité de ces expériences.

Il faut prendre en compte que ce type de projet est encore peu documenté. Les plus longues expériences ne datent pas de beaucoup plus d'une dizaine d'années et ce n'est qu'au cours des dernières années que des recherches ont commencé.

La *Démarche des premiers quartiers* a vu le jour officiellement en 2001 après pratiquement deux ans de démarches préparatoires. Le tout a démarré d'une réflexion de la CDEC de Trois-Rivières (ECOF) qui s'est rapidement élargie à une autre organisation communautaire, Comsep, et au CLSC Les Forges par la participation de son organisateur communautaire. Le point de départ de la réflexion était de prendre davantage en compte la dimension territoriale et de trouver une façon d'harmoniser davantage le travail fait par plusieurs organisations auprès de mêmes citoyens ayant besoin d'aide.

Il fut décidé de commencer par une enquête participative. Inspiré d'une enquête conscientisante qui venait de se dérouler dans les vieux quartiers de Québec, un questionnaire d'enquête a été élaboré. Une cinquantaine de questions portant sur le voisinage, la connaissance des ressources, l'emploi, la formation, l'accès aux loisirs, etc. ont été testées avec un petit groupe de citoyens en premier lieu. Des ajustements ont été faits et nous avons convenu d'une méthode pour faciliter la participation des gens qui ont des capacités de lecture et d'écriture faible (33 % de la population des quartiers ciblés).

Grâce au programme Connexion compétences de Service Canada, nous avons monté des équipes de jeunes qui, deux par deux, ont sillonné les quartiers pour remplir des questionnaires avec les citoyens et les citoyennes de trois quartiers ciblés. Plus de 700 questionnaires ont été remplis. La dernière question de l'enquête était selon nous la plus importante : « Souhaitez-vous connaître les résultats de l'enquête? ». Près de 110 personnes ont répondu

« oui ». Nous les avons invitées à des rencontres de présentation des résultats et à la fin de ces rencontres, nous avons fait une offre aux citoyens et citoyennes présents. Nous nous sommes montrés intéressés comme organisation à soutenir une démarche pour améliorer les quartiers sur différents points, mais à la condition qu'il y ait des citoyens prêts à s'investir dans cette démarche. C'est de cette façon qu'une trentaine de personnes ont répondu positivement et ont formé le premier noyau de la « Démarche des premiers quartiers de Trois-Rivières ».

La deuxième étape s'est présentée lorsque nous avons travaillé nos priorités. Les citoyens avaient identifié dans l'enquête des préoccupations importantes touchant leur milieu de vie immédiat telles que l'éclairage des rues, le ramassage des ordures, l'état des trottoirs, etc. Nous avons donc organisé ensemble une rencontre avec la ville. Cela a pris un certain temps, mais le maire en personne, avec ses directeurs de services, s'est présenté à la rencontre. Les citoyens ont exposé les différents problèmes et à la fin, le maire a dit « ne vous inquiétez pas avec cela, on s'en occupe ». Le temps a passé et rien n'a été fait. Nous avons compris qu'il y avait quelque chose qui n'allait pas. D'une part, nous n'aurions pas dû remettre entre les mains de la ville la mise en œuvre des solutions et être exclus de cela et, d'autre part, nous n'étions pas un groupe assez important dans le lot des lobbys qui tentent d'influencer une ville sur ses priorités. Nous avons donc convenu d'élargir notre alliance et de former une large coalition d'organismes de tous types et de citoyens qui se regroupent avec la même mission d'améliorer le quartier et la situation de ces résidants.

Un appel public a été lancé et nous nous sommes retrouvés plus de 25 organisations intéressées, dont la ville qui a refait surface. Nous nous sommes donnés dès le départ un cadre de référence articulé autour de l'amélioration des conditions de vie des citoyens et citoyennes des quartiers ciblés, l'amélioration du cadre de vie et le développement de la participation citoyenne. Ce

cadre de référence a été important compte tenu de la diversité des intérêts regroupés autour de la coalition.

La première étape de la coalition a été de faire un diagnostic. Oui, nous avons le résultat de l'enquête, mais il fallait compléter ce portrait par les données statistiques et également faire un relevé de ce qui se faisait déjà. Cette dernière partie était également stratégique. En effet, certains acteurs de la coalition avaient de la difficulté à ne pas considérer cette démarche comme une critique envers leurs actions. Le fait de recenser et de nommer ce qu'ils avaient réalisé a permis de faciliter leur intégration à la coalition.

La deuxième étape a consisté à préparer un premier plan d'action. Nous étions devant deux tendances. Une qui aurait fait beaucoup d'études et de recherches avant de passer à l'action et l'autre qui aurait entrepris les actions le lendemain de la première rencontre. Nous avons tranché entre les deux et avons choisi de nous doter d'un plan d'action qui prenait en compte le diagnostic et serait validé par des assemblées de citoyens. Des pistes d'action ont été nommées et, en assemblée citoyenne, les gens avaient à s'exprimer sur ces pistes d'action et à prioriser les points majeurs. C'est ainsi qu'est née la Démarche des premiers quartiers de Trois-Rivières.

Qui forme cette coalition? Alors que certains sont présents depuis le début, comme divers organismes communautaires, la ville, le CSSS, Service Canada, Emploi-Québec, des organismes sociaux tels qu'un centre de loisirs, Centraide, etc., d'autres se sont ajoutés, comme les écoles primaires. Au total, c'est une cinquantaine d'organisations qui sont impliquées sur un comité ou l'autre du projet la Démarche des premiers quartiers. Les partenaires peuvent s'y investir davantage à certaines périodes, puis passer le relais à d'autres, selon les projets ou les priorités de chacun. La démarche prend en compte le contexte propre à chaque partenaire et les individus qui représentent ces organisations. Il en va de même avec les citoyens et les citoyennes. Ces derniers

bougent dans leur vie, ont des contextes différents, se trouvent un nouveau travail, décèdent, sont malades, etc.

### **Comment s'est organisée la coalition?**

Rapidement, la nécessité d'avoir des ressources pour la coordination et l'animation de cette coalition est apparue comme évidente. C'est le cas pour tous ces projets. On pourrait même dire que c'est une condition de réussite. Sans un travail significatif de coordination, d'animation et parfois de « diplomatie », on ne peut pas faire progresser un tel projet. À plusieurs dans le cadre d'une coalition, nous sommes plus forts et nous pouvons mobiliser davantage de ressources pour développer des projets et des réponses aux besoins du milieu. Cependant, travailler et décider à plusieurs, c'est un art qui demande un certain travail préparatoire que chacun des partenaires pris individuellement n'a pas les ressources pour y arriver. Disposer d'au moins une personne et idéalement d'une petite équipe stable et dédiée au projet permet donc sa progression et sa vitalité.

La première année de la coalition, une structure de base s'est mise en place. Des comités de travail se sont alors penchés sur différentes problématiques. Or, cette structure a évolué avec le temps. Aujourd'hui, on retrouve un comité de coordination, deux comités de territoires et des comités de projets. L'objectif est que sur chaque comité on retrouve l'alliance des organisations avec des citoyens impliqués. À la suite de quelques années de plans annuels, la Démarche des premiers quartiers a dressé un premier bilan de son travail et s'est donné une planification stratégique étalée sur cinq ans. Elle a regroupé ses actions autour de sept axes d'intervention : emploi et formation, mise en valeur du potentiel, santé de la population, sécurité et environnement, logement, insertion sociale, participation citoyenne.

L'axe de la mise en valeur du potentiel a été ajouté à la suite des remarques de citoyens qui trouvaient que l'on ne parlait que des problèmes du quartier et de ses résidents, mais très peu des points forts. Cela a donné naissance, au fil des années, à une série

de projets structurants qui ont concrètement permis d'améliorer la vie des résidants. Est-ce que cela a éliminé la pauvreté? Bien sûr que non, mais cela a concrètement aidé et rendu la vie plus intéressante pour des centaines de résidants et résidentes de ces quartiers. Cela a redonné espoir en l'idée qu'on pouvait se battre et changer des choses. Au début du travail de la coalition, la plus grande difficulté était le défaitisme. « Cela ne donnera rien, il n'y a rien à faire ». Combien de fois avons-nous entendu ces paroles au début! Nous les entendons de plus en plus rarement même s'il y a encore beaucoup de travail à faire.

### **Voici quelques exemples de projets**

Dans le secteur de l'habitation, il faut mentionner une Société immobilière communautaire pouvant servir à la fois de société acheteuse et d'organisation pour favoriser l'accès à la propriété privée pour les personnes à faible revenu dans les quartiers ciblés. La société a également occasionné la mise en place d'un système permettant aux personnes à faible revenu des quartiers d'être assurées ainsi que la création d'une agence immobilière sociale qui agit dans le secteur privé pour maintenir un parc de logements accessible aux résidants du quartier.

Cela a donné naissance à un café/buanderie/internet qui opère dans le quartier depuis maintenant huit ans. C'est aussi un gymnase social ou, dit autrement, un centre de conditionnement physique accessible aux personnes à faible revenu. L'Accorderie de Trois-Rivières, un projet d'échange de services locaux qui regroupe quelques centaines de membres est un des autres visages qu'a pris la revitalisation.

C'est également des projets qui permettent de créer des espaces de socialisation telle une maison de quartier. Pour mettre en valeur le quartier, un circuit historique a été développé et il propose chaque année des visites qui mettent en relief l'histoire du quartier, le tout agrémenté de témoignages de citoyens. C'est aussi la reconversion d'une église en centre culturel et communautaire ou encore la sauvegarde d'une école primaire.



Parmi les autres actions réalisées au cours des dernières années, il faut mentionner le développement d'un nouveau parc municipal, la sauvegarde de l'auberge de jeunesse, la mise en place d'une flotte de vélos de quartier prêtés gratuitement pour les citoyens, une fête de l'entraide, un service de formation et d'aide à la recherche d'emploi. La liste est longue, mais il reste encore beaucoup de travail à faire pour poursuivre l'amélioration des conditions de vie et du cadre de vie des résidants et résidentes des premiers quartiers.

La revitalisation des espaces centraux est l'affaire de tous. Il s'agit là d'un des premiers principes sur lesquels repose ce type de projet. Ce n'est plus l'affaire d'une petite élite restreinte, souvent politique ou économique. Ce qui ne veut pas dire que des gens et des organisations ne doivent pas exercer du leadership. Il s'agit d'un leadership qui doit être réparti dans des projets ouverts à la participation de tous ceux et celles qui partagent l'objectif de revitaliser le milieu. Ces projets deviennent des laboratoires pour réinventer la démocratie, et pour trouver des moyens de faire cohabiter des mécanismes de décision qui impliquent à la fois des citoyens et des organisations, des représentants de la société civile et des élus municipaux, des gens de classes sociales différentes, etc.

Cette revitalisation doit être sociale, économique, culturelle et environnementale. Le développement est global et nous avons depuis trop longtemps fait du mal-développement en découpant le développement par secteur au lieu d'avoir une vision plus transversale. Ce nouveau type de développement a l'avantage de permettre à plusieurs personnes et organisations de s'impliquer, tout en posant le défi de ne pas se perdre dans un trop grand nombre de projets.

La présence des municipalités dans ces coalitions est souhaitée et importante. Elles doivent apprendre à distinguer deux rôles : celui de membre d'une coalition qui porte un projet commun et celui de pouvoir public ayant des décisions à prendre. Les deux ont un

lien, bien sûr, mais il s'agit de deux choses différentes. La revitalisation intégrée demande de poser des gestes et des actions qui débordent les pouvoirs d'une ville. Elle demande une implication de plusieurs organisations. En rien elle ne remplace le rôle des élus municipaux. Au contraire, un élu municipal qui sait travailler avec les gens peut considérer comme un atout la présence d'une telle coalition.

L'approche territoriale ne va pas de soi. La dominante dans notre société est une approche par secteur. Plusieurs parlent de territoires, mais peu d'organisations et d'institutions ont vraiment intégré le réflexe de travailler avec cette approche. Le territoire en question doit être autant que possible un milieu de vie naturel : un quartier, un arrondissement, un village, un secteur. Il doit cependant avoir une masse critique nécessaire de personnes et d'organisations pour avoir les ressources nécessaires à la mobilisation du milieu et au développement de projets structurants. La mobilisation des citoyens et citoyennes concernés est un enjeu majeur de ces projets. Il ne s'agit pas de quelque chose de magique ou de facile. Ce n'est jamais gagné d'avance, cela exige des pédagogies adaptées et de se réinventer dans les formes d'animation et de communication. Il y a des enjeux, par exemple, savoir être en mesure de faire une place à différents types de citoyens. Comment faire une place à des gens exclus telles les personnes souffrant de problèmes de santé mentale? Comment s'assurer de la participation de tous les groupes d'âge alors qu'il est plus difficile de rejoindre les jeunes? Comment ne pas perdre de vue les réalités spécifiques des femmes pour s'assurer de leur présence?

Les organismes communautaires doivent assumer une place importante dans ces processus. Ils sont généralement bien au fait des préoccupations des citoyens et citoyennes même s'ils ne les rejoignent que de façon inégale. Ils peuvent apporter une couleur aux différents projets de revitalisation, à condition de ne pas tomber dans un corporatisme qui guette souvent les organisations avec le temps.

L'économie sociale est un outil incontournable pour les projets de revitalisation. On y trouve expertise et capitaux nécessaires au développement de plusieurs projets structurants qui peuvent prendre la forme d'entreprises, mais avec un but social. Le défi est cependant que l'on s'adresse souvent à des « clientèles » avec peu de moyens financiers. Il faut donc alors penser à des montages financiers impliquant à la fois des fonds publics et des fonds provenant des ventes. Les projets de revitalisation qui ont atteint une certaine maturité se heurtent souvent au fait qu'ils n'ont pas à leur disposition de fonds de développement pour s'assurer de la pérennité des projets. Les différents fonds ministériels sont souvent tellement normés qu'il est parfois très ardu d'y faire sa place.

Un projet de revitalisation intégrée c'est un projet de « Vivre ensemble ». Il faut apprendre à discuter et à conjuguer avec les différents intérêts : ceux des propriétaires et des locataires, ceux des marchands et des citoyens. Cela ne va pas toujours de soi et demande de savoir trouver des compromis.

Ce sont des projets à long terme, qui demandent de changer des dynamiques de territoires, de modifier des mentalités, d'avoir des structures qui vont produire des effets sur plusieurs années. Tous ces changements ne peuvent s'effectuer en cinq ou six ans. Il faut installer une dynamique, mettre des mécanismes en place, laisser le temps faire son œuvre.

Redonner espoir est un impératif. Sans espoir, on ne peut lutter, s'organiser, développer, modifier notre situation individuelle et collective. C'est là que la dimension locale est intéressante. Il est, malgré tout, plus facile de modifier des choses dans un petit milieu près de chez nous que de modifier une politique nationale. La revitalisation intégrée est, en ce sens, une école de formation pour apprendre à s'organiser et se prendre en main sans attendre après quelqu'un d'autre.

Le point de départ, c'est un rêve. Que voulons-nous comme vie? À quoi voulons-nous que notre territoire ressemble? Bien sûr c'est

un rêve conscient et non pas naïf. Tout ne se règle pas au niveau local, loin de là. Une bonne ou une mauvaise politique du gouvernement peut, dans certain cas, faire reculer ou avancer les conditions de vie en très peu de temps. Il faut donc faire un travail local, et faire le lien avec des changements nécessaires aux niveaux régional, provincial et fédéral. C'est là un rêve conscient. Un rêve qui nous projette en avant, mais en sachant que la marche sera longue.

# **LA REVITALISATION DES ESPACES CENTRAUX ENJEUX ET VOIES D'AVENIR POUR LES VILLES MOYENNES : MOBILISER POUR ENRICHIR SON QUARTIER**

**Julie BERGEVIN**

**Pour un réseau actif dans nos quartiers (PRAQ)**

## **Le portrait de la ville de Salaberry-de-Valleyfield**

Salaberry-de-Valleyfield est une ville industrielle d'environ 40 000 citoyens, située sur une île, au sud-ouest de Montréal, près de la frontière ontarienne. Le présent de la région de Salaberry-de-Valleyfield est lié directement à son passé industriel important. Depuis le début des années 2000, cette région a dû faire face à de nombreuses fermetures d'usine qui ont engendré d'importantes pertes d'emploi, ayant ainsi des conséquences considérables sur le milieu économique et social. Le taux de chômage est élevé, la population est peu scolarisée et le taux de décrochage scolaire est très inquiétant. 40 % de la population n'a pas de diplôme d'études secondaires comparativement à 30 % pour la région. De ce nombre, 21 % ne possèdent pas une 9<sup>e</sup> année de scolarité. Environ 30% des élèves du secondaire n'obtiennent pas leur diplôme d'études secondaires.

## **Les débuts de PRAQ en quelques mots**

Au printemps 1998, le CLSC et la ville de Salaberry-de-Valleyfield se sont unis pour mettre en place une mobilisation dans le milieu.

Le 9 décembre 1998 a eu lieu la première assemblée publique. Au terme de cette assemblée, l'idée d'un processus de revitalisation venait de prendre forme dans le cadre d'un projet collectif.

## **La concrétisation du projet :**

- La signature d'un protocole formel dans un processus de développement social intégré (la ville, la commission scolaire, le centre local de développement, le CLSC, le centre local d'emploi, la corporation de développement communautaire, le diocèse et la sécurité publique).
- La réalisation d'un plan de développement social et urbain sur 10 ans, comportant trois phases de développement.
- Un organisme porteur de dossiers a été mandaté pour mener à bien ce plan de développement.

## **Les axes d'intervention et les grands dossiers**

La corporation s'est développée autour des interventions suivantes : le soutien à la vie scolaire, la participation citoyenne, l'habitation, l'environnement et l'intégration sociale. Pour chacun des axes, le développement s'est effectué en fonction des ressources et du financement disponibles. Parmi les priorités on retrouve l'axe de l'habitation, le soutien à la vie scolaire et l'intégration sociale. Ces axes se sont développés davantage en raison du financement octroyé depuis le commencement des activités de la corporation. En voici quelques-unes.

## **Des actions et des réalisations qui suscitent la fierté**

- En 2007, le milieu se mobilise pour implanter un projet d'éveil à la lecture et à l'écriture dans notre communauté. Diverses actions concertées ont été appliquées à ce jour, par exemple, la création et la mise à jour de huit « coins lecture », et la distribution gratuite de plus de 10 000 livres lors de divers événements municipaux, en milieu scolaire et dans le cadre de la journée de l'enfant. L'intégration de la promotion du Club de lecture de la bibliothèque dans le programme ELE, a fait passer le nombre d'inscriptions de 125 à 400.

- Au printemps 2009, une douzaine de représentants de divers milieux (municipal, scolaire, communautaire, entreprise et milieu de la santé) se sont réunis par une volonté commune de contrer le décrochage scolaire, en développant une perspective de travail concertée en vue de favoriser la persévérance scolaire. Aujourd'hui, plus de 30 organisations de la région se sont engagées formellement à « Soutenir une démarche conjointe visant à augmenter de façon significative, et ce d'ici 10 ans, la persévérance scolaire dans notre région ».
- Porté par un comité de citoyens et deux partenaires (le musée et le PRAQ), le comité du patrimoine des anciens quartiers (CPAQ) vise à freiner la détérioration du milieu urbain, à préserver le patrimoine bâti et le caractère architectural des anciens quartiers de Salaberry-de-Valleyfield tout en redonnant de la fierté aux résidants. De plus, il a réalisé de visites guidées d'un quartier et publié un livret d'accompagnement<sup>1</sup>.
- En 2005, un guide conseil d'entretien et d'améliorations durables à prix abordable a été rédigé en partenariat avec la ville et la SHQ. Plus de 1 000 exemplaires ont été distribués gratuitement.
- La ville de Salaberry-de-Valleyfield a mandaté le PRAQ pour la mise en œuvre du programme Rénovation Québec, depuis 2005.
- Une démarche avec le Musée société des Deux-Rives a donné lieu à trois projets de muséologie et d'intervention sociale (2006-2007 et 2008). Par l'entremise d'un programme Connexion compétence, des jeunes décrocheurs âgés de 15 à 29 ans ont eu la responsabilité de monter une exposition (photos, installation urbaine et exposition mobile) et un livre

---

<sup>1</sup>Une vidéo est disponible sur cette pratique à l'adresse suivante :  
<http://www.centrestpierre.org/accueil/projets.html>

ou des cartes postales pour rejoindre la population et la sensibiliser aux réalités vécues par les jeunes<sup>2</sup>.

Le projet d'une cour verte dans une école primaire d'un des vieux quartiers a été développé en collaboration avec divers partenaires. Cette initiative consiste à réduire les surfaces asphaltées et à les remplacer par des aires de plantation d'arbres et d'arbustes. Une mini serre sera aussi aménagée dans la cour d'école afin que les élèves participent à la croissance des semences qui serviront à la verdir.

### **La prévention de la criminalité, une priorité**

Concernant la prévention de la criminalité, les intervenants ont voulu disposer d'un bon diagnostic. Pour ce faire, PRAQ et ses partenaires ont réalisé une analyse en profondeur des gestes criminels et de délits commis à Salaberry-de-Valleyfield portant sur les années 2004 à 2006<sup>3</sup>. Les résultats démontrent que la criminalité est importante à Salaberry-de-Valleyfield et qu'elle est reliée à la situation socio-économique de certains de ses résidents (scolarité, revenus, qualité du logement, etc.).

Comparativement à la moyenne québécoise pour les années 2004 à 2006, l'analyse a démontré la situation suivante à Valleyfield :

- Les taux d'infractions annuels moyens sont de 66 % plus élevés;
- les taux de crimes de violence contre la personne sont de 53 % plus élevés;
- les taux d'infractions contre la propriété sont de 21 % plus élevés;
- les taux d'infractions relatives aux drogues sont de 44 % plus élevés;

---

<sup>2</sup>Une vidéo est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.centrestpierre.org/accueil/projets.html>

<sup>3</sup> L'étude est disponible en format PDF. Faire la demande à [praqadm@cgocable.ca](mailto:praqadm@cgocable.ca)



- on retrouve un homme pour une femme à Valleyfield concernant la criminalité contre les biens, alors qu'au Québec ce taux est de cinq hommes pour une femme.

Devant cette situation PRAQ a mis en place en octobre 2008, une démarche structurée de concertation pour prévenir la criminalité à Salaberry-de-Valleyfield. Voici le plan de ce qui est ressorti de cette démarche :

- Réaliser une consultation auprès des organisations et de la population afin d'orienter les priorités d'intervention en prévention de la criminalité (octobre 2008);
- faire des choix d'interventions spécifiques en prévention de la criminalité (novembre 2008);
- implanter un projet concerté et soutenir les organismes du milieu dans les interventions les plus efficaces en prévention de la criminalité (juin 2010).

### **Le résultat de cette mobilisation**

Dès janvier 2009, PRAQ propose au Centre national de prévention du crime (CNPC) et au ministère de la Sécurité publique du Québec d'implanter le projet « *Forces de frappe* ». Ainsi, près de 20 lettres d'engagement ont été déposées en appui au projet. Parmi les organisations l'appuyant, il y avait la municipalité, le CSSS du Suroît, la Sûreté du Québec et des organismes communautaires. En mai 2010, PRAQ a obtenu une subvention quinquennale de 1 250 000 \$ pour la mise en œuvre du projet, avec les principaux acteurs du milieu. Pour PRAQ, il s'agit d'une initiative qui veut lancer un message clair : la prévention de la criminalité à Salaberry-de-Valleyfield concerne tout un chacun et sera le fait d'une réussite collective!

### **Le projet *Forces de frappe***

Le projet est d'abord et avant tout un projet audacieux et ambitieux comme les citoyens de Salaberry-de-Valleyfield le

méritent. Il est issu du programme *Youth Inclusion Program* (YIP) instauré sur le modèle britannique.

Il consiste à travailler en étroite collaboration avec les partenaires de la communauté afin de guider les jeunes à risque de 12-17 ans (filles et garçons) de la ville de Salaberry-de-Valleyfield vers des expériences enrichissantes, positives et significatives, à l'aide de « counseling » spécialisé et d'activités sur mesure, avec pour effet ultime de réduire le décrochage scolaire et de diminuer la criminalité liée aux drogues, aux crimes contre les biens et la criminalité avec violence contre la personne.

Les principaux partenaires sont : la ville de Salaberry-de-Valleyfield, la Sûreté du Québec, le Centre jeunesse de la Montérégie, Liberté de choisir, la Commission scolaire Vallée-des-Tisserands, le Centre de santé et de services sociaux du Suroît, Pacte de Rue, Justice alternative du Suroît, Carrefour jeunesse-emploi Beauharnois-Salaberry, Grands frères Grandes sœurs du Suroît et la Maison de la jeunesse 12-17.

Le projet a été nommé ainsi pour faire en sorte que la force des jeunes serve à faire le bien plutôt qu'à tomber dans les griffes de la criminalité et encourage leurs cercles d'amis et leurs familles à prévenir la criminalité dans la ville :

- Il parle de la force des jeunes et les partenaires du milieu;
- il parle de l'impact qu'ils auront dans le milieu pour contrer la criminalité;
- il parle de l'action de « frapper » qui devient ici positive au lieu de parler de violence.

Dans son ensemble, le projet vise d'ici 2015 à favoriser l'accès à des services appropriés et à développer des activités (culturelles, sportives, artistiques et environnementales) conformes aux besoins des jeunes, à empêcher les participants d'entrer dans le système de justice pénale, à réduire le taux de récidive chez les jeunes qui ont déjà des démêlés avec le système de justice, ainsi qu'à intervenir sur les plans individuel, familial et communautaire.

Pour s'assurer que le projet respecte sa caractéristique majeure, c'est-à-dire une intervention intégrée répondant à la variété des besoins du jeune, deux structures sont implantées : un comité consultatif et un comité de sélection.

Au cours des 5 prochaines années, le projet a pour objectif de rejoindre plus de 225 jeunes âgés de 12 et 17 ans qui cumulent des facteurs de risque ainsi que leurs familles. En effet, le projet a pour objectif de favoriser la participation de la fratrie ou des pairs et l'intention est d'en rejoindre 150 annuellement.

### **Mobiliser pour enrichir son quartier**

En terminant, nous présentons quelques témoignages d'usagers et usagères qui montrent les répercussions dans la vie des personnes participantes aux projets mis en œuvre par PRAQ :

- **Mélanie** : *« Chers intervenants, il y a longtemps déjà que le projet Unir les différences est terminé, et depuis ce temps, puis-je vous dire, que ma vie a changé et que tout est meilleur. Je voudrais vous dire à quel point le projet Connexion-compétences a changé ma vie. Aujourd'hui, je suis devenue une jeune mère attentionnée et amoureuse de la vie. Ce qui me rend heureuse? C'est de voir la vie autrement et d'avoir appris sur moi. Avec un soutien formidable, vous avez réussi à me faire accomplir tant de choses. Avant le projet, chaque matin, je me réveillais avec tout plein de remords et un jugement inadéquat pour une jeune femme. Je ne savais jamais à quoi m'attendre, chaque fois que je quittais la maison... Je me disais toujours... « Encore une foutue journée, j'aimerais mieux regarder la télé toute seule chez moi. » Et enfin !!!! Le projet m'a fait réaliser que la vie ce n'est pas de la foutaise. Tous les préjugés que j'avais envers les gens, et bien maintenant c'est eux qui les ont, en me voyant avec mon tout jeune bébé. Mais tôt ou tard ils apprendront à leur tour. La vie est conçue pour avoir des épreuves.... tout le monde en a et c'est normal! »*

- **Corinne** : « *Mon implication m'a apporté de la confiance en moi, de la confiance envers les autres (même si ce n'est pas toujours évident), mais surtout elle m'a appris à continuer de foncer dans la vie... même quand elle n'est pas ce que je souhaiterais qu'elle soit...* »
- **Bobby** : « *Le projet Ma ville, ma vision, mon avenir, m'a amené à vivre une expérience exceptionnelle et inoubliable grâce aux neuf autres jeunes adultes qui formaient notre groupe et qui ont rendu chaque activité ou événement unique et enrichissant à tous les niveaux, ainsi qu'aux intervenants qui ont contribué au cours du projet à en faire une réussite. Car si on était les petites touches magiques, les magiciens connaissent bien les formules. La complicité qui nous unissait de plus en plus chaque semaine nous a permis de vivre des moments fort agréables, des moments émouvants et même des moments plus difficiles qui nous ont fait grandir humainement. [...] Une vision changeante exprime simplement l'apport du projet dans ma vie, une nouvelle perception de mon milieu de vie, ainsi qu'une vitrine grande ouverte sur les possibilités d'avenir qui s'offrent à moi.* »
- **Nancy, une maman** : « *Je vous écris ce petit message d'appréciation à l'égard du super beau projet Forces de frappe. J'ai rencontré Carolyne à l'école Edgar-Hébert pour mon fils Francis. Elle m'a très bien informé du fonctionnement du projet et on a embarqué avec grand plaisir. Je n'ai que des félicitations à faire à deux super éducateurs : Carolyne et Stéphanie, des filles positives qui aiment nos jeunes. Francis adore les ateliers et les activités qui lui sont très utiles dans sa vie de tous les jours. Il aime beaucoup les discussions de groupe aussi. Il est toujours content d'aller à Forces de frappe. Je vous remercie du plus profond de mon cœur de voir les forces et les qualités de mon fils.* »

- **Une citoyenne :** « *Les gens en contexte de pauvreté se sentent parfois si invisibles aux yeux de la société [...]* »

Pour conclure, sur le travail de PRAQ<sup>4</sup>, nous vous invitons à donner un peu d'espoir dans une société trop souvent injuste envers les jeunes. Ne soyez pas délibérément aveugle lorsque vous croiserez l'itinérance. S'il vous plaît, ne leur enlevez pas le peu de dignité qu'il leur reste. Prenez un temps d'arrêt pour faire la réflexion sur vos responsabilités en tant que citoyens et sur vos agissements comme personne face aux gens les plus marginaux de notre société.

Rendez-leur un sourire en guise de bonjour. Prenez le temps de leur dire quelques mots ou simplement leur souhaiter une belle journée. Il ne vous en coûtera rien, mais ce sourire, cette parole feront peut-être une différence dans leur journée.

---

<sup>4</sup>Les coordonnées de Pour un réseau actif dans nos quartiers (PRAQ) sont le : 28, rue St-Paul, local 202, Salaberry-de-Valleyfield, Québec, J6S 4A8; 450-370-8686; [praqdg@cgocable.ca](mailto:praqdg@cgocable.ca)



# **L'EXPÉRIENCE DE L'ÉCO-KARTIER DU CENTRE-VILLE DE L'ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI**

**Mathieu BISSON**

**Marie-Lise CHRÉTIEN-PINEAULT**

## **Introduction**

Ce texte est le fruit d'une recherche que nous avons effectuée sur une période d'un an pendant la première année des activités du « Comité Éco-Kartier du centre-ville de Chicoutimi » (EK). Il vise en premier lieu à rendre compte des principales actions qui ont été effectuées par l'EK durant l'année 2009-2010 et à identifier en second lieu les éléments qui ont pu favoriser la réussite des initiatives et ceux qui, au contraire, se sont avérés contraignants.

Notre rôle, en tant que chercheurs et participants, tout au long de cette recherche et des activités de l'EK, était d'établir une cohérence entre un ensemble de pratiques et un ensemble de connaissances dans le but de transformer la réalité sociale et environnementale au centre-ville de Chicoutimi. C'est donc à travers notre participation à l'action que nous nous sommes questionnés et que nous avons effectué nos observations. Notre rôle de chercheur pour cette étude se rapprochait de celui « d'intellectuels organiques » au sens où l'entendait Gramsci lorsqu'il désignait ceux qui, selon la place qu'ils occupent au sein d'une structure sociale donnée ou d'une organisation donnée, ont pour fonction notamment d'organiser la « classe » à laquelle ils sont liés organiquement – ici l'EK – et de susciter un sentiment d'appartenance, voire une « homogénéité » permettant à cette classe de se consolider et de devenir de plus en plus autonome (Piotte, 1970 : 17; 21). Avant de décrire davantage notre démarche méthodologique, la section suivante visera à présenter l'EK, c'est-à-dire son historique, ses objectifs (général et spécifiques) et ses principaux projets en 2009 et 2010.

## **Présentation de l'Éco-Kartier du centre-ville de Chicoutimi**

L'idée d'un écoquartier au centre-ville de Chicoutimi est née d'une proposition d'une chargée de projet<sup>25</sup> à EURÊKO! alors nommé « Comité de l'environnement de Chicoutimi », en automne 2009. Cet organisme à but non lucratif fonctionne à partir de subventions qui sont allouées aux différents projets développés au sein de l'équipe. Engagée pour travailler sur un projet de développement durable à l'échelle de la municipalité, elle s'est penchée sur son application à l'échelle du quartier. Voici un extrait du texte décrivant le projet en question :

### ***Un écoquartier au centre-ville de Chicoutimi?***

Le projet nécessite la participation des habitants du quartier. Le but d'un écoquartier est de mobiliser les citoyens autour d'actions ou de projets leur permettant d'améliorer leur qualité de vie, que ce soit au niveau du logement, des liens sociaux, des espaces verts, des espaces de récréation, des rues, etc.

Un écoquartier, c'est également un lieu d'échange et de rencontre entre les différents habitants. C'est le désir de connaître son voisin et de briser l'isolement. C'est le partage des connaissances entre des citoyens cohabitant sur un territoire précis. C'est un apprentissage de modes de vie plus sains et une éducation à une consommation responsable.

### ***Qu'est-ce qui nous pousse à faire un écoquartier dans le centre-ville de Chicoutimi?***

Le centre-ville de l'arrondissement de Chicoutimi est un quartier avec beaucoup d'histoire, il est également un endroit qui mélange différentes vocations : logement, entreprises, sièges sociaux, services communautaires, population marginalisée, forte présence de personnes

---

<sup>25</sup>Marie-Lise Chrétien-Pineault, coauteure de la présente recherche-action, est la chargée de projet en question.



âgées et d'étudiants. Il est à la fois très vivant sur certaines de ces rues, mais également dévitalisé sur d'autres. De plus, la Ville de Saguenay a entrepris une démarche d'A21L, qui est un plan de mise en œuvre du développement durable à l'échelle d'une collectivité territoriale. Toutefois, une telle démarche à l'échelle d'une grande municipalité comme Saguenay peut mettre un certain temps avant de faire apparaître des actions concrètes et impliquant les citoyens de ses quartiers. C'est dans cette démarche parallèle de développement durable que l'Éco-Kartier du CVC s'inscrit.

### ***Pourquoi l'échelle du quartier?***

Le quartier est un espace qui permet de tisser des liens dans le temps. Nous nous reconnaissons dans le quartier, ou si nous ne nous y reconnaissons pas il faudrait le pouvoir... Mais comment savoir ce à quoi nous ressemblons? L'Éco-Kartier nous permet d'entrer en profondeur dans les connaissances des caractéristiques quantitatives, certes, mais qualitatives surtout, ce qu'un projet de grande envergure ne permet pas. [...] (Chrétien, 2009).

Le projet a été encouragé par Eurêko! Par contre, aucune aide financière n'est venue l'appuyer. Après un affichage, dans les commerces et institutions du centre-ville, invitant les citoyens à se mobiliser, une première rencontre de l'EK a eu lieu en novembre 2009. Sept citoyens et citoyennes, pour la plupart résidants du centre-ville, se sont réunis afin de discuter des grandes lignes de ce projet et de mieux se l'approprier. À la suite de ce premier contact, d'autres rencontres ont permis de concrétiser la vision de chaque participant à l'égard de l'EK, d'identifier sommairement ses objectifs et sa mission, le type d'implication souhaité, les intérêts personnels et les attentes à l'égard du comité. Une tempête d'idées a fait émerger des priorités d'actions, notamment la tenue d'une journée festive de quartier pendant l'hiver (la « Journée boule de neige ») et la mise

sur pied d'un jardin collectif urbain pendant l'été. Par la suite, la revitalisation du parc Christ-Roi, au cœur du centre-ville de Chicoutimi, a pu être réalisée avec l'appui de la municipalité. Plusieurs rencontres ont eu lieu pendant l'hiver pour obtenir du financement et pour évaluer la faisabilité des projets. Une fois ceux-ci approuvés et une fois le financement obtenu, l'EK pouvait aller de l'avant. Le comité a dès lors intégré un horticulteur urbain pour mener à bien les questions plus techniques concernant le jardin collectif. Un organisateur communautaire du CSSS de Chicoutimi s'est également joint au comité, pendant une courte période, offrant une aide pour la recherche de subventions.

### **Les objectifs poursuivis**

Les objectifs ont été établis par les personnes impliquées au sein du comité de départ dès les premières rencontres. Ils s'établissent comme suit :

#### *1. Protection et revitalisation de l'environnement naturel et verdissement des espaces publics et privés du quartier :*

L'Éco-Kartier vise à créer ou à mettre en valeur différents espaces verts mis à la disposition des citoyens et des citoyennes et à les revitaliser de manière écologique si nécessaire. Il contribue notamment à la plantation d'essences végétales de la région dans différents secteurs du quartier et à promouvoir l'agriculture urbaine.

#### *2. Éducation et sensibilisation à l'environnement urbain :*

L'Éco-Kartier organise des ateliers de discussion et d'information qui visent l'éducation et la sensibilisation à l'adoption de valeurs et habitudes de vie qui vont dans le sens du développement durable et ce, dans le cadre urbain.

#### *3. Socialisation et appropriation du quartier :*

L'Éco-Kartier favorise les échanges entre les participants et les participantes, lesquels discutent de leur vision du quartier, des projets en cours et de leurs intérêts personnels, de manière à consolider ou à créer des liens. Il organise aussi des activités sur

des espaces publics afin que les résidants et les résidentes s'approprient le quartier.

#### *4. Exercice de la citoyenneté :*

L'Éco-Kartier suscite chez les citoyens et les citoyennes une appartenance au quartier de façon à ce qu'ils puissent revendiquer leurs droits *et* remplir leurs devoirs. Il constitue un moyen qui facilite et favorise le dialogue entre les instances politiques, notamment municipales, et les citoyens et les citoyennes. Il leur permet ainsi d'exprimer leurs opinions, désirs ou désaccords envers des choix de développement adoptés par les agents municipaux. L'Éco-Kartier exprime ses propres choix et affirme ses actions à travers un processus de démocratie participative.

En somme, l'objectif général de l'EK est de développer l'écocitoyenneté au centre-ville de Chicoutimi au moyen d'actions collectives structurées sur une base démocratique et participative. L'écocitoyenneté reflète effectivement l'ensemble des valeurs de l'EK, comme le suggère la définition suivante d'écocitoyen :

Sans négliger la valeur des relations que doivent entretenir l'homme et sa société pour accéder au titre de citoyen, le qualificatif d'écocitoyen s'attache particulièrement à la nécessité, pour l'individu, d'avoir des gestes et des comportements responsables tant par rapport à son lieu de vie qu'à l'égard de ses semblables. Être un écocitoyen, c'est reconnaître la portée écologique de tous ses gestes quotidiens, des déplacements à la consommation y compris ses rejets. L'écocitoyen est responsable, en termes de respect, de l'environnement dans lequel il évolue<sup>26</sup>.

---

<sup>26</sup> [Les cahiers régionaux de l'environnement. http://www.nord-pas-de-calais.ecologie.gouv.fr/diren/themes/Gouvernance/def\\_biblio\\_gouvernance.htm](http://www.nord-pas-de-calais.ecologie.gouv.fr/diren/themes/Gouvernance/def_biblio_gouvernance.htm)

## Les projets :

Trois projets de différentes envergures ont été réalisés par l'EK en 2009-2010. Il s'agit, comme mentionné plus haut, de la Journée boule de neige, de la revitalisation du parc Christ-Roi et du jardin collectif urbain.

La *Journée boule de neige* a eu lieu en mars 2010, sur le terrain de l'école polyvalente Lafontaine. Elle est la première activité de l'EK ouverte à l'ensemble de la population. À l'instar des fêtes de quartier, l'objectif était essentiellement de rassembler des citoyens et des citoyennes dans un lieu du centre-ville afin de socialiser, de s'approprier un espace du quartier et de s'amuser. Volontairement de petite envergure, l'activité a demandé peu de préparatifs. La division des tâches s'est effectuée sur une base volontaire, selon la disponibilité des participants. Le travail consistait principalement à faire la publicité, à solliciter diverses instances, dont l'école Lafontaine et la municipalité et à transporter du matériel. Une quinzaine de citoyens se sont mobilisés.

La revitalisation du parc Christ-Roi, situé au coin des rues Sainte-Anne et Price, a été accueillie avec enthousiasme par la municipalité, puisque aucune rénovation n'y avait été effectuée depuis plusieurs années, ce qui occasionnait un état de délabrement avancé et donc un manque d'attrait, voire un sentiment d'insécurité pour les familles et les résidants du centre-ville. La présence d'une maison de chambre juxtaposée au parc n'améliorant pas la situation, un plan d'aménagement a été conçu par l'EK, puis proposé à la municipalité. Cette démarche a nécessité la collaboration de plusieurs employés du Service de l'habitation, de l'urbanisme et de l'aménagement de Ville de Saguenay, de la conseillère municipale et du directeur d'arrondissement. Une corvée de nettoyage a été effectuée par l'EK à la fin mai : la dizaine de citoyens et de citoyennes qui y ont pris part se sont alors affairés à l'émondage, au ramassage des déchets et au raclage. En août, la municipalité a procédé à la mise

en place d'une nouvelle immobilisation et à la revitalisation complète des allées passantes et de la pelouse, ainsi qu'à la réparation d'une clôture endommagée séparant le parc d'une maison de chambres attenante au parc. Une plate-bande a également été réservée à l'usage exclusif de l'EK, lui laissant la liberté d'en disposer à sa guise.

Enfin, le jardin collectif urbain est le projet qui a nécessité le plus de participation. Les activités ont effectivement été nombreuses de sa préparation à sa fermeture. Dès le mois d'avril, une « fête des semences » a eu lieu où un atelier a permis aux participants d'apprendre comment faire pousser des cultivars. Cette formation a également permis de faire connaître le projet de jardin urbain et d'inciter les citoyens à faire pousser eux-mêmes leurs légumes à la maison. En mai, les règlements du jardin ont été établis par le comité de coordination responsable du démarrage du jardin et de la coordination. Le rôle de ce comité était principalement de recruter des participants, de coordonner les rencontres du groupe, s'assurer du respect des règlements et de la gestion de conflit et d'établir un calendrier. Des restaurateurs ont été sollicités par les membres du comité pour soutenir le projet de jardin. En échange de dons en argent, les « maraîchers urbains » leur ont fourni des fines herbes. Cette dernière initiative a été chaleureusement accueillie par cinq restaurateurs prêts à poursuivre l'expérience l'été suivant. Le site pour le jardin a été fixé au début du mois de juin, à la suite d'un changement de dernière minute qui a occasionné le transfert du jardin dans un stationnement privé, situé juste en face du parc Christ-Roi. Le stationnement en question servait précédemment de « cour à vidanges » où gisaient des matériaux de construction désuets et de nombreux déchets. La tenue du jardin à cet endroit avait donc un double impact environnemental : celui de nettoyer un espace délabré et celui de le verdir.

La vocation collective et non communautaire du jardin — a été choisie en comité. Les légumes récoltés allaient ainsi appartenir à tous les participants, dans la mesure où chacun s'impliquerait.

Toutes et tous ont donc contribué, à des degrés divers, aux tâches liées au jardin : trouver des pots, faire une corvée de nettoyage dans le stationnement, aménager les installations nécessaires (tuteurs, cordages, bassine d'eau, etc.) et participer aux activités de jardinage constantes et aux récoltes collectives deux fois par semaine. Les activités organisées au jardin pendant l'été ont été les suivantes : deux spectacles de musique en plein air, un souper collectif, une épluchette de blé d'Inde, un visionnement de film et une conférence sur l'architecture durable. En outre, le projet a été présenté à la « Journée Retour Vert la Racine » (un événement organisé par le comité de l'environnement de l'Université du Québec à Chicoutimi) ainsi qu'au Forum social régional 02. La saison s'est terminée au début du mois d'octobre par le nettoyage du site et des seaux – lesquels seraient récupérés l'année suivante. La terre a alors été transportée ailleurs pour aussi être récupérée l'année suivante. Enfin, l'EK a fait le bilan du jardin lors d'un feu dans le stationnement. Ce fut la fin des activités de l'EK pour l'année 2010.

## **Méthodologie**

Au fil de nos réflexions tout au long de cette recherche et par souci de cohérence avec la mission de l'EK, il nous est apparu pertinent d'opposer les « facteurs favorables » du succès de ces trois projets aux « difficultés rencontrées » à l'intérieur des quatre objectifs spécifiques de l'EK. L'objectif est de repérer les enjeux ou les défis sur lesquels il faudra éventuellement intervenir, tout en connaissant les forces de l'EK. Ainsi, nous pourrons mettre en pratique nos apprentissages.

La « confrontation » des objectifs de l'EK à la réalité du terrain nous a permis d'analyser chaque projet à l'aide des critères présentés dans le tableau suivant :

**Tableau 1 : Les critères d'analyse du projet de l'Éco-Kartier**

<b>Objectifs de l'EK</b>	<b>Dimensions</b>	<b>Dimensions</b>
1. Protection et revitalisation de l'environnement naturel et verdissement des espaces publics et privés du quartier	Difficultés rencontrées	Facteurs de succès
2. Éducation et sensibilisation à l'écocitoyenneté		
3. Socialisation et appropriation du quartier		
4. Exercice de la citoyenneté		

Nos observations sur le terrain constituent les données de première main de notre recherche. Nous les avons validées entre nous ainsi qu'auprès de plusieurs participants. La tenue d'un journal de bord nous a également permis de laisser des traces de nos réflexions et de nos observations.

### **Analyse**

Cette partie de notre recherche en constitue l'analyse. Les données y seront synthétisées à l'aide des critères présentés précédemment et interprétées par la suite. Le peu d'espace dont nous disposons ici ne nous permettant pas de rendre compte de toutes nos observations, nous nous sommes restreints à l'essentiel.

**Tableau 2 : La *Journée boule de neige***

<b>Objectif de l'EK</b>	<b>Difficultés rencontrées</b>	<b>Facteurs de succès</b>
<p><b>1. Protection et revitalisation de l'environnement naturel et verdissement des espaces publics et privés du quartier</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif non défini dans la planification de l'activité;</li> <li>• utilisation de voitures pour la mobilisation du matériel et des participants.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Spontanéité des participants à nettoyer le site;</li> <li>• site laissé intact après l'activité.</li> </ul>
<p><b>2. Éducation et sensibilisation à l'écocitoyenneté</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif non défini dans la planification de l'activité;</li> <li>• teneur de l'activité; exclusivement « ludique »;</li> <li>• peu de visibilité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Échanges enrichissants entre les personnes présentes.</li> </ul>
<p><b>3. Socialisation et appropriation du quartier</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Peu de participation;</li> <li>• température trop chaude (absence de neige);</li> <li>• site et activités peu attrayants;</li> <li>• peu de publicité (une semaine à l'avance);</li> <li>• peu de visibilité lors de l'activité;</li> <li>• activité peu structurée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobilisation des ressources (humaines, matérielles et immobilières);</li> <li>• division équitable du travail;</li> <li>• échanges créatifs et constructifs entre les participants;</li> <li>• convivialité;</li> <li>• dynamisation de l'espace choisi;</li> <li>• occupation et appropriation des lieux.</li> </ul>



**Tableau 2 : La *Journée boule de neige* (suite)**

Objectif de l’EK	Difficultés rencontrées	Facteurs de succès
<b>4. Exercice de la citoyenneté</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faible mobilisation;</li> <li>• pas d’analyse rétrospective de l’activité;</li> <li>• nécessité d’obtenir des autorisations des institutions locales (délai imposé).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontres en comités (avant) : expérience de démocratie participative (prises de décision individuelles et collectives);</li> <li>• implication, partage des tâches;</li> <li>• respect mutuel;</li> <li>• collaboration des institutions locales.</li> </ul>

Les objectifs 1 et 2 n'ayant pas été identifiés *a priori* dans l'organisation de la *Journée boule de neige*, aucune activité à teneur environnementale ou éducative n'avait été planifiée. L'objectif premier de cette activité était plutôt de créer un espace de socialisation où les citoyens pouvaient s'approprier un lieu, ce qui a été atteint, quoique à petite échelle. En effet, le caractère plus ou moins formel des rencontres et la fonte précoce de la neige n'ont pas permis de mobiliser énormément de personnes.

La structure « horizontale » ou « informelle » de l'organisation a néanmoins permis, sur une base égalitaire et volontaire, de développer des amitiés et de renforcer les liens. Les contacts avec la municipalité et le CSSS de Chicoutimi ont également permis aux membres du comité organisateur d'entrer en contact avec des institutions locales.

**Tableau 3 : Le projet du parc Christ-Roi**

Objectif de l'EK	Difficultés rencontrées	Facteurs de succès
<p><b>Protection et revitalisation de l'environnement naturel et verdissement des espaces publics et privés du quartier</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Action de nettoyage minimisée par l'intervention de la ville (pelouse refaite à neuf, peu de traces du comité).</li> <li>• Intervention non efficiente de la ville (beaucoup d'énergie dépensée : camions, personnel, coût).</li> <li>• Revitalisation "classique" du parc (sécurité et propreté) au détriment du modèle plus "organique" souhaité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide financière de la ville.</li> <li>• Ressources matérielles et humaines de la municipalité et d'EURÊKO!</li> <li>• Contacts entre la chargée de projet et le service d'aménagement d'urbanisme, la conseillère municipale et le directeur d'arrondissement : ouverture au projet.</li> <li>• Usage d'immobilisation écologique et durable.</li> <li>• Meilleur éclairage.</li> <li>• Propreté des lieux (mise en valeur).</li> </ul>
<p><b>Éducation et sensibilisation à l'écocitoyenneté</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune activité d'éducation ou de sensibilisation publique n'a été organisée au parc.</li> <li>• Communication difficile avec le voisinage (maison de chambres).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impact visuel fort.</li> <li>• Visibilité du comité pendant l'action de nettoyage.</li> <li>• Éducation et sensibilisation auprès des participants quant au modèle de revitalisation (choix des plantes et de l'immobilisation et leur disposition).</li> <li>• Mise en commun des savoirs.</li> </ul>

**Tableau 3 : Le projet du parc Christ-Roi (suite)**

Objectif de l'EK	Difficultés rencontrées	Facteurs de succès
<p><b>Socialisation et appropriation du quartier</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Peu de personnes ont occupé le parc la suite de sa revitalisation.</li> <li>• Aucune activité organisée.</li> <li>• Difficulté de dialogue avec la maison de chambres (frustration).</li> <li>• Appropriation du projet par la ville : peu d'appropriation par les participants.</li> <li>• Collaboration restreinte.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appropriation des lieux (et du projet) lors de l'action de nettoyage.</li> <li>• Création de nouveaux liens entre les participants.</li> <li>• Échanges et convivialité lors de l'action de nettoyage.</li> <li>• Collaboration du Café jeunesse.</li> <li>• Appropriation d'une plate-bande exclusivement réservée au comité EK.</li> </ul>
<p><b>Exercice de la citoyenneté</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Répartition inégale des tâches (contacts avec la ville et demandes de subventions effectués par la chargée de projet).</li> <li>• Dialogue insuffisant sur le plan d'aménagement entre l'EK et la ville.</li> <li>• Intégralité du plan d'aménagement compromis par l'intervention de la ville</li> <li>• Peu d'implication citoyenne en dehors du comité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation du comité à la création d'un plan d'aménagement (rencontres).</li> <li>• Prises de décision sur une base démocratique (consultation des participants).</li> <li>• Participation au nettoyage (action concrète).</li> <li>• Partenariat et collaboration des institutions locales (service d'urbanisme).</li> </ul>

L'objectif principal de la revitalisation du parc Christ-Roi était de redonner de la vie à un environnement naturel public. Tout au long du processus de planification, les participants ont proposé leurs idées, ont échangé leurs points de vue, bref, se sont en quelque sorte « autosensibilisés » à la protection de l'environnement. Ils ont aussi appris, à partir de leur propre créativité et avec l'aide de l'horticulteur, à planifier une revitalisation « organique », c'est-à-dire liée organiquement aux caractéristiques du lieu dans son intégralité. Ainsi, l'intervention doit s'adapter au terrain et non le transformer sans tenir compte de ses caractéristiques. Des connaissances sur l'horticulture, l'aménagement horticole et sur les particularités de certains végétaux ont donc été transmises lors des rencontres en comité. La corvée de nettoyage par les membres du comité a permis de faire connaître l'EK et de consolider des liens, ce qui répond à l'objectif 3. De plus, la plate-bande octroyée à l'EK par la municipalité constitue une trace permanente du comité dans le paysage du centre-ville, signe d'une appropriation tangible d'un espace du quartier.

Le financement et l'intervention rapide et efficace de la municipalité ont su rendre le parc plus attrayant, plus propre et plus sécuritaire. L'objectif 1 a donc été atteint. Cependant, cette prise en charge du projet par la municipalité a eu pour conséquence de minimiser les efforts déjà effectués par le comité dans la création d'un plan d'aménagement qui correspondait à ses valeurs et à sa mission. En effet, l'intervention s'est davantage avérée conforme aux normes de propreté et de sécurité qui caractérisent les parcs publics typiques : pelouse impeccable, peu ou pas de plantes indigènes, peu d'innovation sur le plan écologique. De plus, ce type d'intervention occasionne un usage considérable de ressources financières et matérielles qui auraient pu être utilisées plus efficacement, voire évitées grâce à une participation citoyenne accrue et au respect du plan intégral de l'EK. Une communication plus soutenue entre les employés municipaux et l'EK aurait donc été souhaitable.

Quoi qu'il en soit, les participantes ont eu la possibilité d'agir sur les décisions publiques à travers leurs représentantes en proposant le projet de revitalisation et le plan d'aménagement. Sans la collaboration du service de l'aménagement et de l'urbanisme, de la conseillère municipale et du directeur d'arrondissement, la revitalisation du parc n'aurait certainement pas eu lieu.

**Tableau 4 : Le Projet du jardin urbain collectif**

Objectif de l'EK	Difficultés rencontrées	Facteurs de succès
<p><b>Protection et revitalisation de l'environnement naturel et verdissement des espaces publics et privés du quartier</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Verdissement et revitalisation seulement pour l'année en court.</li> <li>• Non-permanence.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Très peu d'achats de matériaux neufs.</li> <li>• Verdissement d'un espace stérile.</li> <li>• Récupération des seaux, du compost, terre, tuteur.</li> <li>• Gestion écologique du jardin.</li> <li>• Motivation du chef jardinier (copeaux de bois, feuilles, compost de surface).</li> <li>• Première expérience collective d'aménagement urbain (AU).</li> <li>• Appui monétaire de la ville pour la location d'un nouveau site.</li> <li>• Accord du propriétaire du site pour un tel projet.</li> <li>• Popularité croissante des concepts d'AU et de verdissement des villes.</li> <li>• Appropriation d'un lieu privé pour la collectivité.</li> <li>• Média très intéressé par le projet, diffusion élargie.</li> <li>• Plantation des vivaces dans le parc Christ-Roi.</li> </ul>

**Tableau 4 : Le Projet du jardin urbain collectif – suite**

<p><b>Éducation et sensibilisation à l'écocitoyenneté</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficulté de mobiliser beaucoup de citoyens autour d'une soirée éducative, groupe souvent convaincu.</li> <li>• Mauvaise communication auprès des citoyens de la part du chargé de projet quant à leur possibilité de mettre en place un événement.</li> <li>• Manque d'initiatives de la part des citoyens pour proposer des événements allant dans ce sens.</li> <li>• Concept d'écocitoyenneté flou pour les membres et donc difficile à mettre en œuvre dans l'environnement naturel.</li> <li>• Objectif clair de la part des membres de l'EK.</li> <li>• Les savoirs des jardiniers en matière d'agriculture n'ont pas été mis à profit.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Offre un lieu de diffusion et de parole des valeurs d'écocitoyenneté.</li> <li>• Beaucoup de discussions et d'échanges informels sur les propriétés des aliments et sur les moyens de les consommer.</li> <li>• Plus de consommation de légumes chez les participants, compostage.</li> <li>• Responsabilité, solidarité *projet collectif, local-global, multitudes d'acteurs, intégration des partielle des savoirs locaux Accorde une place centrale à l'autonomisation.</li> <li>• Regroupe des citoyens intéressés par le DD, la revitalisation du quartier, le jardinage.</li> <li>• Levier pouvant motiver d'autres projets durables.</li> </ul>
<p><b>Socialisation et appropriation du quartier</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Implication variable de la part des jardiniers.</li> <li>• Division inéquitable du travail.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le jardin est passé d'un espace privé à un espace collectif.</li> <li>• Convivialité lors des rencontres.</li> <li>• Partage des différentes situations de vie.</li> </ul>

**Tableau 4 : Le Projet du jardin urbain collectif – suite**

<p><b>Socialisation et appropriation du quartier</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque d'appropriation du projet par la plupart des jardiniers Manque d'appropriation du projet par la plupart des jardiniers.</li> <li>• Lieu qui ne nous appartient pas, donc difficile de s'enraciner et de laisser des traces.</li> <li>• Horaire permettant peu de rencontres.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre avec le voisinage.</li> <li>• Meilleure connaissance du rythme des habitants et des activités de cette partie du centre-ville.</li> <li>• Activités souvent informelles, donc permettent un certain naturel dans les rapports, sans stress.</li> <li>• Pas d'argent pour les activités, donc investissement personnel des citoyens pour la réalisation.</li> </ul>
<p><b>Exercice des droits et devoirs citoyens</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Relation avec les pouvoirs politiques dans ce projet centré autour de la chargée de projet</li> <li>• Difficulté d'accorder de la confiance envers les élus municipaux de la part de certains participants.</li> <li>• Projet-pilote, une crédibilité à gagner auprès de l'instance municipale</li> <li>• Aucune courroie « formelle » de dialogue avec les élus municipaux</li> <li>• Pas de retour de la part des élus sur notre projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le projet a été reçu avec enthousiasme de la part des élus</li> <li>• Toutes les activités étaient fait par et pour les citoyens (spectacle, conférence)</li> <li>• Partage de connaissance globale entre les citoyens</li> <li>• Implication au sein du jardin et présence aux récoltes collectives et aux corvées</li> <li>• Visite du jardin par le directeur de l'arrondissement, la conseillère en place et d'autres employés municipaux</li> <li>• Les rencontres informelles ont permis d'exprimer notre vision du développement</li> <li>• Présence sur le réseau Facebook et communication de l'adresse courriel.</li> </ul>

L'un des objectifs énoncés du jardin était de revitaliser et de verdir un espace stérile. Une contrainte importante qui a affecté cet objectif dans le temps est due au fait que le terrain était privé. Or, il a été impossible de maintenir ce projet sur plusieurs années sans avoir les ressources financières nécessaires ou la collaboration soutenue du propriétaire des lieux, ce qui n'a pas été le cas. L'objectif de verdir un espace stérile a donc été un succès, mais pendant seulement un été. Le stationnement a été vidé et nettoyé par les jardiniers après la saison. La transformation de cet îlot de chaleur (absence d'ombrage, présence de pollution atmosphérique, peu sinon aucune végétation et un couvert imperméable à l'irrigation du sol) a permis aux citoyens d'expérimenter une action collective de verdissement, d'embellissement et de revitalisation d'un espace stérile au centre-ville.

Ce projet a contribué à sensibiliser aux concepts et pratiques d'agriculture urbaine et de développement durable, en premier lieu les jardiniers, mais aussi les citoyens résidant autour du jardin, les passants (à pied ou en voiture) et les participants aux différents spectacles et ateliers. Le réseau Facebook a permis de diffuser et de faire connaître le projet d'agriculture urbaine et les activités de EKI'EK. Un atelier sur la plantation de semis, une conférence sur l'architecture durable, la projection d'un film à caractère écologique, les différentes conversations informelles entre les jardiniers sur l'alimentation saine, les soins à prodiguer aux plants sont autant d'éléments éducatifs qui ont permis de véhiculer les valeurs associées au développement durable. Grâce aux nouvelles connaissances acquises, certains ont adopté un régime contenant plus de légumes et ont découvert de nouvelles saveurs et manières de cuisiner. La réutilisation, le recyclage et le compostage étaient une norme tacite et certains jardiniers ont commencé à apporter leurs matières à composter au jardin. Le chef jardinier a formé individuellement tous les jardiniers sur le compost de surface, les engrais écologiques, les insectes et



d'autres techniques de jardinage. Certains citoyens ont également commencé à jardiner à la maison.

Malgré ces succès en matière de sensibilisation à l'écocitoyenneté, certains bémols sont à noter en matière de responsabilité et d'implication de la part des participants. Les tâches associées au jardin ont en majorité été assumées par le chef jardinier et la chargée de projet. Le manque de participation sur une base régulière est à souligner. Il s'agit d'éléments qui ont nui à l'appropriation du jardin par l'ensemble des jardiniers.

Toutefois, en matière d'appropriation et de socialisation, le jardin est passé d'un lieu privé à un espace public citoyen. Plusieurs rencontres ont eu lieu, notamment par l'entremise des récoltes, 2 fois par semaine, et lors de divers événements. La présence des jardiniers leur a permis de prendre connaissance de la dynamique et du rythme de ce secteur et de faire plus ample connaissance avec les citoyens qui l'habitent. La fin de la saison a été marquée par un « deuil de la place » pendant la soirée de l'épluchette de blé d'Inde et la plupart des participants ont manifesté leur désir de poursuivre l'année suivante. Ce projet a finalement permis à plusieurs personnes de sortir de la solitude et de se rencontrer lors d'activités souvent informelles. Différents voisins sont venus partager leur enthousiasme envers le projet et une voisine est devenue en quelque sorte la « marraine » du jardin : elle apportait des bouquets de fleurs, offrait des cadeaux aux enfants, etc.

L'expérience globale du jardin collectif nous amène à croire qu'un processus d'écocitoyenneté active s'est développé tout au long de l'été. La participation citoyenne a été nécessaire tout au long du projet et les tâches se sont faites sur une base volontaire. Le modèle collectif du jardin a aussi permis d'expérimenter un mode de fonctionnement basé sur le consensus et aussi le partage.

Le projet de jardin collectif urbain peut également être perçu comme un exercice d'autonomisation collective. Cette initiative venant de la part des citoyens et citoyennes a été soutenue avec

beaucoup d'enthousiasme par le directeur de l'arrondissement et la conseillère municipale, même si peu de contacts ont eu lieu entre eux. En outre, l'appropriation de ce secteur, la participation sociale et les discussions lors des rencontres au jardin ont contribué à l'exercice de la citoyenneté dans une perspective environnementale. Cette implication à un projet collectif constitue l'expression d'une citoyenneté active et de démocratie participative puisque, par ce projet d'agriculture urbaine, le désir d'un mode de développement alternatif au sein de l'espace public a été transmis aux autres citoyens et aux élus.

## **Conclusion**

Cette recherche nous a permis de cerner les contraintes et les facteurs de succès des projets de l'EK et d'en saisir les enjeux. Nous croyons qu'au terme de cette réflexion, nous serons plus aptes à intervenir sur nos pratiques avec la participation soutenue des citoyens et des citoyennes afin de maximiser notre impact social et environnemental au centre-ville de Chicoutimi.

Au final, nous retenons plusieurs constats liés aux quatre objectifs de l'EK. Sur les plans de la protection, de la valorisation et de la revitalisation de l'environnement, la revitalisation du parc Christ-Roi et la création du jardin urbain ont pleinement atteint cet objectif. Les participants et les participantes y ont aussi vécu des expériences enrichissantes et acquis des savoirs théoriques et pratiques relatifs à la revitalisation d'un espace naturel et au jardinage urbain. Ils ont pu développer des liens d'amitié, un sentiment d'appartenance au groupe ainsi qu'une certaine appropriation des espaces occupés. Les citoyens du quartier ont aussi été témoins des changements dans le paysage local, ce qui a pu soulever des interrogations propices à la sensibilisation à l'environnement, mais également des discussions permettant la socialisation. L'organisation informelle et conviviale, la démocratie participative, le partage du pouvoir et du travail, l'ouverture au dialogue avec les instances municipales et communautaires, la

liberté d'expression des participants dans un climat de respect mutuel, bref, cette culture organisationnelle habitant l'EK représente une réussite sur le plan de l'exercice de la citoyenneté.

Par ailleurs, nous remarquons qu'une participation accrue ou plus structurée au jardin collectif, une mobilisation mieux planifiée lors des activités socioculturelles (par exemple, la *Journée boule de neige*), une fréquence plus soutenue d'ateliers d'information, une meilleure communication entre les agents municipaux et les personnes impliquées à l'EK ainsi qu'une présence moins concentrée sur le territoire pourront certainement contribuer, dans le futur, à un plus vaste rayonnement et à la diffusion des pratiques écocitoyennes.

### **Références bibliographiques**

CHRÉTIEN, M. (2009), *Présentation du projet d'éco-kartier du centre-ville de Chicoutimi*. EURÊKO!, [www.eureko.ca](http://www.eureko.ca)

PIOTTE, J.-M. (1970), *La pensée politique de Gramsci*. Ottawa, Les Éditions Parti pris.

Les Cahiers régionaux de l'environnement. [http://www.nord-pas-decalais.ecologie.gouv.fr/diren/themes/Gouvernance/def\\_biblio\\_gouvernance.htm](http://www.nord-pas-decalais.ecologie.gouv.fr/diren/themes/Gouvernance/def_biblio_gouvernance.htm)



# **COLLECTIVISER NOS INFRASTRUCTURES**

**Simon-Olivier CÔTÉ**

**Président, Coopérative de Solidarité V.E.R.T.E.**

## **Introduction**

Depuis que l'homme s'est organisé en société, il a dû répondre à des besoins d'ordres individuel et collectif nécessitant des formes de propriété diverses. Que ce soit par des structures étatiques, des initiatives privées ou des nécessités collectives, une mosaïque de moyens de production et de distribution s'est implantée dans les systèmes économiques, ayant des répercussions différentes sur le sort de chaque communauté. Ainsi, les communautés ont vu apparaître des infrastructures répondant ou non à des besoins de base et laissant les formes de propriété gérer à leur manière les répercussions de ces activités.

Plusieurs tendances ont été observées au fil des siècles concernant la propriété des infrastructures. En effet, depuis le système féodal, une tendance avouée à la privatisation se démarque et entraîne des inégalités sans précédent un peu partout dans le monde. La concentration du pouvoir dans les mains de petits groupes exerce des pressions sur la quantité et la qualité des services et biens offerts, mais également sur la distribution de la richesse que génère leur production.

Cependant, des modèles d'affaires se démarquent en mettant en avant-plan des processus démocratiques et une prise en charge collective des besoins de base et des retombées associées aux activités économiques. Parmi ces modèles d'affaires réunis sous la nomenclature de l'économie sociale, les coopératives semblent représenter un moyen de concrétiser les aspirations d'un nouveau social et d'une viabilité économique, tout en assurant une redistribution de la richesse. Plusieurs exemples, mais en

particulier celui de la Coopérative de solidarité V.E.R.T.E., qui sera développé dans cet essai, viennent mettre l'accent sur ce renouveau social et économique que certaines communautés essaient de mettre en place sur leur territoire.

Afin d'exposer clairement le propos, nous tenterons d'abord de définir les concepts de collectivité et d'infrastructure. Par la suite, nous considérerons les causes de l'impasse sociale actuelle. Puis, nous présenterons quelques modèles collectifs que nous retrouvons dans notre système économique. Finalement, nous regarderons quelques exemples concrets en mettant l'accent sur les projets élaborés par la Coopérative de solidarité V.E.R.T.E.

## **Collectiviser**

L'idée de collectiviser réfère à l'action de placer les moyens de production et d'échange entre les mains de la communauté. Cela peut se faire soit par un transfert de ces moyens du privé vers le collectif, soit en créant une nouvelle filière qui sera basée sur un modèle collectif. Le collectif se réfère à une échelle géographique qui peut varier selon le cas, c'est-à-dire que cela représente un groupe organisé qui peut être un groupe de citoyens, une forme d'entreprise, une municipalité, un gouvernement ou un collectif de pays.

Il est important de nuancer dans cet essai la collectivisation comme celle qui a été tentée en URSS ou dans d'autres pays dits communistes et la nationalisation, où certains gouvernements et lobbys s'approprient les moyens de production et les bénéfices en découlant. En effet, il est question ici de laisser aux groupes organisés, ayant un intérêt pour la communauté, le soin de répondre aux besoins collectifs tout en faisant bénéficier à un ensemble les gains que cela pourrait occasionner. Bref, le terme collectiviser, utilisé dans les propos qui suivent, n'est pas directement lié avec les idéologies politiques ou économiques que nos grands penseurs et politiciens ont pu élaborer dans le passé. Pour nuancer cette vision, le passage qui suit démontre bien cette

tendance idéologique qu'Émile Zola nous fait remarquer dans son ouvrage *l'Argent* :

Le collectivisme, c'est la transformation des capitaux privés, vivant des luttes de la concurrence, en un capital social unitaire, exploité par le travail de tous... Imaginez une société où les instruments de la production sont la propriété de tous, où tout le monde travaille selon son intelligence et sa vigueur, et où les produits de cette coopération sociale sont distribués à chacun, au prorata de son effort. Rien n'est plus simple, n'est-ce pas ? (Zola, 1891).

Notre définition est plutôt orientée vers une autre forme de collectivisme basée sur une propriété multipartite des infrastructures; ce sont les groupes organisés cités ci-haut représentant les secteurs public, privé et collectif. En d'autres mots, il y a plusieurs façons de posséder ou de gérer les infrastructures et de distribuer les bénéfices à un plus grand nombre dans la communauté.

Quand on parle d'infrastructure, on se réfère à trois types de propriété de biens ou d'installations qui servent la communauté. Il y a tout d'abord les infrastructures publiques telles que le transport en commun, les installations sportives et sanitaires ou d'autres infrastructures qui sont la propriété d'une population donnée (par exemple les parcs nationaux, terres publiques, etc.). Ces infrastructures sont généralement administrées par des sociétés d'État ou des corporations parapubliques assurant un minimum de qualité de vie et de retombées à la communauté. Par contre, dans l'économie libérale actuelle, ces infrastructures sont souvent laissées aux entreprises privées qui en assurent la gestion ou en deviennent propriétaires. Ensuite, il y a les infrastructures privées qui servent, soit à générer des biens de consommation par les secteurs manufacturiers ou industriels et à en faire la distribution par le réseau commercial, soit à loger les entreprises qui créent des services (secteurs tertiaire et quaternaire).

Enfin, il y a les infrastructures à propriété collective qui sont issues des initiatives associatives et coopératives reflétant ce qu'on appelle l'économie sociale. Ces infrastructures sont souvent issues d'un besoin spécifique d'une communauté ou d'une collectivité qui n'est pas comblé par le secteur public ou privé.

## **Appropriation**

L'individualisation et la tendance à la privatisation de notre économie sont sans aucun doute deux des sources des inégalités que nous retrouvons dans nos communautés. D'une part, cette privatisation a mené à la concentration des capitaux par des groupes restreints; d'autre part, elle a laissé le libre choix aux propriétaires des moyens de production et de distribution. Ainsi, des ressources naturelles et humaines sont utilisées pour produire des biens et services qui ne sont pas nécessaires pendant que des problèmes socio-économiques s'approfondissent dans les communautés où des besoins spécifiques sont criants. Les priorités ne sont donc plus décidées collectivement, mais par des groupes restreints, qui cherchent plus souvent leur gain que le bien-être de la société. Certains, à gauche, diront que c'est une problématique qui émerge directement du néolibéralisme, d'autres, à droite, diront que c'est la destinée de nos communautés et que nous n'y pouvons rien. Nous pensons plutôt que c'est le fruit d'une mauvaise interprétation de ce que permet le capitalisme en matière d'accumulation du capital et comment les différents modèles économiques peuvent se l'approprier et le redistribuer.

Dans le but de réduire les inégalités socio-économiques que ce système impose, des initiatives ont vu le jour prônant une prise en charge collective de nos moyens de production et de distribution. Or, ces modèles ont du mal à émerger puisque le système économique en place et la tendance à la privatisation ne sont pas propices à leur développement. Que ce soit pour les structures d'aide et de soutien, pour le financement ou pour la reconnaissance de ces initiatives, il est difficile pour les acteurs de



ces modèles de trouver une voie pour leur projet. La démocratisation de notre économie n'est pas très à la mode et cela ne permet pas de soutenir convenablement des initiatives qui sortent des sentiers battus.

Ainsi, l'échec partiel du modèle actuel basé sur la propriété individuelle nous porte à croire qu'il y aurait intérêt à valoriser davantage d'autres modèles axés sur la responsabilisation collective des besoins à combler et des bénéfices à partager.

### **Modèles actuels**

Lorsque nous parlons de collectif, l'appareil étatique vient souvent en tête de liste. C'est en effet une expression éloquente de la collectivisation de nos sociétés et en particulier des infrastructures qui les composent. L'appartenance publique des infrastructures est chose courante dans toutes les sociétés et le niveau d'appropriation est variable selon les tendances que les pays et communautés adoptent. Les différents paliers de gouvernement optent également pour des stratégies différentes qui influencent le niveau de collectivisation des infrastructures des communautés, menant parfois à des divergences. Ces divergences portent autant sur la nature des biens ou services à collectiviser que sur la responsabilisation de ceux qui les gèrent et des bénéfices ou pertes qu'ils engendrent. L'exemple du nouveau Colisée de la Ville de Québec est assez évocateur de ce type de divergence entre les paliers de gouvernement.

Mais nous avons vu l'apparition dans les dernières décennies d'un nouveau terme pour nommer les entreprises, associations et organismes qui mettent de l'avant des projets économiques tout en prenant en considération les besoins sociaux : l'économie sociale. Ces modèles collectifs ne renient pas le capitalisme et ses aspirations, mais entrevoient une manière différente de les mener à terme. En plus de faire partie de l'économie de marché, ces modèles d'affaires reposent sur des valeurs qui répondent à un renouveau social. La définition du Chantier de l'économie sociale du Québec en dit long sur les principes de ce modèle et les

possibilités de changement qu'ils ambitionnent dans notre économie :

Pris dans son ensemble, le domaine de l'économie sociale regroupe l'ensemble des activités et organismes, issus de l'entrepreneuriat collectif, qui s'ordonnent autour des principes et règles de fonctionnement suivants :

1. L'entreprise de l'économie sociale a pour finalité de servir ses membres ou la collectivité plutôt que de simplement engendrer des profits et viser le rendement financier;
2. elle a une autonomie de gestion par rapport à l'État;
3. elle intègre dans ses statuts et ses façons de faire un processus de décision démocratique impliquant usagères et usagers, travailleuses et travailleurs;
4. elle défend la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition de ses surplus et revenus;
5. elle fonde ses activités sur les principes de la participation, de la prise en charge et de la responsabilité individuelle et collective.<sup>1</sup>

Le modèle coopératif, qui découle directement de l'économie sociale, apporte des solutions socio-économiques intéressantes aux problèmes mentionnés. La réponse aux besoins de la communauté est souvent à l'origine des coopératives et vient pallier à un manque dans l'offre provenant des secteurs public et privé. Ce fut le cas, par exemple, de la création des Caisses populaires au début du XX<sup>e</sup> siècle pour les petits agriculteurs ou, plus récemment, des coopératives de câblodistribution dans les régions rurales. De plus, la répartition des bénéfices est régie selon des règles très strictes de partage entre les membres ou de

---

<sup>1</sup>Chantier de l'économie sociale :

<http://www.chantier.qc.ca/?module=document&uid=871>

réinvestissement dans la communauté, sans oublier les ristournes et intérêts payés aux investisseurs. Dans une étude du MDEIE sur les coopératives, les résultats démontrent que le taux de survie des coopératives est supérieur à celui de l'entreprise privée, presque le double, ce qui nous laisse présager une durabilité économique de ce modèle (MDEIE, 2008). Par ailleurs, ce modèle est intéressant pour le système de valeurs qu'il met de l'avant. En effet, selon l'Alliance coopérative internationale, les valeurs des coopératives sont : la prise en charge, la responsabilité personnelle et mutuelle, la démocratie, l'égalité, l'équité et la solidarité<sup>2</sup>.

### **Des exemples concrets**

Plusieurs exemples concrets de collectivisation des infrastructures peuvent être présentés. Le premier est la nationalisation des ressources et des moyens de production que plusieurs pays ont fait dans le passé : le Venezuela avec le pétrole, le Québec avec l'hydroélectricité, etc. Par ailleurs, certains pays comme l'Argentine, qui ont connu des crises économiques majeures, ont vu des processus de prise de possession d'usines par des collectifs de travailleurs afin de pallier l'abandon par les propriétaires privés. Bien sûr, la popularité des coopératives et le choix de plus en plus fréquent de ce modèle par les entrepreneurs pour mettre en place des entreprises collectives ne nous laissent pas indifférents. Plus particulièrement, les coopératives de solidarité, créées au tournant des années 2000, ont pris une place importante pour les jeunes entrepreneurs. Elles se basent sur la nécessité de répondre à un besoin spécifique, mais également sur un ensemble de valeurs. De nombreuses coopératives de ce type voient le jour dans les petites municipalités afin de relancer les activités commerciales de détail et les services de proximité. On en voit aussi dans le secteur du tourisme où la précarité et la saisonnalité des revenus demandent au promoteur d'innover. C'est dans cet ordre d'idées que nous approfondirons l'exemple

---

<sup>2</sup>Voir le site de l'ACI : <http://www.ica.coop/ica/rules.html>

de la Coopérative de solidarité V.E.R.T.E. qui est née d'un besoin de relève entrepreneuriale et de développement d'infrastructures touristiques, mais également d'un désir d'intégrer les valeurs qui sous-tendent ce modèle d'affaires. Voici une présentation sommaire ainsi que les réalisations de la Coopérative de solidarité V.E.R.T.E.

La Coopérative de solidarité V.E.R.T.E. a été officiellement constituée en décembre 2006 et est en activité depuis avril 2007. L'acronyme signifie « Vision Entrepreneuriale Régionale Touristique et Environnementale ». Regroupant plus de 300 membres, en date du 31 mars 2011 (travailleurs, utilisateurs et de soutien), la coopérative opère l'*Auberge la Villa au Pignon Vert*, l'*Auberge jeunesse de Saguenay – La Maison Price* (depuis mai 2010), *OrganisAction* – Service de forfaitisation et de guides touristiques, le *Bar à pitons* ainsi qu'un service de transport nolisé. C'est donc dans une volonté d'intégration verticale de ses produits et services, celle-ci basée sur une complémentarité de son offre, que la coopérative s'est développée. Plus précisément, la mission de la coopérative est de :

Faire vivre la culture régionale aux voyageurs à travers le monde et aux résidents [sic] locaux en offrant de l'hébergement diversifié et des activités touristiques et culturelles accessibles. La Coop V.E.R.T.E. encourage le partenariat et l'entraide entre les différents acteurs régionaux, respecte l'environnement en mettant en œuvre des actions concrètes pour réduire son impact, favorise l'entrepreneuriat régional et encourage la démocratie et la solidarité entre les membres afin de créer un véritable modèle de développement durable.

La coopérative a connu une forte croissance organisationnelle ces deux dernières années, passant de 7 employés en saison haute et 3 employés en saison basse en 2010, à plus de 30 employés en saison haute et 15 employés en saison basse actuellement. Cette expansion est due principalement à l'ouverture récente de

*l'Auberge jeunesse de Saguenay – La Maison Price* et de son *Bar à pitons* et à l'achat de l'entreprise *Québec Hors Circuit* qui produit des activités de plein air et d'aventure. Ces développements ont permis à la coopérative d'augmenter son offre et d'aller de l'avant avec une stratégie de commercialisation intégrée, faisant la promotion autant de ses hébergements que de ses forfaits. L'idée d'économie d'échelle, sur les frais administratifs en particulier, fut importante dans l'intégration de ces diverses branches d'activité.

Le conseil d'administration de la coopérative compte neuf membres issus en parts égales des trois types de membres qui la composent, c'est-à-dire utilisateurs, soutiens et travailleurs. Il est à noter que pour des raisons pratiques, les membres de soutien se divisent en deux sous-catégories soit membres de soutien et membres de soutien corporatif. De même, les membres utilisateurs se divisent aussi en deux sous-catégories soit membres utilisateur et membres utilisateur-producteurs. Ces modifications au modèle standard des coopératives de solidarité ont été rendues nécessaires pour répondre aux besoins spécifiques des secteurs d'activité de la Coopérative V.E.R.T.E. et augmenter les types de partenariat possibles. Par ailleurs, le conseil d'administration s'assure des orientations stratégiques et a récemment entériné, à l'hiver 2011, une nouvelle politique de développement durable qui sera mise en œuvre dans le plan d'action stratégique 2011-2013 de l'organisation. Cette politique confirme la volonté de l'entreprise de respecter les principes du développement durable et prouve qu'il est possible d'être économiquement viable tout en étant un citoyen corporatif responsable.

D'entrée de jeu, la plus grande réalisation de la coopérative fut de réussir à arrimer le développement durable et la croissance rapide avec le respect des valeurs organisationnelles inspirées par l'économie sociale. Ce respect des principes a permis de croître en crédibilité auprès des membres, clients et employés, mais surtout auprès des partenaires financiers. La coopérative a pris conscience de la force du modèle coopératif et de la possibilité

d'être dans le milieu des affaires tout en prônant une vision complémentaire de l'économie, de l'environnement et du développement régional.

### **Voici plus en détail les trois projets majeurs que la coopérative met de l'avant**

*La Villa au Pignon Vert* repose avant tout sur un projet de relève entrepreneuriale. C'est en 2006 que la coopérative a été fondée dans le but d'acquérir l'auberge la *Villa au Pignon Vert*. L'actuel directeur hôtelier et stagiaire à l'époque venait de terminer ses études en gestion hôtelière et un autre membre fondateur avait lui aussi une vision entrepreneuriale pour la *Coopérative de solidarité V.E.R.T.E.* partagée avec deux autres fondateurs, étudiants à l'UQAC. L'ancien propriétaire et cofondateur voulait léguer cette auberge à un groupe de jeunes entrepreneurs afin de poursuivre un projet social et économiquement rentable. Il a permis de faire l'acquisition de l'auberge en plusieurs versements, permettant à la coopérative de tirer profit à long terme de cet investissement sans l'inonder de dettes à court terme. Un des principes sous-jacents à cette transaction fut la location-acquisition et resta un des moyens pour la coopérative de se développer par la suite. L'auberge accueille aujourd'hui des touristes provenant de partout dans le monde et se transforme en maison de chambres pour les étudiants durant la saison hivernale. Elle constitue le plus gros actif de la coopérative.

*L'Auberge jeunesse de Saguenay – La Maison Price* est ouverte depuis le 1er mai 2010. Ce projet a pris place dans une des plus vieilles maisons de Chicoutimi, l'ancien magasin général de la *Price Brothers Company*. En mettant en œuvre ce projet de plus de 800 000 \$, la coopérative venait de combler un besoin touristique (il n'existait pas d'auberge de jeunesse à Chicoutimi), tout en valorisant un bâtiment patrimonial, qui était de plus en plus laissé à l'abandon. Pour réussir ce projet d'ensemble, sept partenaires financiers majeurs ont partagé la mise, en plus des multiples dons d'argent et de meubles offerts par la communauté. Le tout a été

mis en branle lorsque la Ville de Saguenay et le ministère de la Culture ont été mis au fait que la maison pourrait être démolie. Voulant préserver le patrimoine bâti de ce quartier, ils ont fait appel à la coopérative afin de mettre ce projet sur pied. Un organisme, le Fonds d'investissement jeunesse en immobilisations, fut créé spécialement afin de permettre l'acquisition par cautionnement municipal. Cet organisme est maintenant indépendant et travaille auprès d'autres entrepreneurs pour la réalisation de projets similaires.

*L'Auberge jeunesse de Saguenay* s'intègre tant au niveau local que dans les réseaux touristiques nationaux et internationaux. En effet, elle est membre du Croissant culturel qui valorise la culture et le patrimoine au centre-ville de Chicoutimi, de l'association touristique et de l'association hôtelière régionale ainsi que de Vélo-Québec afin d'intégrer les réseaux régionaux et nationaux du réseau *Backpackers*, *Booker.com* et *Hostelworld* au niveau international. Également, l'auberge est en processus d'obtention de certifications environnementales pour afficher son leadership sur le plan du développement durable. De plus, la chance est laissée à des peintres locaux d'exposer leurs œuvres sur les murs et un parcours patrimonial, relatant les faits historiques du quartier et de la région, sera achevé au cours de l'année 2011. Au sein de la *Maison Price*, il y a aussi un bar fréquenté autant par les touristes de l'auberge que par la clientèle locale. La programmation y est très diversifiée et met l'accent sur la relève musicale et artistique régionale.

*OrganisAction : le Québec Hors Circuits!*, la branche des services touristiques de la Coopérative de solidarité V.E.R.T.E., a été lancée en 2007 par deux étudiants du baccalauréat en plein air de l'UQAC. Partie d'une idée d'augmenter la qualité des conditions de travail des guides de plein air, la coopérative a mené ce projet en procédant à l'intégration verticale des produits et services de plein air et d'aventure. En effet, c'est en janvier 2011 que la coopérative a procédé à l'achat de *Québec Hors Circuits!*, une entreprise qui œuvre dans l'industrie du tourisme depuis plus de

15 ans. Grâce à cette acquisition, la coopérative peut offrir des forfaits complets aux clients qui fréquentent les établissements hôteliers, intégrant verticalement l'ensemble des offres de produits et services (motoneiges, kayaks, zodiacs, raquettes, ski, camping, écosafaris, transports de clients ou de leurs bagages). Cette stratégie de développement permet de contrôler l'ensemble de la qualité des services offerts et procure plusieurs avantages concurrentiels importants (économies d'échelle, visibilité complémentaire, positionnement et reconnaissance du milieu). Bref, l'achat de *Québec Hors Circuits!* a permis de diversifier les sources de revenus et les clientèles, de positionner la coopérative en tant que leader important en écotourisme et en tourisme d'aventure et d'acquérir des infrastructures touristiques. La coopérative possède également un minibus afin de transporter les membres et les clients vers les activités récréotouristiques de la région. Finalement, la coopérative opte pour des stratégies de partenariat avec les acteurs touristiques du milieu tant pour l'accès aux territoires et aux infrastructures que pour la complémentarité de l'offre de services touristiques.

La Coopérative de solidarité V.E.R.T.E. est une organisation impliquée dans son milieu participant à plusieurs programmes d'insertion sociale et professionnelle. En effet, elle participe au programme Katimavik en accueillant six stagiaires par année. Elle est également un choix pour les finissants en hôtellerie et en tourisme qui se cherchent un endroit de stage de fin d'études ou pour des domaines tels que l'administration ou le développement régional. La coopérative accueille également des participants à des programmes d'insertion professionnelle du centre local d'emploi et à l'occasion des jeunes en insertion sociale, en plus de participer à des programmes tels que Connexion compétences, Emploi été Canada, le YMCA et plusieurs autres. La majorité des gestionnaires de la coopérative sont administrateurs au sein de divers conseils d'administration, ce qui leur permet de tisser des liens d'affaires, mais aussi de s'impliquer dans la communauté. De plus, dans un souci de développement du quartier, la coopérative



s'implique dans le comité citoyen *Les fous de Bassin* qui tente de mobiliser les résidants et les organismes socio-économiques du quartier du Bassin, autour d'enjeux économiques et touristiques. Par ailleurs, l'équipe se fait souvent demander pour offrir des conférences dans des écoles ou à diverses occasions permettant de partager les expériences.

En bref, depuis sa fondation, c'est plus de 1,5 million de dollars injectés dans l'économie locale sans compter les retombées financières relatives aux opérations et à la masse salariale. Avec l'auberge de jeunesse, les services touristiques et le transport nolisé, la coopérative répond à un besoin touristique évident dans la région et vient diversifier le marché. La coopérative est impliquée dans son milieu et rayonne par les valeurs que ses employés diffusent. Il est également important de mentionner que la coopérative participe au programme Carbone boréal, développé par la Chaire écoconseil de l'UQAC, dans le but de compenser les gaz à effet de serre des clients et fournisseurs, une initiative très prisée par la clientèle.

## **Conclusion**

Dans cet essai, nous avons tenté de revoir les modèles de propriété qui composent la mosaïque sociale et économique de nos sociétés. Les tendances actuelles à la privatisation et à l'individualisme mettent parfois à l'écart les communautés; elles ne répondent pas à leurs besoins ni à la disponibilité des infrastructures tout en les envahissant par des biens et services inappropriés à leur nécessité. Nous avons également tenté de nuancer le collectivisme idéologique, qui s'est traduit par plusieurs échecs à travers l'histoire, et la collectivisation de nos infrastructures par des groupes organisés multiples et diversifiés. Certains modèles, telles les coopératives, nous permettent de croire que d'autres moyens sont possibles pour vivre le capitalisme tout en cherchant une redistribution de la richesse.

Malgré le succès de plusieurs coopératives, dont celui de la Coopérative de solidarité V.E.R.T.E., ces modèles ont certaines

limites et il est important de poursuivre l'innovation coopérative afin de garantir l'intégrité du modèle et de ses valeurs de base. Il est important de mentionner la vertu des valeurs véhiculées telles que la démocratie et l'équité qui sont mises à l'épreuve devant l'appât du gain, c'est-à-dire que lorsque ça va bien, on évacue souvent ces valeurs ou on privatise les activités génératrices de bénéfices. Également, il y a les efforts individuels que chacun porte au projet alors que le rendement collectif attendu n'est pas toujours au rendez-vous. En effet, il arrive souvent que quelques-uns fassent l'ensemble des efforts et que la majorité s'arroge les résultats. Il faut ainsi garder en tête le passage d'Émile Zola « et où les produits de cette coopération sociale sont distribués à chacun, au prorata de son effort » (Zola, 1891). Bien que certains mécanismes des coopératives soient prévus pour assurer cette redistribution, ils ne sont pas toujours mis en œuvre.

Nonobstant les formes de propriété sur lesquelles nos infrastructures sont ou seront fondées, il est important de planifier adéquatement les besoins des communautés et de leur procurer les infrastructures nécessaires. Ceci implique par contre de mettre de côté des intérêts privés, ceux qui poussent pour le maintien du système actuel au détriment du bien-être collectif.

### **Références bibliographiques**

Chantier de l'économie sociale.

Repéré à :

<http://www.chantier.qc.ca/?module=document&uid=871>

ZOLA, É. (1891), *L'Argent*, Paris, Charpentier.

MDEIE. (2008),

Repéré à : [www.mdeie.gouv.qc.ca/...cooperatif/taux-de-survie-des-cooperatives-au-quebec/](http://www.mdeie.gouv.qc.ca/...cooperatif/taux-de-survie-des-cooperatives-au-quebec/)

## **PAS DANS MA COUR...**

**Denis MARCOTTE**

**Coordonnateur, Maison d'accueil pour sans-abri de Chicoutimi inc.**

Quand on m'a demandé de participer à cet atelier, j'avoue que j'avais un peu de difficulté à faire un lien entre les sans-abri et les conférences que je donne habituellement sur la pauvreté et l'urbanisme!

J'ai eu mon idée en allant faire un voyage d'affaires au début de la semaine dernière avec ma conjointe qui, elle, travaille pour une compagnie très riche. Cette compagnie donnait une formation à ses employés dans la région de l'Estrie. C'est là qu'on retrouve des hôtels avec centre de ressourcement personnel, des spas détente, etc. c'est là qu'il faut aller si on veut avoir du plaisir et pour ce faire, il faut être très riche. Je voyais qu'il y avait des hôtels tout simplement extraordinaires. Tous les plus beaux espaces de ce coin de pays étaient meublés par des hôtels immenses qui couvraient des superficies de terrain impressionnantes.

Arrivé sur place, j'ai commencé à jaser avec les gens. Ce qu'ils me disaient, c'est qu'effectivement avant, c'étaient des personnes menant une vie normale avec leur maison ou leur petite ferme et qu'ils y restaient. Ces personnes commençaient à vieillir et se sont fait proposer des offres alléchantes : « on achète ton terrain, on achète ta terre pour construire des hôtels! » et les résidents vendaient leurs maisons, leurs terres. À ce moment, je me suis demandé : « Mais où vont ces personnes lorsqu'elles ont tout vendu? »

Ce sont des personnes vieillissantes donc à ce moment-là elles prennent leur argent et elles vont vivre en ville. Sur place, elles achètent tantôt un condo, tantôt un loft, peu importe elles

retournent en ville pour vivre la vraie vie. Tout d'un coup, ça m'a fait réaliser qu'on est en train de vivre ce que les démographes appellent le phénomène de la pyramide inversée. C'est que dans la population, il y a de plus en plus de personnes âgées (qu'il faut loger ou reloger) et très peu de personnes plus jeunes.

De retour à Chicoutimi, la première chose que j'ai vue (je ne sais pas si vous savez où est située la Maison d'accueil pour sans-abri), c'est que des promoteurs ont construit une espèce de mégabâtiment pour les personnes âgées, tout juste derrière la Maison d'accueil. On n'a pas le choix, on voit ce bâtiment de partout au centre-ville! Je me suis dit : « Cela a-t-il du bon sens de construire une bâtisse semblable en plein cœur du centre-ville de Chicoutimi? »

Après cette remarque, j'ai commencé à réfléchir et je me suis dit que c'est la même chose pas loin du parc de la rivière du Moulin. C'est phénoménal la quantité de bâtiments pour les personnes âgées en construction. Il y en a aussi un pas loin de l'Institut St-Georges, et là, je ne parle uniquement que de l'arrondissement de Chicoutimi.

Derrière la Maison d'accueil pour sans-abri, l'édifice compte 402 logements pour les personnes âgées. Cela est sensiblement la même chose pour celui près du parc de la Rivière du Moulin et peut-être un petit peu moins, mais un nombre quand même assez important près de l'Institut St-Georges. Donc, c'est autour de 1 200 logements seulement pour cette clientèle!

On peut se demander à quoi ils ont pensé quand ils ont construit de si gros édifices! Si on sait que c'est pour les personnes âgées, est-ce qu'on est d'accord pour dire que dans 20 ou 30 ans, ces personnes seront décédées et que si on se fie au phénomène de la pyramide inversée, alors que ferons-nous de tous ces appartements?

Ces logements ne pourront pas être loués ou pris en possession par des personnes à moyen ou faible revenu. Ces bâtisses coûtent

tellement cher que le coût des loyers est et demeurera exorbitant.

Ce dont je me suis aperçu particulièrement par rapport au bloc directement en arrière de la Maison d'accueil, c'est qu'au départ il était censé y avoir 2 tours de 22 étages. Je me disais : « Ça n'a pas de bon sens de construire un édifice comme ça en plein cœur du centre-ville ». Quand on construit un édifice, il me semble qu'il faudrait penser un peu à la personnalité de la ville, à comment elle fonctionne architecturalement parlant. Là, ils nous mettent 2 espèces de tours de 22 étages. En fin de compte, ils ont changé les plans pour faire uniquement deux tours de neuf étages et les étages au-dessus ont été déménagés au sol.

Mais qu'est-ce qui est arrivé pour provoquer un tel changement de plan? C'est que les promoteurs n'étaient pas capables de louer les logements qui se trouvaient au-dessus du dixième étage. Les gens voulaient tous avoir des appartements, mais pas au-dessus du dixième étage. Étant obligés de construire les étages au sol, ils ont été obligés d'agrandir la superficie occupée par le bâtiment. Ce faisant, ils ont rencontré des problèmes d'espace.

Un des premiers problèmes qu'ils ont eus, c'est que la clientèle qu'ils visaient n'était pas nécessairement celle qui s'est manifestée. Ils pensaient avoir une clientèle de personnes de 65 ans et plus. Alors que les personnes qui louaient ces appartements étaient plutôt âgées de 50 à 65 ans, donc des personnes encore actives sur le marché du travail.

Autre problème qui s'ajoutait, c'est qu'habituellement les personnes de 65 ans et plus possèdent une voiture ou même, pas de voiture du tout. Malheureusement pour eux, les couples qui achetaient les condos travaillaient encore, et en avaient tous une, voire deux voitures! Il y avait un problème d'espace de stationnement non prévu. Pour régler le problème, ils ont essayé d'acheter tous les petits terrains autour du bâtiment. À la Maison d'accueil pour sans-abri, nous possédons une parcelle de terrain

grande comme une balançoire; ils étaient prêts à payer le gros prix pour l'acquérir.

Présentement, des maisons anciennes sont détruites, car il est plus payant de vendre un terrain que d'essayer de rénover et garder les maisons âgées. Le problème, c'est que nous risquons d'avoir de plus en plus ce type de phénomène à Chicoutimi. Le mot clé est : REVITALISATION DU CENTRE-VILLE. Cette expression est utilisée à toutes les sauces et toutes les fois qu'on veut détruire une maison ou un édifice, on parle « revitalisation » et le tour est joué.

La revitalisation passe habituellement par l'achat de vieux bâtiments à logements qui ne coûtent pas cher, pour les détruire afin de construire des édifices ou logements de luxe. De plus en plus, à Chicoutimi, on a des problèmes de logement parce que les gens ne sont plus capables de s'en trouver à prix abordable. Je crains qu'avec l'arrivée de gros bâtiments, on va peut-être voir ce qu'on observe dans d'autres villes, à savoir que ça devient *in* de retourner dans les centres-villes, de prendre des bâtiments un peu plus vieillots et de faire des espèces de beaux condos, de beaux lofts pour être près des centres-villes, près d'où ça se passe.

Cette peur est justifiée par le fait que la majorité ou, à tout le moins, une bonne partie des logements qui ont été vendus pour construire la grosse bâtisse près de la Maison d'accueil pour sans-abri était réservée à des personnes aisées de 50 ou 60 ans. Donc, des personnes qui veulent se rapprocher de leur travail, des personnes qui veulent être là où ça bouge.

Mais où vont aller les moins bien nantis? Si on analyse l'étalement de la population d'une ville standard, nous retrouverons les familles à faible revenu au centre-ville, la classe moyenne dans les quartiers ceinturant ce centre-ville et la classe plus aisée dans des quartiers avantageusement situés. On peut retrouver ça dans toutes les villes et habituellement les classes moins favorisées se retrouvent dans les centres-villes. Pourquoi? Parce que les

maisons sont plus âgées et les loyers sont moins chers. Mais, qu'est-ce qui va arriver si justement on se retrouve dans le centre-ville avec des lofts, des condos, des appartements très chers? Les personnes moins nanties vont être obligées de quitter les centres-villes. Elles ne pourront pas aller dans les zones adjacentes, car elles sont déjà occupées par les personnes à classe moyenne qui possèdent des maisons. À ce moment-là, pour les personnes ou familles à faible revenu, la situation risque de se compliquer.

Nous, à la Maison d'accueil pour sans-abri, c'est avec une certaine appréhension que nous avons vu « nos nouveaux voisins » construire un énorme bâtiment de luxe de plus de 25 millions de dollars pratiquement dans notre cour! Il faut bien le dire, nous étions un peu préoccupés, car si la maison d'accueil est située à cet endroit, c'est qu'il y a des raisons!

À l'époque, pour trouver un bâtiment adéquat pour notre clientèle, nous avons dû visiter une vingtaine de maisons pour essayer de loger les sans-abri. Pourtant, les gens étaient contents de nous voir arriver, jusqu'à ce qu'on leur dise quelle clientèle on avait. Nous avons été refoulés de plusieurs quartiers qui ne voulaient rien savoir de nous. Nous avons cherché sans relâche et à force de chercher nous avons réussi à trouver l'endroit où nous sommes situés présentement. Nous étions contents de l'emplacement de la Maison d'accueil, car on est en plein cœur du centre-ville, là où doit être une maison de sans-abri. On ne dérange personne, ce sont des commerces autour de nous, on est chez nous. Il y avait un garage pas loin, un HLM en arrière, l'endroit idéal, quoi!

Aujourd'hui avec nos nouveaux voisins, on voit passer des Audi, BMW, Mercedes et toutes sortes de voitures de luxe. Ils sont gentils, mais on nous regarde un peu avec méfiance. Moi, je suis à peu près convaincu que d'ici quatre ou cinq ans, ceux qui se sont construits dans notre cour vont nous dire : « Hé les sans-abri, pas dans ma cour »!

Déjà, dès qu'il se passe quelque chose, que quelqu'un fait érafler sa voiture ou autre chose du genre, nous sommes pointés du doigt, car nous sommes les coupables par excellence! « Mon auto est brisée, c'est vous autres » disent-ils, même si leur voiture a été garée tout l'après-midi dans un stationnement d'un centre d'achat!

Si c'était juste les bris de voiture, ça pourrait aller. Mais à la Maison d'accueil pour sans-abri, il y a cinq ans, moins de 10 % de notre clientèle avait des problèmes d'ordre mental. Aujourd'hui, c'est plus de 60 %. Donc, lorsqu'ils vont voir le va-et-vient incessant de ces personnes-là autour de la Maison d'accueil, avec un comportement un peu bizarre... je ne crois pas que ce soit le genre de voisinage que les habitants de la grosse bâtisse voudront avoir.

Si nous sommes obligés de déménager en raison de l'intolérance de certains, ce sera la même chose pour bien des gens qui sont un peu dans la même situation que nous ou tout simplement sans le sou. Nous, à la Maison d'accueil pour sans-abri, je peux vous dire qu'on n'est pas riche! On a sué sang et eau pour trouver ce bâtiment-là et j'ai l'impression que dans un avenir rapproché, on va nous montrer la porte en disant : « Vous ne pourriez pas trouver un meilleur endroit pour vos sans-abri? » Je ne sais vraiment pas alors ce qui va se passer pour nous.

Le haut de la rue Racine est rendu très « classe », très « chic » et c'est très bien. Maintenant, il y a le bas de la rue Racine qui commence à être dans la mire des promoteurs; à plus ou moins long terme, ça va nous pénaliser, c'est certain!

Quelle va être l'adresse de la Maison d'accueil pour sans-abri dans quelques années? Je ne le sais pas. Où vont loger toutes ces personnes à faible revenu si la revitalisation du centre-ville ne cible que les nantis? Bonne question.

Si vous priez, j'espère que vous allez prier un peu pour nous!



# L'AMÉNAGEMENT ÉCOLOGIQUE DES BOISÉS URBAINS : L'EXEMPLE DES VERTS BOISÉS DU FJORD

**Jean DÉSY**

**Julien PETITCLERC**

## **Les Verts Boisés du Fjord**

Depuis sa création en 1997, *Les Verts Boisés du Fjord* (LVBF) mobilise l'essentiel de ses énergies dans la « protection, la mise en valeur et l'accessibilité » des boisés urbains du territoire saguenéen, et en particulier des boisés municipaux « orphelins », surtout des coulées ou des crans naturellement peu accessibles. Si le bénévolat peut faire des miracles, les subventions et l'appui enthousiaste des élus lui donnent l'indispensable énergie pour arriver, dans le cadre optimal d'une politique de foresterie urbaine. Voyons un peu les problèmes auxquels se bute encore toute intervention dans le domaine, mais surtout les objectifs, les stratégies et les arguments de « vente » mis de l'avant pour réaliser cet aménagement écologique visé des boisés urbains.

### **Problématique et constat :**

Au départ de l'aventure, et tout au long du chemin, les obstacles sont nombreux pour un organisme volontaire :

- Une tendance lourde du loisir contemporain à l'individualisme dans la pratique du plein air et la région ne fait pas exception;
- cette pratique libre se manifeste davantage pour la randonnée pédestre, même si notre Club de marche attire plusieurs marcheurs;
- au Saguenay, on recense jusqu'à sept organismes différents responsables de la gestion des sentiers, chapeautés par le Service des sports et du plein air de la ville;

- si cette même ville consent à financer le développement de sentiers, elle peine à dégager les sommes nécessaires à leur entretien;
- une signalisation insuffisante et hétéroclite décourage souvent le marcheur;
- enfin, cette course à obstacles décourage, à leur tour, bon nombre de bénévoles qui quittent le navire.

### **Un coup de barre décisif en 2008**

Encouragé par la volonté graduelle de la ville d'affecter à son Service des sports et du plein air (SSPA) une ressource à temps plein au plein air (il était temps pour une ville de 145 000 citoyens!), LVBF entreprend un vaste inventaire qualitatif et quantitatif de l'état des sentiers pédestres d'une vingtaine de boisés urbains de Ville de Saguenay. C'est ainsi qu'à l'aide d'une grille d'évaluation aux 25m, nous avons parcouru et formellement caractérisé 34 sentiers (totalisant 18 km) les plus fréquentés, pour une cinquantaine non caractérisés.

Des graphiques et des cartes ont donc permis de connaître et de cartographier :

- La catégorie et le potentiel de ces sentiers (semi-urbains ou rustiques, à potentiel élevé, bon, moyen ou faible);
- leur tenure (municipale, institutionnelle ou privée);
- leur localisation par géoréférencement.

### **Une tournée de persuasion par arrondissement en 2009**

Fort de ces résultats et grâce au montage de diapositives d'un écostagiaire Katimavik, LVBF et le SSPA entreprennent une tournée des arrondissements pour convaincre les élus et les directions de l'importance cruciale d'investir sur trois ans dans la mise à niveau des sentiers, mais également dans leur entretien, au-delà de cette période intensive de réhabilitation. Il fallait aussi les impliquer dans les priorités d'intervention liées aux besoins connus de leurs concitoyens, tout cela en symbiose avec les

autres gestionnaires de sentiers. C'est ainsi qu'un Plan d'action détaillé sur trois ans, associé à des frais d'exploitation précis, a vu le jour au SSPA, fruit d'une étroite collaboration de tous les intervenants.

L'argumentaire clé de notre démonstration fut l'évaluation annuelle des sommes investies de 2002 à 2008 dans le développement et l'entretien des sentiers des boisés urbains de Saguenay, par LVBF, incluant :

- Les subventions de toutes natures consenties par des organismes subventionnaires sollicités par LVBF (381 000 \$);
- le bénévolat de nos membres, sur la base de calcul minimale de 10 \$/heure (210 400 \$);
- les dons institutionnels de l'UQAC et du cégep (locaux, équipements, services divers : 45 000\$);
- pour un total de 91 000 \$/an sur sept ans, ou une moyenne par personne de 0,62 \$, totalisant 80 000 \$/an, somme annuelle réclamée à la ville pour la santé de ses boisés pour les trois années suivantes.

Une forte concentration des mises à niveau se situant à Chicoutimi ( $\pm 75\%$ ), on ne sera pas surpris d'une meilleure écoute des demandes de LVBF, dans cet arrondissement, au-delà même de sommes ponctuelles allouées à notre organisme, a porté nos doléances en haut lieu et récemment réussi à convaincre le conseil municipal de la pertinence d'un financement statutaire récurrent de niveau déjà acceptable pour remplir notre mission.

Bref, cinq recommandations ressortent de cette tournée mémorable :

- Mise en place d'un système de signalisation commune pour tous les sentiers.
- Mise à niveau de la vingtaine de sentiers déjà caractérisés.
- Entretien annuel des sentiers par la suite.
- Information et promotion accentuées auprès de la population.

- Élaboration annuelle d'un Plan d'action triennal.

## **2010 : Plusieurs objectifs atteints**

En fin de compte, LVBF semble avoir obtenu quelques gains appréciables pour l'aménagement écologique des boisés urbains :

- Une bonne écoute des décideurs, en particulier ceux de l'arrondissement de Chicoutimi, qui ont compris le message et sans doute influencé les décisions de la grande ville;
- les sentiers pédestres sont de plus en plus perçus comme des « **infrastructures vertes** », au même titre que toute infrastructure routière, sanitaire, culturelle ou économique;
- les élus disposent maintenant chaque année d'une consignation factuelle et financière des travaux effectués l'année précédente dans les sentiers ciblés et en mesure d'apprécier la pertinence des investissements consentis; simultanément, le Plan d'action triennal leur est présenté;
- le SSPA et le Service des communications de la ville ont élaboré un Plan de signalisation cohérent pour tous les sentiers, ceux du parc de la rivière du Moulin ayant servi de modèle;
- le conseil municipal a accepté le principe d'une base de financement annuel pour le développement et l'entretien du réseau de sentiers, reconnaissant du même coup la pertinence et le bon travail de l'organisme porteur. L'utilisation du vélo, l'environnement et les forêts urbaines sont ainsi consacrés par la ville comme des créneaux porteurs de la qualité de la vie à coûts modiques pour la ville;
- l'engagement bénévole s'en trouvera sans doute encouragé, ce qui pour l'instant se matérialise à petits pas.

## **Ce qui reste encore à développer**

Différents enjeux de taille émergent des mouvances sociétales, de l'échelle planétaire aux échelles locales et régionales, enjeux qui déterminent des tendances lourdes sur le plan socio-environnemental. Qu'on pense seulement à la préservation de la biodiversité – y compris en milieu urbain –, à la consolidation et l'expansion des espaces verts, à l'éclosion des regroupements de quartiers pour contrer l'anomie sociale, ou à la nécessaire implication des municipalités dans l'amélioration du cadre de vie des citoyens.

C'est ainsi que la mobilisation déjà amorcée par LVBF et plusieurs organismes gestionnaires de boisés urbains, devra s'accroître autour de ces quelques axes majeurs :

- Améliorer la biodiversité et l'état de santé général des populations d'arbres de ces boisés, par des plantations d'essences appropriées, la création de puits de carbone temporaires et permanents, l'assainissement des peuplements, l'éducation relative à l'environnement (ÉRE), sur les lieux mêmes, etc.;
- développer un réseau de corridors verts entre les boisés sous aménagement, en leur intégrant des parcelles présentement sans vocation ou qui appartiennent à d'autres pouvoirs publics, voire même à des propriétaires privés;
- développer des écoquartiers qui permettraient, entre autres projets, de soutenir la vitalité des boisés par des activités bénévoles citoyennes. Idéalement composés de citoyens riverains des boisés, d'écoles à proximité et d'associations de plein air, ces écoquartiers protégeraient, entretiendraient et profiteraient quotidiennement des aménités si précieuses fournies par leur boisé;

- s'assurer que les propositions de LVBF au Schéma d'aménagement et de développement de la ville soient mises en œuvre par le Plan d'urbanisme, à court, moyen et long termes.

Le travail bénévole et acharné de membres convaincus de leur cause a permis à l'organisme *Les Verts Boisés du Fjord* de faire progresser de façon déterminante la protection des boisés urbains au Saguenay. Il reste à consolider les acquis, à adapter les infrastructures d'accueil aux usagers, tout en renforçant la protection du patrimoine et, bien sûr, à poursuivre l'éducation populaire à cet effet.

Enfin, il existe un dernier défi : amener les générations X et Y à s'intéresser plus activement à cette cause, afin d'assurer la relève de notre organisme, mais aussi de tous ceux qui œuvrent tous les jours à cette cause cruciale pour la survie et le mieux-être de la nature... et de l'humain.

# LA VILLE DE DEMAIN SERA VERTE OU NE SERA POINT : POUR UNE POLITIQUE DE CONSERVATION ET DE MISE EN VALEUR DES MILIEUX NATURELS ET DES PAYSAGES À SAGUENAY

Jean DÉSY

Gille TREMBLAY

*Les Verts Boisés du Fjord*

## Introduction

Le présent texte s'inscrit dans le cadre d'une vaste réflexion de nature prospective, amorcée à l'automne 2007 par la Fiducie foncière *Les Verts Boisés du Fjord* (LVBF), sur le thème de la ville de demain et les enjeux et défis reliés à l'aménagement du territoire et au cadre de vie de la population saguenéenne dans le futur.

Afin d'alimenter et d'enrichir localement le débat sur ces questions, d'abord chez les décideurs publics et institutionnels et ensuite dans la population en général, notre réflexion a porté jusqu'à maintenant sur trois grands axes de développement des connaissances, à savoir les évolutions possibles et contrastées à long terme du cadre de vie saguenéen :

- **Premièrement**, en matière de politiques de foresterie urbaine dans un contexte de changements climatiques;
- **deuxièmement**, de biens et services rendus par les infrastructures vertes existantes sur l'ensemble du territoire et enfin;

- **troisièmement**, de stratégies de conservation et de mise en valeur des paysages, dans une perspective de développement durable à long terme<sup>1</sup>.

## **1. Mission de l'organisme**

D'entrée de jeu, mentionnons que la mission première de la Fiducie foncière *Les Verts Boisés du Fjord* est de valoriser l'arbre et la végétation en général ainsi que protéger, conserver et mettre en valeur les paysages et les espaces boisés (corridors de végétation « verts » et milieux humides « bleus ») sur l'ensemble du territoire urbanisé de Saguenay et ce, pour le maintien de la biodiversité locale, le bénéfice du citoyen et sa qualité de vie en général. Aussi, nous considérons en tout premier lieu que le maintien de la biodiversité en général est une composante essentielle du **développement durable**, tant en milieu naturel (biodiversité sauvage) qu'en milieu géré par l'être humain (biodiversité domestique).

## **2. Une nécessaire mise en contexte préalable**

La Convention sur la biodiversité écologique adoptée lors du sommet planétaire de Rio de Janeiro, le 5 juin 1992, a d'ailleurs défini le terme de biodiversité comme étant la variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie (diversité au sein des écosystèmes, au sein des espèces et entre espèces). La biodiversité concerne donc tout le vivant et la dynamique des interactions possibles au sein du vivant. Dans cette perspective et

---

<sup>1</sup>Dans cette perspective, le colloque sur la revitalisation des espaces centraux : enjeux et voies d'avenir pour les villes moyennes, organisé par le Groupe de recherche et d'intervention régionales de l'Université du Québec à Chicoutimi est arrivé à point nommé afin de nous permettre d'élargir quelque peu notre auditoire et surtout d'exprimer un point de vue dissident en regard du système de pensée unique qui prévaut actuellement à Saguenay.



à l'instar des interventions formulées récemment lors du Sommet sur la biodiversité de Montréal en avril 2010, nous considérons également que les corridors bleus ainsi que les espaces verts boisés naturels ou aménagés en territoire urbain sont déjà, au même titre que les infrastructures de services publics municipales, des infrastructures naturelles de production de biens et services (tangibles et intangibles). En effet, ces infrastructures de production sont principalement caractérisées par la présence en zone urbaine de plusieurs systèmes productifs naturels en interaction constante et essentielle au maintien de la biodiversité et de la vie sur Terre (écoterritoires).

## **2.1 Diversité des prestations de services**

En fait, pour donner une idée beaucoup plus juste de l'importance des infrastructures bleues et vertes en zone urbaine, nous ferons état dans les pages qui vont suivre d'une analyse descriptive détaillée de la diversité des prestations de services (rôles) sur l'ensemble du territoire municipal, de la valeur et des coûts directs et indirects engendrés par le manque d'intérêt manifesté par les administrations publiques en ce qui a trait à la protection, à la conservation et à la mise en valeur des zones de végétation naturelle en territoire urbanisé.

### **2.1.1 Récréation extensive et de récréotourisme saisonnier**

Les infrastructures vertes, ce sont d'abord des systèmes naturels qui conviennent tout particulièrement à la récréation extensive de plein air et au récréotourisme saisonnier. En régions éloignées par rapport aux grands centres, elles contribuent, entre autres, à faciliter le recrutement ainsi que la fixation de la main-d'œuvre (jeune et de plus en plus spécialisée) dans les petites, moyennes et grandes entreprises industrielles et de services. Elles aident aussi à combattre le stress de la vie urbaine au quotidien, en favorisant le maintien et l'amélioration de la santé physique et mentale, ainsi que la qualité de vie des citoyens par le développement de l'activité physique, récréative, sportive,

pédagogique, ludique, écotouristique, etc. Le coût de remplacement à payer pour leur disparition croissante se traduit dans les faits par un déclin progressif et sournois de la productivité de la main-d'œuvre et des entreprises, mais aussi en matière de dégradation de la qualité et des conditions de vie urbaine pour l'ensemble de la population en général. On parlera dans ce cas-ci d'une « externalisation » ou d'un transfert des coûts sociaux vers les systèmes de santé et d'assurance collective (absentéisme, épuisement professionnel, stress, troubles du sommeil, déficit d'attention, etc.).

### **2.1.2 Production d'oxygène, de filtration et d'épuration de l'air ambiant**

La polyvalence et l'utilité des écosystèmes naturels ne s'arrêtent pas uniquement à ces quelques aspects. Ils accomplissent aussi d'importantes prestations de services méconnues et grandement sous-estimées en matière de production d'oxygène, de filtration, de séquestration du carbone atmosphérique (GES) et enfin d'épuration de l'air ambiant (ozone troposphérique « O<sub>3</sub> » mesuré au niveau du sol et principal constituant chimique du smog urbain). Le coût de remplacement se reflète dans ce cas-ci, par une autre forme de déclin et de dégradation systémique de la qualité et des conditions de vie en zone urbaine encore une fois pour les populations vieillissantes, déjà fragilisées ou à faible revenu. Avec pour conséquences immédiates que cette nouvelle dynamique de coûts de système en spirale entraîne une nouvelle externalisation des coûts sociaux vers les systèmes de santé et d'assurance collective (traitement des maladies respiratoires et mortalités liées à la présence du smog en zone urbaine).

### **2.1.3 Climatisation et régulation des températures de l'air ambiant**

En ce qui concerne cet aspect, les spécialistes de la question urbaine considèrent par ailleurs que les infrastructures vertes fournissent également une somme inestimable de biens et

services en matière de climatisation et de régulation de la température de l'air ambiant (extérieure et intérieure), tant en période estivale qu'hivernale. En fait, dans un environnement urbain boisé, c'est même l'ensemble des populations qui en bénéficie. Particulièrement celles qui sont déjà fragilisées par les canicules et les changements climatiques en milieux urbains (îlots de chaleur), c'est-à-dire les personnes âgées, les malades chroniques et les enfants. La valeur de remplacement se mesure ici aussi en matière de dégradation de la qualité et des conditions de vie urbaine pour l'ensemble de la population et ensuite par une externalisation des coûts vers les systèmes de santé et d'assurance collective (mortalité et hospitalisation à la hausse). Enfin, dans le cas des populations urbaines plus favorisées, ces coûts vont se traduire en premier lieu, par l'achat de climatiseurs ou de résidences secondaires en zones de villégiature, en second lieu, par une hausse substantielle de la consommation énergétique.

#### **2.1.4 Régulation et rétention des eaux**

Un autre aspect important et non négligeable de prestations de services offertes sur le plan socio-économique par les infrastructures vertes concerne cette fois leur capacité évidente, voire incontestable en matière de régulation des crues printanières et de rétention des eaux de ruissellement en surface. En d'autres termes, ce sont d'excellents systèmes naturels de contrôle des inondations, débordements et refoulements des eaux. Le coût de remplacement de cette prestation de services, plus évident cette fois, sera déterminé en dernier essor par une externalisation ou un transfert direct des coûts de système vers le contribuable. En effet, nombreux sont les citoyens qui connaissent déjà les risques associés aux problématiques de refoulements d'égouts en zone urbaine, ainsi que les nécessaires travaux de réfection d'infrastructures qui s'ensuivent en amont ou en aval des zones urbaines affectées.

### **2.1.5 Filtration et épuration des eaux de surface**

Dans de nombreux cas, les biens et services rendus par les infrastructures vertes ne nous apparaissent pas toujours évidents, mais ils n'en sont pas moins tout aussi importants et nécessaires au maintien de la qualité de vie des populations urbaines. C'est notamment le cas des zones de végétation agissant à la fois comme système naturel de filtration et d'épuration des eaux de ruissellement de surface (les plantes étant des filtres naturels pour les eaux de surface). La valeur de remplacement de cette prestation de services sera généralement déterminée par l'ensemble des coûts municipaux nécessaires à la filtration de l'eau potable, au remblayage des coulées, à l'installation, à l'entretien et au remplacement des conduites pluviales (canalisations) installées en zones humides (canalisation des ruisseaux).

### **2.1.6 Stabilisation des sols**

Toujours sur le plan socio-économique, les infrastructures vertes fournissent également aux municipalités du Québec des prestations de services essentielles en matière de stabilisation des sols, en particulier contre les risques associés aux glissements et décrochements de terrain en sol argileux et au lessivage des sols en zone riveraine littorale (ingénierie végétale); bref, des systèmes naturels de stabilisation par excellence. Dans le meilleur des cas, la valeur de remplacement des biens et services rendus aux administrations municipales se mesure en matière de coûts de stabilisation, de sécurisation et de remise en état des lieux ou d'ensemencement et de renouvellement de la faune aquatique pour cause de destruction des habitats fauniques. Cependant, dans le pire des scénarios, les coûts de remplacement (autre externalisation) doivent également inclure l'ensemble des dommages occasionnés à la propriété et parfois même à la santé et à la vie des individus.

### **2.1.7 Décontamination des sols**

Dans le même registre, les infrastructures vertes interviennent aussi comme un des principaux systèmes naturels de décontamination et de recyclage des sols dégradés en zone urbaine. Pour une municipalité, la valeur de remplacement sera déterminée dans ce cas-ci dans un premier temps par la perte de revenus de taxation en provenance de l'assiette fiscale (terrain vacant contaminé) et dans un deuxième temps, par les coûts associés à la décontamination et à la réhabilitation des sols en terrain contaminé.

### **2.1.8 Intégration architecturale et encadrement paysagique**

Les infrastructures vertes ce sont aussi des systèmes d'encadrement naturel qui favorisent la vie de quartier, de même que l'animation du parc immobilier. Ce type d'infrastructures va aussi faciliter l'intégration architecturale et paysagique des différentes fonctions urbaines compatibles ou incompatibles sur l'ensemble du territoire municipal (fonctions résidentielle, commerciale, industrielle, institutionnelle, etc.). Pour leur part, les firmes d'évaluation et de courtage immobiliers estiment d'ailleurs qu'elles contribuent, dans une mesure fortement appréciable au maintien, voire à la valorisation de l'assiette fiscale des municipalités. Le coût de remplacement se manifeste ici par une diminution substantielle des revenus de taxation en provenance de l'assiette fiscale. Dépréciation elle-même consécutive à la détérioration de la qualité et des conditions de vie urbaine, de la valeur marchande du parc immobilier et du potentiel d'attraction pour les nouveaux acheteurs (loi de l'offre et de la demande).

### **2.1.9 Insonorisation, confinement et dispersion du bruit urbain**

Ce sont aussi d'excellents systèmes naturels d'insonorisation, de confinement et de dispersion du bruit ambiant engendré par la circulation sur les grandes artères. Le coût de remplacement s'exprime dans ce cas-ci par une diminution sensible des revenus de taxation provenant de l'assiette fiscale résidentielle en raison

de l'effet « *trou de beigne* » consécutif à la diminution de la qualité et des conditions de vie en zone centre-ville (perte de capacité auditive, augmentation du stress, paupérisation, etc.), de la migration des services connexes en périphérie, d'une baisse du potentiel d'attraction pour les nouveaux acheteurs et d'une diminution de la valeur marchande du parc immobilier local.

### **2.1.10 Décomposition de la matière organique**

Sur les plans écologique et environnemental, les infrastructures vertes agissent d'abord comme systèmes naturels de décomposition et de compostage des matières organiques. Elles produisent les substrats végétaux ainsi que les supports au développement des organismes et micro-organismes nécessaires au maintien et à la reproduction de la vie sur terre. Elles produisent, entre autres, aux fins agricoles et horticoles, des matériaux de fécondation et d'enrichissement des sols (terres végétales, compost, litières, paillis et autres amendements organiques). Dans le calcul de la valeur de remplacement, il faudra nécessairement inclure l'ensemble des coûts de système reliés à l'enlèvement, à l'enfouissement et à l'élimination des matières organiques résiduelles par les municipalités, ainsi que tous ceux générés annuellement par les particuliers, les entreprises et les institutions pour l'achat d'engrais de substitution destinés à l'entretien et à la croissance des végétaux en agriculture et en aménagement paysager.

### **2.1.11 Nidification et de reproduction des espèces fauniques et végétales.**

En terminant, les infrastructures vertes sont également nécessaires au maintien des systèmes de nidification de la faune ailée, mais aussi, et surtout, à la reproduction de la plupart des espèces fauniques, végétales et génétiques sur terre. Dans ce cas-ci, le coût de remplacement peut sembler difficile à évaluer. On considère toutefois qu'une baisse de la biodiversité locale entraîne inévitablement une détérioration significative de la

qualité de vie citadine et à terme, un appauvrissement du cadre culturel nécessaire à l'enrichissement des collectivités locales.

## **2.2 Considérations générales**

Bref, à ce stade-ci, ce que l'on doit retenir de l'ensemble des considérations qui précèdent, c'est que :

Premièrement, la valeur des biens et services (en matière de prestation et de remplacement) offerts aux citoyens et produits de façon permanente par les infrastructures vertes existant sur le territoire de Saguenay, n'a pratiquement jamais été comptabilisée ou prise en compte dans les budgets annuels de fonctionnement de la municipalité et encore moins dans ses plans triennaux d'investissement.

Deuxièmement, ce sont des infrastructures naturelles de production de biens et services dont on ignore généralement l'existence, la fonction ainsi que les rôles déterminants joués sur les plans technico-économique, écologique, socio-environnemental, esthétique et culturel, mais dont on constate toujours et inexorablement l'absence en zone urbaine.

Enfin troisièmement, même si la valeur de remplacement des biens et services rendus nous apparaît significativement importante à ce stade-ci, dans les faits les coûts engendrés par l'absence de sensibilité des décideurs publics pour ces questions sont généralement externalisés vers les systèmes de santé, d'assurance collective, voire en définitive vers le contribuable.

### **3. Analyse critique du nouveau schéma d'aménagement et de développement de Saguenay**

#### **3.1 Encadrement végétal en zone résidentielle**

Sil'on considère que la fonction résidentielle accapare la majeure partie de l'espace urbanisé annuellement à l'intérieur des différents périmètres d'urbanisation de Saguenay, nous saluons avec un grand intérêt les nouvelles orientations manifestées par la municipalité à l'effet de vouloir mieux :

- Consolider et compléter les secteurs résidentiels existants;
- préserver et améliorer la qualité des milieux résidentiels existants;
- diriger l'expansion urbaine dans les zones localisées en continuité de la trame urbaine existante;
- assurer une gestion des aires commerciales, industrielles et autres dans la trame résidentielle.

La municipalité pourra ainsi mieux limiter et circonscrire les nouveaux développements à l'intérieur des périmètres d'urbanisation connus et finalement mieux aménager notre territoire. Toutefois, si ces nouvelles intentions peuvent nous sembler souhaitables et même prioritaires, ces orientations ne sont et ne seront certainement pas sans effets ni impacts sur la pérennité, le maintien et l'avenir même de la couverture végétale existante, à l'intérieur des différents périmètres d'urbanisation de Saguenay et partant, sur la qualité des milieux de vie en général, à plus long terme. En effet, avec la raréfaction croissante des terrains disponibles pour la construction résidentielle à l'intérieur de la conurbation Chicoutimi – Jonquière – La Baie, en raison principalement de la présence des grandes concentrations de services et d'emplois, on assiste maintenant depuis quelques années à une augmentation significative de la pression urbaine et surtout de l'intérêt des promoteurs pour les zones actuellement localisées sur affleurement rocheux, sous couverture végétale et même à contre-pente par rapport aux réseaux de drainage



existants. Cette tendance se trouve même accentuée par le fait que les entrepreneurs acquièrent dorénavant leurs terrains à un coût marginal relativement faible en raison des contraintes associées à leur développement et disposent désormais de toute la technologie, de l'équipement et de l'expertise nécessaires pour procéder à une mise en valeur de ces terrains à un coût économique « acceptable ». Enfin, nous ne sommes évidemment pas convaincus que le seul objectif de « maintenir et développer une forêt urbaine et les éléments naturels qui la composent (ravins et collines) » sera suffisant à plus long terme pour maintenir et conserver la pérennité des zones boisées actuelles situées à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, lesquelles vont disparaître rapidement à ce rythme et ce, dans un futur rapproché. Pour résoudre ce dilemme, les recommandations de la Fiducie foncière LVBF à cet effet, pourraient se résumer ainsi :

- Mieux préciser et circonscrire à l'intérieur des périmètres d'urbanisation (au règlement de zonage municipal), les zones boisées prioritaires à conserver pour le futur. Saguenay pourrait ainsi se fixer à plus long terme une cible de conservation pouvant éventuellement atteindre un ratio de  $\pm 8\%$  laissé à l'état naturel à l'intérieur de la zone urbaine. La jurisprudence actuelle au Canada et au Québec donne en effet toute la marge de manœuvre et fournit toutes les garanties juridiques nécessaires aux administrations municipales pour procéder à la mise en œuvre de zones ou de corridors verts favorisant la biodiversité;
- procéder à l'intérieur des territoires de conservation retenus et en collaboration étroite avec les institutions éducatives présentes sur le territoire, à des études de caractérisation du patrimoine faunique et végétal. Pour conserver, il importe d'obtenir une meilleure connaissance sur la biodiversité locale du milieu;
- encadrer les nouveaux développements domiciliaires réalisés en zone boisée par de nouvelles normes de conservation de la

couverture végétale existante et applicable d'une part, lors de l'ouverture de la rue par l'entrepreneur et d'autre part, lors de la construction et de la mise en valeur des terrains;

- appliquer des mesures de mitigation favorisant un aménagement positif et harmonieux de l'espace résidentiel. Par exemple, l'application de ratios de plantations d'arbres d'alignement en bordure de rue lorsque les promoteurs et constructeurs ne peuvent pas procéder à la conservation du patrimoine végétal existant;
- adopter une réglementation plus contraignante sur la conservation afin de compléter et d'harmoniser localement l'application de l'article n° 22 (sur le régime hydrique) de la loi sur la qualité de l'environnement du MDDEP. Ce règlement stipule que la conservation de la bande riveraine littorale située en bordure d'un ruisseau ne s'applique que lorsque le bassin de drainage du ruisseau visé est supérieur à 100 hectares de superficie de terrain; cette loi a d'abord été conçue pour préserver la pérennité du territoire agricole. Pour les superficies inférieures à 100 hectares, le promoteur n'est aucunement tenu de procéder à la conservation du ruisseau et de toute sa végétation riveraine. Il peut donc, sans problème, procéder à des opérations de remblayage, ce qui laisse ainsi une très importante marge de manœuvre au promoteur. Le nouveau règlement municipal devrait fermer cette porte ou, à tout le moins, favoriser la négociation sur des compromis « gagnant / gagnant » acceptables pour les deux parties et prévoir des mesures de mitigation en cas de reprofilage nécessaire des ruisseaux. Cette mesure assurerait à elle seule une meilleure conservation de la couverture végétale en arrière-lot, tout comme c'est le cas dans les nouveaux lotissements aux États-Unis et dans les pays anglo-saxons en général;
- pour les quartiers résidentiels existants, adopter et mettre en œuvre une politique de l'arbre (entretien de la végétation existante, plantation d'arbres de rue en alignement,

élaboration d'une charte des responsabilités du propriétaire, etc.). À cet égard, on pourrait sans crainte s'inspirer des chartes actuellement en vigueur dans les villes de Québec et de Montréal;

- procéder à l'adoption d'une politique générale de plantation d'arbres sur la propriété publique en fonction du principe suivant : à chaque naissance, un arbre planté, un tuteur attribué (chaque nouveau-né ayant son arbre);
- enfin, procéder à l'aménagement de puits de carbone pour la captation et la séquestration des gaz à effet de serre, sur les terrains déboisés et non développables et exploitables pour la construction.

### **3.2 Les fonctions à vocation économique**

À cet égard, nous soulignons l'intérêt manifeste des nouvelles orientations proposées par la municipalité en matière de développement économique local et particulièrement les intentions de Saguenay à l'effet de :

- Reconnaître et développer les centres-villes de Jonquière, Chicoutimi, La Baie ainsi que les centres d'affaires d'Arvida et de Kénogami comme des pôles de services;
- renforcer l'image distinctive et créer des milieux de vie attrayants et multifonctionnels avec les centres-villes et les centres d'affaires;
- consolider l'activité commerciale régionale et orienter le développement commercial de grandes surfaces vers des centres d'activités existants correspondant au boulevard Talbot, au secteur René Lévesque-Saint-François-Harvey;
- consolider les concentrations commerciales actuelles sur les grandes artères Sainte-Geneviève, Bagot, Sixième Rue / du Port et du Royaume;

- favoriser une vocation para-industrielle pour les artères Saint-Paul, du Royaume et du Port en complémentarité avec les artères régionales, les centres-villes et les centres d'affaires;
- conserver le dynamisme et le développement des zones de grandes industries;
- requalifier le site industriel désaffecté de l'ancienne usine Abitibi-Consol à La Baie;
- soutenir le développement industriel et para-industriel dans les parcs industriels de Jonquière, du Haut-Saguenay et du Transfoparc;
- convertir les parcs industriels d'Arvida, de La Baie et de celui en bordure du Boulevard Talbot en secteur mixte.

Il nous apparaît qu'il ne peut y avoir de « conservation » sans au départ une solide dynamique de développement local articulée autour des principales composantes des secteurs tertiaire et secondaire de notre économie. Cependant, ces grandes zones à vocation économique multifonctionnelle sont néanmoins, et malgré tout leur potentiel de développement sur le plan local, des îlots « anthropiques » en grande partie bétonnés, vidés de toute végétation ou de cadre naturel et susceptibles de concentrer et d'accumuler des concentrations extrêmes de chaleur et de froid (humide) en périodes estivale et hivernale et ce, particulièrement avec les changements climatiques auxquels notre monde doit s'adapter. À ces concentrations extrêmes, il faut bien sûr ajouter celles générées et accumulées de façon systémique par l'ensemble du réseau routier et artériel de la municipalité. Ces conditions traduisent selon nous des indices croissants d'inconfort urbain et d'absence de convivialité. Comme c'est toujours la population qui en paie le prix, pour résoudre harmonieusement ces problématiques la Fiducie foncière LVBF recommande de :

- Modifier les réglementations de zonage et de construction afin d'obliger les entreprises et les institutions privées ou publiques, lors de l'obtention d'un permis de construction ou de

- rénovation, à introduire sur le lieu des travaux des composantes végétales substantielles et viables pouvant même soutenir la vie dans des environnements urbains hostiles afin de réduire l'importance des surfaces bétonnées et imperméables et favoriser la biodiversité;
- créer un mécanisme municipal de négociation gagnant/gagnant pour l'ensemble des parties (entreprises et institutions privées et publiques) et visant à introduire au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) les composantes définies au premier point, lors de demandes et d'analyse des dossiers d'amendement au règlement de zonage ou de dérogations mineures ou de PIIA (Plan d'implantation et d'intégration architecturale);
  - joindre des dispositions réglementaires visant l'obtention de ratios de conservation de la couverture végétale dans les zones boisées sous réglementation P.A.E. (Plan d'aménagement d'ensemble);
  - favoriser le développement et la transposition au plan local saguenéen des expériences réussies de revégétalisation du tissu urbain à vocation économique par les employés de certaines grandes entreprises montréalaises de la finance et de la distribution (Caisses populaires Desjardins et Société des alcools du Québec);
  - procéder à la réalisation d'une étude aérienne des îlots de chaleur en zone urbaine sur le territoire saguenéen au moyen d'une caméra thermique à haute sensibilité.

### **3.3 Mise en valeur du territoire agricole**

Encore une fois, nous approuvons sans réserve les orientations proposées par les autorités municipales de Saguenay en matière de protection, de conservation de l'intégrité et de mise en valeur du territoire en zone agricole permanente et particulièrement les intentions de la municipalité à l'effet de :

- Protéger et mettre en valeur la zone agricole permanente en accordant la priorité aux activités et aux exploitants agricoles;
- favoriser le développement et la mise en valeur des activités agricoles;
- protéger les composantes paysagères et les milieux d'intérêt de la coupe forestière.

À notre avis, c'est en sillonnant à vélo le territoire agricole, à travers ses nombreux rangs et routes rurales, qu'on peut observer avec le plus d'intérêt la beauté, la convivialité ainsi que la diversité des paysages offerts sur l'ensemble du territoire saguenéen : paysages agraires, agroforestiers, naturels, humanisés, aquatiques et emblématiques, etc. Si louable et pertinente soit-elle, la volonté manifestée par Saguenay de procéder à une mise en valeur harmonieuse du territoire agricole serait également fort bien desservie par un maillage avec une vocation écotouristique au bénéfice des exploitants agricoles, de l'élite sportive et de la population en général. Cette mise en valeur pourrait prendre diverses formes telles que l'élaboration de circuits pédestres et cyclables axés sur la découverte et l'interprétation des différentes formes du paysage (relief, géomorphologie, végétation, etc.), la connaissance et la reconnaissance sur le terrain des divers types de productions agricoles (maraîchères, laitières, animales, etc.), la réalisation de fresques végétales, la mise en place de circuits de distribution de produits du terroir, l'identification des différentes formes architecturales du bâti et enfin, le développement de la performance et de l'activité physique en général dans le cadre de

circuits cyclables spécialisés. Les principales recommandations de la Fiducie foncière LVBF à cet effet se résument ainsi :

- Procéder à une analyse fine et détaillée des potentiels et contraintes associés à la mise en valeur du patrimoine agricole pour chacun des rangs dans les trois arrondissements saguenéens et proposer des solutions originales, afin de faciliter et favoriser la mise en valeur des potentiels et tenter de résoudre les problématiques contraignantes observées sur le terrain (circuits d'intérêt, nuisance, relève agricole, etc.);
- procéder à une analyse fine et détaillée (identification et catégorisation au moyen d'inventaires photographiques et cartographiques) des différents paysages d'intérêt observables en territoire agricole;
- procéder à la mise en œuvre d'une expérience pilote de plantations arborescentes à grands diamètres de ramure et en banquette en bordure d'un rang cible de la zone agricole saguenéenne, inspirée du modèle des routes rurales paysagères observées dans le Midi et le sud de la France;
- identifier et protéger, en zone agricole, les paysages naturels à conserver et mettre en valeur dans le cadre d'une stratégie de développement axée sur la filière récréotouristique;
- encourager la réalisation de fresques végétales paysagères et agrotouristiques par les agriculteurs en zone agricole ainsi que l'aménagement de postes d'observation à la disposition des cyclistes, piétons et des touristes. Autre exemple de mise en valeur : organisation de concours annuels de fresques pour le développement et la valorisation de l'expertise locale en ce domaine, etc.;
- procéder à l'aménagement de puits de carbone pour la captation et la séquestration des gaz à effet de serre, sur les sols impropres à l'agriculture en territoire agricole.

### **3.4 La fonction forestière**

La Fiducie foncière LVBF ne peut qu'être d'accord avec les orientations de conservation et de mise en valeur proposées par Saguenay en ce qui a trait à la vocation forestière sur les TPI (terres publiques intramunicipales) en périphérie des territoires urbains et agricoles et particulièrement les propositions à l'effet de :

- Favoriser un développement polyvalent du milieu forestier tout en respectant les principes du développement durable;
- préserver les composantes paysagères et les milieux d'intérêt;
- contrôler le développement des usages non agricoles et forestiers tout en respectant les principes du développement durable.

En principe, les corps publics et les organisations œuvrant en milieu forestier font de la planification, de la conservation et de la mise en valeur du territoire forestier au bénéfice de la ressource et des différentes catégories d'usagers et utilisateurs de la forêt. À cet égard, si les intentions de la municipalité sont louables, nous estimons qu'elles ne vont cependant pas assez loin dans sa façon d'articuler et d'arrimer concrètement l'exploitation des ressources du territoire en fonction des orientations de développement retenues. Il est bien d'énoncer de beaux principes de développement durable et de belles orientations en matière de polyvalence, de conservation et de mise en valeur de la ressource et des paysages. Toutefois, pour faire du développement durable et de la conservation en matière de foresterie, il faut préalablement développer une expertise spécialisée en la matière et obtenir au moyen de partenariats avec les institutions d'enseignement et de recherche existantes, une connaissance approfondie du territoire forestier visé, c'est-à-dire la réalisation sur une base exhaustive des inventaires suivants : profil des populations occupant le territoire, évolution de la mise en valeur et de l'occupation des sols, dynamique des



écosystèmes et des peuplements forestiers, biodiversité faunique et végétale, etc. Aussi, compte tenu de la situation qui prévaut actuellement à Saguenay, nous croyons que la municipalité ne peut raisonnablement à ce stade-ci, dans l'état actuel des connaissances et dans un souci de développement durable, proposer ou même dégager une vue d'ensemble objective des potentiels d'exploitation et de mise en valeur du territoire forestier et de ses ressources, sur les plans économique, social et environnemental. L'étape de connaissance préalable du milieu est incontournable de toute démarche de développement durable en cette matière. Aussi, la Fiducie foncière LVBF recommande de :

- Procéder, à l'intérieur de la structure municipale actuelle, au développement d'une expertise spécialisée en matière : de planification, de gestion, d'exploitation, de développement et de mise en valeur du territoire forestier « milieux urbain et périurbain » et de ses ressources;
- procéder au développement de partenariats stratégiques et scientifiques avec les institutions d'enseignement et de recherche de la région afin d'améliorer l'état actuel des connaissances sur la biodiversité du milieu forestier urbain et périurbain.

### **3.5 Les territoires d'intérêt historique, culturel, esthétique ou écologique**

Dans un premier temps, nous souscrivons entièrement aux objectifs et orientations énoncés par Saguenay en matière de protection et de mise en valeur des territoires d'intérêt historique, culturel, esthétique ou écologique et particulièrement les orientations à l'effet de :

- Reconnaître, consolider, protéger et mettre en valeur les grands ensembles récréatifs et naturels;
- protéger et valoriser la valeur écologique des îles;

- garantir la mise en valeur des différents sites, immeubles et concentrations d'intérêt patrimonial;
- préserver le caractère naturel et le paysage du fjord et de la rivière Saguenay;
- mettre en valeur le parcours riverain des rivières et du lac Kénogami;
- rehausser l'image des corridors de la route 175, de l'autoroute 70, des boulevards Saguenay, Saint-Jean-Baptiste et Grande-Baie, et de la route du Fjord.

Nous trouvons fort pertinente la volonté manifestée par les autorités de Saguenay d'assurer la mise en valeur des différentes rivières sur le territoire de la municipalité. Cependant, à l'image des aménagements linéaires déjà effectués en bordure de la rivière Saint-Charles à Québec ou de ceux actuellement en voie de réalisation par Saguenay dans l'axe piétonnier et cyclable nord-sud de l'arrondissement de Jonquière, situé en bordure de la rivière aux Sables, entre Shipshaw et Lac-Kénogami, il serait tout aussi souhaitable et pertinent de penser à introduire également dans l'axe nord-sud de l'arrondissement Chicoutimi, une composante récréative naturelle en bordure est et ouest de la rivière du Moulin, soit de l'embouchure de la rivière Saguenay jusqu'à Laterrière.

Dans un autre ordre d'idées, il nous apparaît pertinent et même fortement souhaitable dans un contexte de protection et de mise en valeur des paysages urbains de vouloir également assurer la protection et la mise en valeur des différents sites, immeubles et concentrations d'intérêt patrimonial sur l'ensemble du territoire saguenéen. Cependant, le schéma d'aménagement et de développement proposé semble occulter une notion particulièrement importante en ce qui a trait à la conservation et à la mise en valeur du paysage visuel dans un contexte de sauvegarde du patrimoine immobilier local. Pour juger de la pertinence de nos propos, il suffit d'introduire les constats qualitatifs et quantitatifs suivants, en regard de la détérioration

progressive du patrimoine immobilier et du paysage visuel saguenéen, à savoir que :

- En premier lieu, si l'on considère que plus de 70 % du parc immobilier résidentiel de demain à Saguenay (2025-2030) est déjà construit au moment où l'on se parle;
- en second lieu, que ce même parc immobilier peut déjà être considéré comme vieillissant puisqu'environ 90 % des logements actuels ont été construits avant 1990 (date à partir de laquelle un bâtiment commence à exiger des rénovations plus ou moins importantes) et que le taux de renouvellement annuel du patrimoine bâti semble décroître constamment avec la diminution relative des mises en chantier depuis le milieu des années 1970 (jusqu'à devenir nul à partir de 2011-2012 selon les prévisions de la SCHL).

Donc en dernier lieu, on ose à peine prédire ou même envisager à ce stade-ci l'état dans lequel devrait se retrouver la majeure partie du parc immobilier saguenéen en 2025-2030 : vieillissement et obsolescence du parc immobilier et ce, avec toutes les conséquences négatives qui vont en résulter, dans un contexte du vieillissement accéléré de la population locale. À ce rythme, le paysage visuel bâti saguenéen ainsi que l'assiette fiscale de la municipalité devraient se détériorer très rapidement en l'absence de réglementations adéquates en ce qui a trait d'une part, à l'intégration à long terme et à l'harmonisation des matériaux de revêtement extérieur utilisés pour la rénovation du patrimoine immobilier de demain et d'autre part, à la protection et à la mise en valeur du patrimoine végétal « végétation d'encadrement ». Le coût à payer pour la municipalité dans le futur, c'est la diminution prévisible et concomitante de la valeur marchande du bâti en lien avec les détériorations progressives du cadre, de la qualité et des conditions de vie du citoyen (beaucoup trop de rénovations improvisées et de coupes d'arbres injustifiées sur l'ensemble du territoire de Saguenay). Comme le dit un vieil adage : se poser la

question, c'est aussi tenter d'y répondre et les recommandations de la Fiducie foncière LVBF à cet effet sont :

- Premièrement, de procéder à l'acquisition des berges est et ouest de la rivière du Moulin ainsi qu'à l'aménagement d'un parc linéaire à partir de l'embouchure de la rivière Saguenay jusqu'à Laterrière, dans le prolongement du parc urbain de la Rivière-du-Moulin, en y favorisant les activités de conservation et de mise en valeur basées sur le plein air et la récréation extensive (randonnée pédestre, vélo, observation et interprétation de la nature, etc.);
- deuxièmement, de procéder sur l'ensemble du territoire de Saguenay à la mise en œuvre d'un programme permanent de crédit de taxes à la rénovation du parc immobilier résidentiel, commercial et industriel, sur cinq ans, sur la valeur ajoutée aux immeubles, et assujetti à un programme de contrôle architectural favorisant l'intégration et l'harmonisation des matériaux, des textures, des couleurs, des toitures et des revêtements extérieurs sur les bâtiments existants ainsi que sur les nouvelles constructions lors de l'émission du permis de construire (programme axé sur le principe du conseil et de l'accompagnement du citoyen);
- enfin, troisièmement, de réinstaurer sur l'ensemble du territoire de Saguenay, le permis de coupe d'arbres qui existait déjà dans l'ancienne ville de Chicoutimi avant la fusion. Le nouveau permis devrait principalement mettre l'accent sur les conseils et l'accompagnement à donner aux particuliers ... et favoriser le maintien ainsi que l'entretien de la végétation existante. Ce changement suppose en outre, la mise en œuvre d'un programme de formation de la main-d'œuvre impliquée dans la gestion du couvert végétal et de développement d'une expertise spécialisée à l'interne.

### 3.6 La fonction récréative et espaces verts

Nous recevons très favorablement encore une fois les objectifs de mise en valeur ainsi que les orientations formulés dans le schéma et reliés à la fonction récréative et espaces verts, en particulier en ce qui a trait aux collines rocheuses, ravins et forêts urbaines. À cet égard, permettez-nous simplement de relever quelques erreurs ou oublis glanés au fil des pages et recevez de notre organisme ces quelques recommandations.

- Effectuer les modifications suivantes sur la carte n°17 du nouveau schéma d'aménagement et de développement :
  - Les espaces boisés sur la carte sont inexistantes et les sites proposés de la rivière du Moulin sont en nombre minimal ou bien mal inscrits (toponymie, orthographe);
  - la jonction fjord/ri vière est mal située (plutôt à la flèche de St-Fulgence qui délimitera sans doute la prochaine délimitation limite du parc Saguenay);
  - le point de vue de l'hôpital de La Baie est inexistant, et pourtant majeur.
- Même si la carte n°18 constitue déjà un bel effort, on constate tout de même certains oublis qu'il y aurait tout lieu de compléter, notamment les boisés Verdone et Monts et Merveilles à titre de réserves naturelles en milieu privé, mais aussi ceux de la Loire et Saint-Antoine.
- Enfin, il serait pertinent et même souhaitable de proposer la production quinquennale ainsi que la distribution de Cartes du marcheur pour les trois arrondissements de Saguenay, dont le prototype existe depuis 2001 à Chicoutimi, publié par *Les Verts Boisés du Fjord* avec l'aide de la ville et de nombreux partenaires. Ce sont là des outils de sensibilisation et d'accompagnement des marcheurs pour la fréquentation des boisés urbains, au même titre que les guides patrimoniaux suggérés dans le schéma.

## Conclusion

Nous avons fait le point dans notre exposé sur les divergences qui nous éloignent par rapport aux orientations établies par les autorités municipales dans le nouveau schéma d'aménagement et de développement de Saguenay adopté en 2010.

En fait, à la lecture de cet exposé plusieurs questions demeurent sans réponse. Par rapport aux biens et services offerts par les infrastructures vertes et devant le contexte actuel des changements climatiques, la mise en place d'un service innovant de foresterie urbaine devient une urgence pour Saguenay. Pour cela, elle doit impérativement l'intégrer à son organisation ainsi que procéder à une vaste consultation publique à ce sujet. Il ne s'agit pas seulement pour la municipalité de Saguenay de devenir écoresponsable et de prêcher par l'exemple, il s'agit aussi de mener à bien une vraie politique environnementale au même titre que les autres et de refondre les textes réglementaires et le fonctionnement organisationnel à son égard.

Si Saguenay n'agit pas, elle risque de manquer les objectifs qu'elle s'est fixés, hypothéquant ainsi son avenir par l'absence de prise de décisions ou tout simplement par de mauvaises décisions. Une question reste ouverte : que désire laisser en héritage la classe politique actuelle à Saguenay, pour les générations futures?

Le bien-être mental et physique des citoyens doit être au cœur des préoccupations municipales. Saguenay possède en effet une structure urbaine éclatée et relativement détériorée. Les arbres représentent le principal palliatif à la pollution et à l'amélioration du cadre et des conditions de vie, alors pourquoi attendre? La protection et la mise en valeur des boisés ne doivent pas être laissées à l'arbitraire et au laxisme des décideurs municipaux. Surtout pas lorsqu'il s'agit d'interventions citoyennes (le cas récent de Portage-des-Roches au sud à Laterrière) en violation directe avec les dispositions législatives et réglementaires actuellement en vigueur au Québec et à Saguenay relativement à la de protection des rives, du littoral et de la plaine inondable?

Pour conclure, nous vous invitons, à lire et à réfléchir attentivement sur une réflexion amorcée récemment par Mme Chantal Prud'homme, architecte-paysagiste et consultante spécialisée sur la question des paysages au Québec et mandatée en juin 2010 par le Comité Paysages Saguenay–Lac-Saint-Jean<sup>2</sup>.

### Qu'est-ce que la notion de paysage?

Selon Mme Prud'homme :

Le paysage est une notion complexe teintée d'une subjectivité à laquelle on ne peut échapper! Car le paysage, qu'il soit naturel, urbain ou rural, est beaucoup plus que le simple décor. La notion de paysage sous-entend la reconnaissance des qualités du territoire selon des valeurs multiples (écologique, patrimoniale, emblématique, identitaire, visuelle, spirituelle, sociale, récréotouristique, économique...) en relation à des usages particuliers (résidentiel, villégiature, commercial, industriel, récréatif, touristique...). Ainsi, par analogie, on peut associer le paysage à un prisme, le prisme du paysage, où ce qui est perçu est influencé par les formes du territoire, par les perceptions sociales (selon la culture de celui qui regarde) et les dynamiques qui sont à l'œuvre sur le territoire. En bref, le paysage que l'on construit est le reflet de la culture, des valorisations et des aspirations de la population qui l'habite.

---

<sup>2</sup>Il s'agit d'un comité regroupant l'ensemble des partenaires suivants: les quatre municipalités régionales de comté de la région, le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean, le Conseil du loisir scientifique du Saguenay–Lac-Saint-Jean, la Conférence régionale des élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean, la Fiducie foncière Les Verts Boisés du Fjord, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Saguenay–Lac-Saint-Jean, le Service d'aide à la rénovation patrimoniale, la Ville de Saguenay, afin d'élaborer un document de travail intitulé « *Plan d'action Paysage : Rapport final Janvier 2011* ».

Toujours selon cette dernière, dans cette perspective et particulièrement à la lumière des travaux effectués depuis un an au sein du comité, les grands enjeux et défis actuels et futurs qui nous concernent en ce qui a trait à la notion régionale de paysage au Saguenay–Lac-Saint-Jean pourraient se résumer ainsi :

- Reconnaître la portée collective du paysage à l'échelle régionale;
- assurer la prise en compte du paysage par ceux qui le transforment;
- préserver l'intégrité, la beauté, la diversité et l'identité des paysages dans une région active, dynamique et qui se développe;
- préserver l'intégrité et la diversité des paysages naturels de collines et de monts boisés et des lacs et rivières;
- préserver l'identité et la diversité des paysages agricoles et agroforestiers;
- préserver l'identité et la diversité des paysages villageois et des paysages urbains;
- développer des paysages industriels de qualité.

Terminons enfin notre propos sur une réflexion plus personnelle nourrie au contact d'une longue pratique professionnelle en aménagement du territoire et développement régional, pratique constituée principalement de labeurs acharnés, voire effacés, et de luttes identitaires engagées en marge des systèmes et souvent sans compromis, concernant la dynamique urbaine et le paysage en général.

De tous les paysages souvent remarquables qui jalonnent le Royaume du Saguenay–Lac-Saint-Jean nourrissent et habitent notre imaginaire collectif, le plus important de tous au plan sémiotique, c'est le « **paysage au quotidien** ». Pourquoi? Parce que le paysage au quotidien façonne inconsciemment nos états d'âme et reflète notre appartenance culturelle, nos valeurs, notre intériorité et



surtout nos façons de voir, d'interpréter, de comprendre et de concevoir le monde qui nous entoure.

## Références bibliographiques

BAILLARGEON, S. (21 juillet 2010), Réinventer la ville - Pitié pour les piétons. *Le Devoir*.

BOUCHER, I. et N. FONTAINE. (2010), La biodiversité et l'urbanisation, Guide de bonnes pratiques sur la planification territoriale et le développement durable. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, coll. « Planification territoriale et développement durable », 178 p. [[www.mamrot.gouv.qc.ca](http://www.mamrot.gouv.qc.ca)].

CORRIVEAU, J. (20 février 2008), Montréal, Les îlots de chaleur se multiplient. *Le Devoir*.

FRANCOEUR, L.-G. (23 octobre 2010), Construire aujourd'hui la ville de demain : Deux principes directeurs : qualité de vie et réduction des dépenses en énergie. *Le Devoir*.

FRANCOEUR, L.-G. (23 octobre 2010), Des idées pour le Québec - Réduire la pollution pour favoriser l'économie : La Suède fait le pari de stimuler sa croissance par la réduction des GES. Ça marche. *Le Devoir*.

FRANCOEUR, L.-G. (7 septembre 2007), La longue marche de la révolution bleu-vert. *Le Devoir*.

FRANCOEUR, L.-G. (1 octobre 2010), Les milieux humides sont hautement rentables. *Le Devoir*.

FRANCOEUR, L.-G. (8 octobre 2010), Une valeur économique chiffrable. *Le Devoir*.

LAPALME, J. et É. BOISVERT-CROTEAU. (2010), *Les actes du Sommet sur la biodiversité et le verdissement de Montréal*. Montréal, Québec, Conseil régional de l'environnement de Montréal.

- MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (2010), *La biodiversité et l'urbanisation*. Brochure sommaire.
- OUELLET, V. (11 août 2009), Des super plantes pour décontaminer les sols. *Gaïa Presse*.
- OLIVIER, A., M. LAFONTAINE-MESSIER et B. CHICOINE. (2010), Contribution potentielle de la forêt urbaine au développement durable des villes du Québec. *Les cahiers de l'Institut EDS (Institut en environnement, développement et société)*, numéro 1. Québec, Québec, Université Laval, Série stratégie du développement durable.
- PRUD'HOMME, C. (2011), *Plan d'action Paysage. Rapport final*. Comité Paysages du Saguenay–Lac-Saint-Jean.
- SERVICE D'URBANISME DE LA VILLE DE SAGUENAY (2009). *Schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Saguenay : À l'avant garde de l'économie québécoise au cœur d'un immense parc naturel*. Second projet de schéma d'aménagement révisé.
- SHIELDS, A. (21 octobre 2010), La biodiversité, c'est payant! Donner une valeur aux actifs de la nature peut avoir d'importantes retombées économiques, selon l'ONU. *Le Devoir*.
- TREMBLAY, G., Jean DÉSY et J. PETITCLERC. (2010), *Pour une politique de conservation et de mise en valeur des milieux naturels et des paysages à Saguenay*. Mémoire soumis dans le cadre de la consultation publique sur le schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Saguenay.
- TREMBLAY, G. et J. DÉSY. (2007), *Pour une politique de foresterie en milieu urbain et agro-forestier intra-municipal à Saguenay en 2025. La Fiducie foncière Les verts boisés du fjord*.
- TREMBLAY, G. (2007), *Le futur de l'habitat à Saguenay: Tendances lourdes et enjeux pour le futur*.

TREMBLAY, G. (2007), *Dynamique résidentielle à Saguenay, éléments de prospective : Tendances lourdes et scénario alternatif probable. Les réponses possibles d'un système sous contraintes : conséquences et résultats prévisibles, Les verts boisés du fjord.*

TREMBLAY, G. (octobre 2010), *Le coût des infrastructures vertes aux plans socio-économique, écologique et environnemental.*  
Repéré à : <http://www.lbr.ca/index.php?idA=14738&pageID=5>

Ce document est imprimé sur du papier Cascades Rolland Enviro 100

Ce papier 100 % postconsommation est certifié, FSC Recyclé, ÉcoLogo ainsi que Procédé sans chlore et est fabriqué à partir d'énergie biogaz.

